



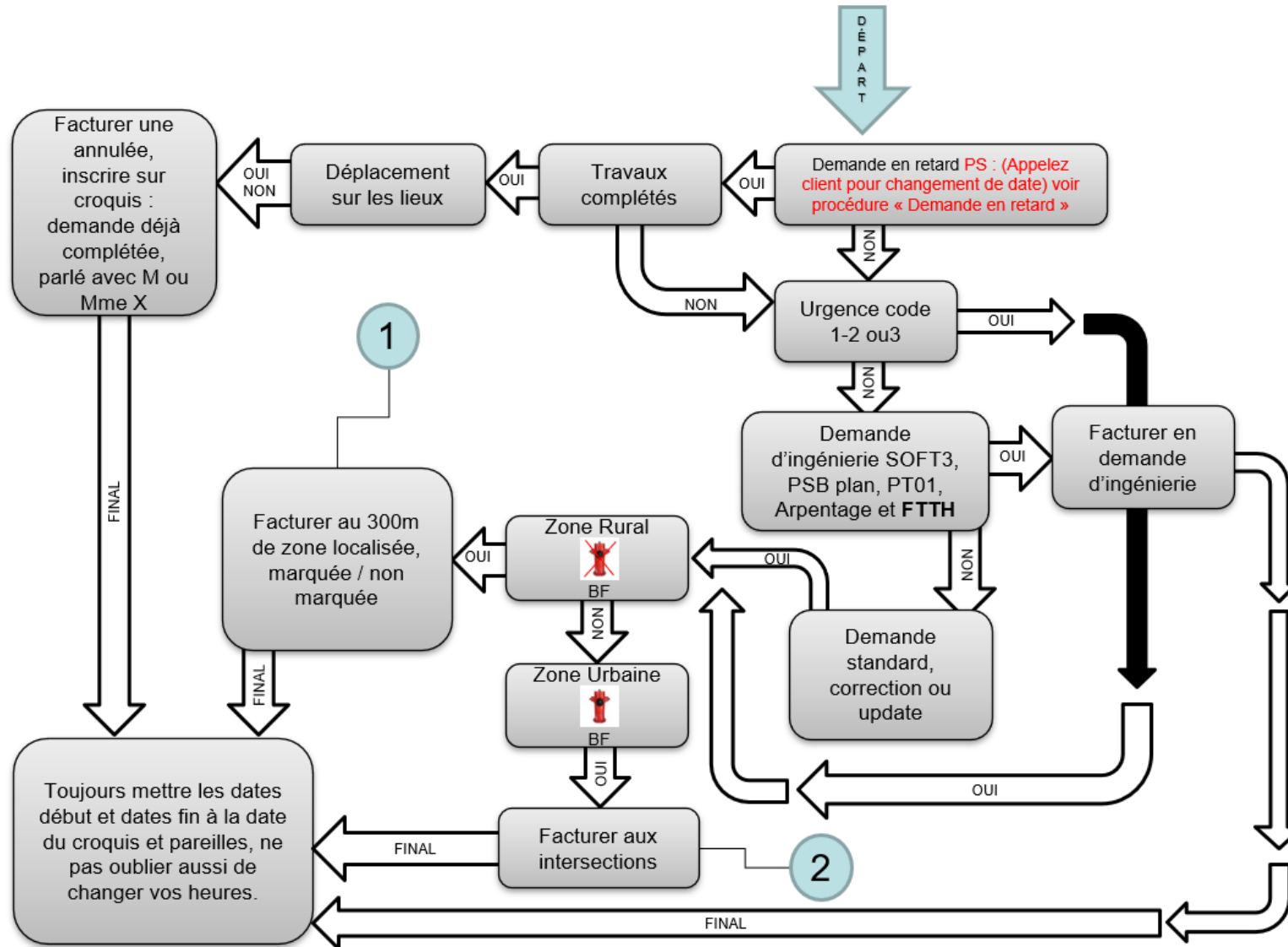
Facturation

Facturation

Table des matières

BELL & TÉLÉBEC, FACTURATION	4
Zone urbaine différents exemples	5
Arrières-lots.....	8
Exemple standard 3 unités.....	14
Intersection complète	15
Intersection complète et arrière-lot.....	16
Plusieurs zones distinctes mais une seule unité	17
Rue privée	18
Rue privée vs rue avec nom.....	19
Conduit vide	20
Conduits vides	21
Gros boulevards.....	22
Zone Google	23
Plus d'une page n'égale pas nécessairement plus d'une unité.....	25
Plus d'une page peut aussi égaler deux unités.....	26
Les croissants	27
Les terre-pleins.....	28
Les parcs et terrain vacants.....	29
Zone rurale, différents exemples	30
Les profondeurs	31
Zones distinctes	34
Zone entre deux chemins.....	35
Une unité qui traverse intersection	36
Autoroute et voie de service	37
Piste cyclable, chemin de fer et sentier piétonnier	38
Zone inaccessible, rurale et urbaine.....	39
Zone partiellement inaccessible, 1ère visite avec réseaux.....	40
Zone partiellement inaccessible 2e visite avec réseaux.....	41
Zone partiellement inaccessible, 1 ^{ère} visite sans réseaux.....	42
Zone partiellement inaccessible 2 ^{ème} visite avec réseaux	43
Statuts	44
Demandes d'ingénieries	45
Projet FTTH.....	46

Taux horaire pré approuvée par Bell	47
Demande d'autorisation pour taux horaire	48
Frais de transport Abitibi	49
FACTURATION HYDRO QUÉBEC.....	50
Zone urbaine ou rural, aucun changement	51
Zone urbaine ou rurale, une unité.....	53
Zone urbaine ou rurale, trois unités	54
Zone inaccessible.....	55
Zone partiellement inaccessible.....	56
Mobilisation, demande hors zone (par 50km).....	58
COGECO, CRER, LES MRC, VDRUM, COOPTEL, TELUS, C3F : FACTURATION.	59
Vous référez à cet encadré pour savoir quoi facturer et combien, pour chacun de nos petits contrats.	60
3 unité marquées.....	62
3 unités marquées (Zone Google)	63
3 unités marquées et 1 unité non marquée	64
Une unité non marquée, demande abandonnée, (travaux complétés)	65
Une unité non marquée, (zone inaccessible ou partiellement inaccessible).....	66
Station code de CoopTEL (particularité).....	67
Scénario d'une demande COOP et COOP-AJOUT.....	68



NB : si le client ANNULE sa demande et qu'elle n'est pas en retard. On facture une annulée (si pas de déplacement). Et On facture une non marquée si déjà sur place ou en chemin.

- ① -Ne pas oublier d'écrire le nombre de mètres sur votre croquis, si plus de 300m. Car Bell doit pouvoir le valider.
- ② -Aux intersections une unité est d'une rue à l'autre, d'arrière-lot à arrière-lot. Donc si on passe la B/A de l'intersection = une autre unité.

3-Demande en taux horaire sans approbation de Bell = le long d'une voie ferrée (accompagnateur), piste cyclable, pompage PA, agent de sécurité (site privé). Les autres demandes taux horaire prennent une approbation écrit de Bell (voir votre superviseur).

Zone urbaine différents exemples

Une unité marquée

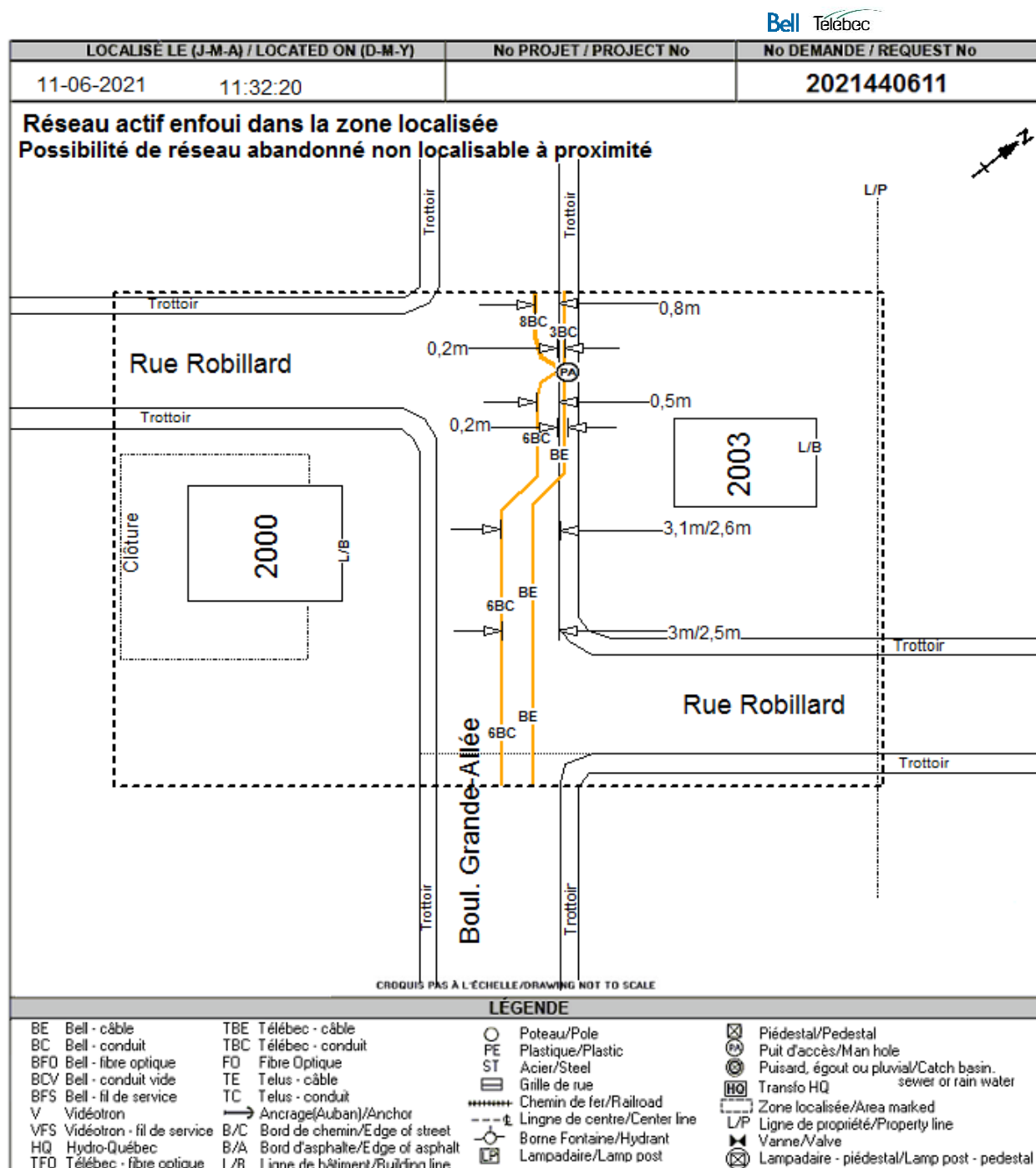
Zone urbaine

Une unité (marquée)

Inclus, une intersection à l'autre, incluant la totalité de l'intersection sans dépasser les bordures externes et d'un arrière-lot à l'autre.



Une rue portant le même nom, mais qui est décalée, se calcul comme si c'était deux noms de rues distincts.



Selon le nom de la rue sur la demande

Zone urbaine

Une unité (marquée)

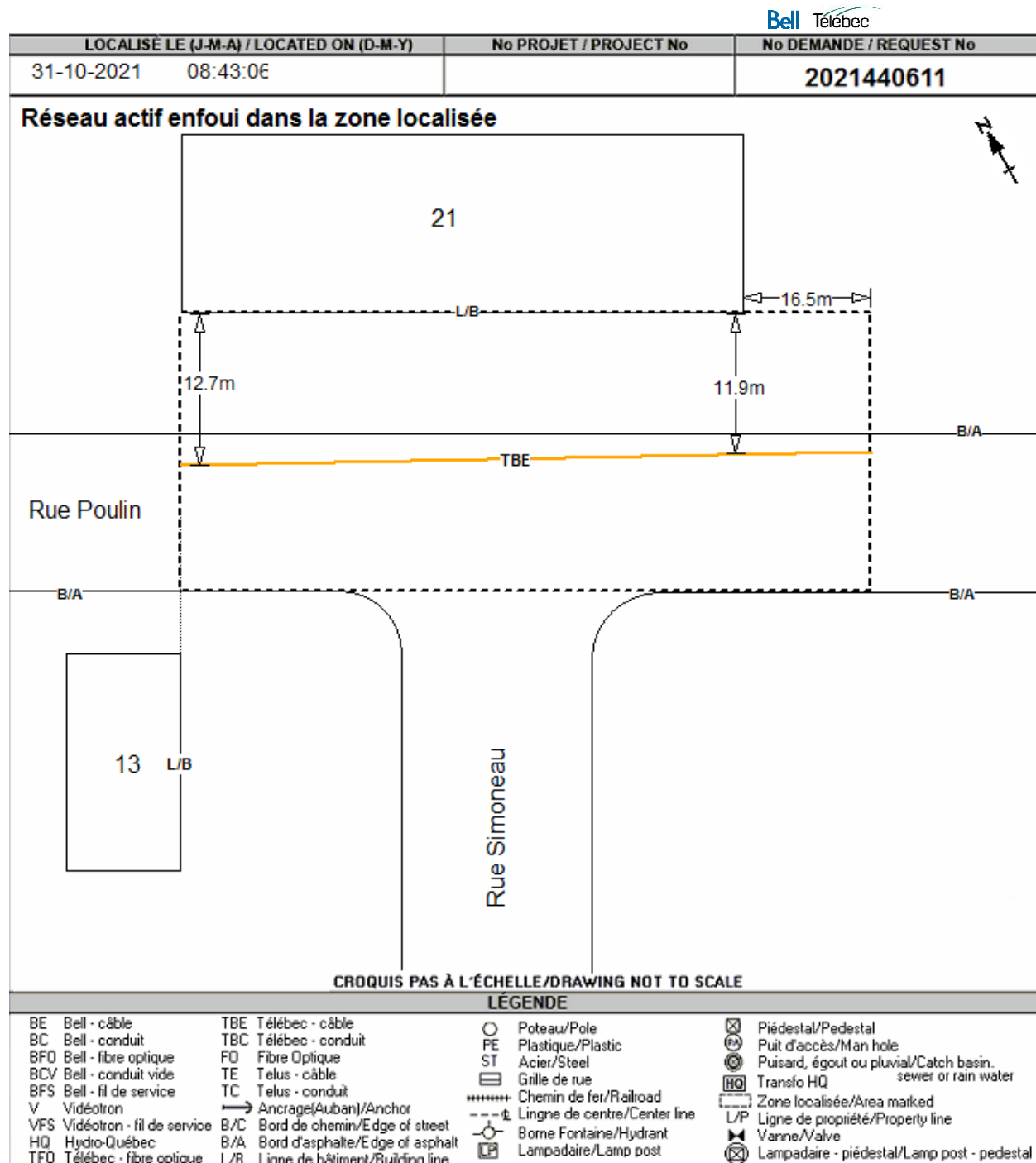
Nom de la rue principal de la demande = **Simoneau**

Pour calculer les unités on doit toujours partir de la rue inscrite dans la demande.



Explication :

Dans cette situation, nous ne traversons pas d'arrière-lot, mais nous traversons le B/A de la rue Poulin vers le 21 Poulin. Cela nous donne une deuxième unité. Donc au total, une unité marquée et une unité non- marquée.

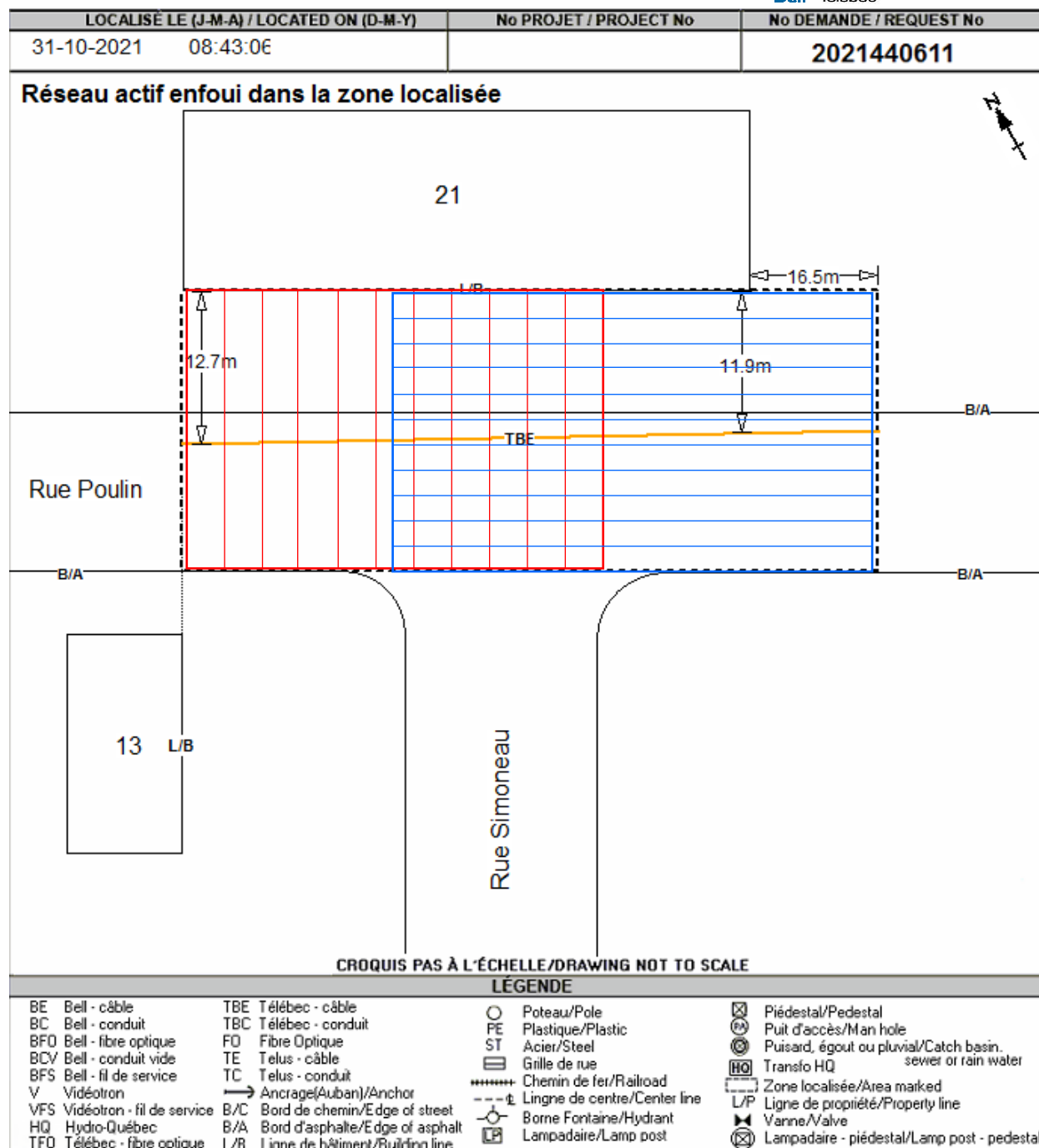


Selon le nom de la rue sur la demande

Zone urbaine
Deux unités (marquées)
Nom de la rue principal de la demande = **Poulin**
Pour calculer les unités on doit toujours partir de la rue inscrite dans la demande.



Explication :
Dans cette situation nous traversons la B/A de la rue Simoneau, ce qui nous donne la deuxième unité (en bleue).

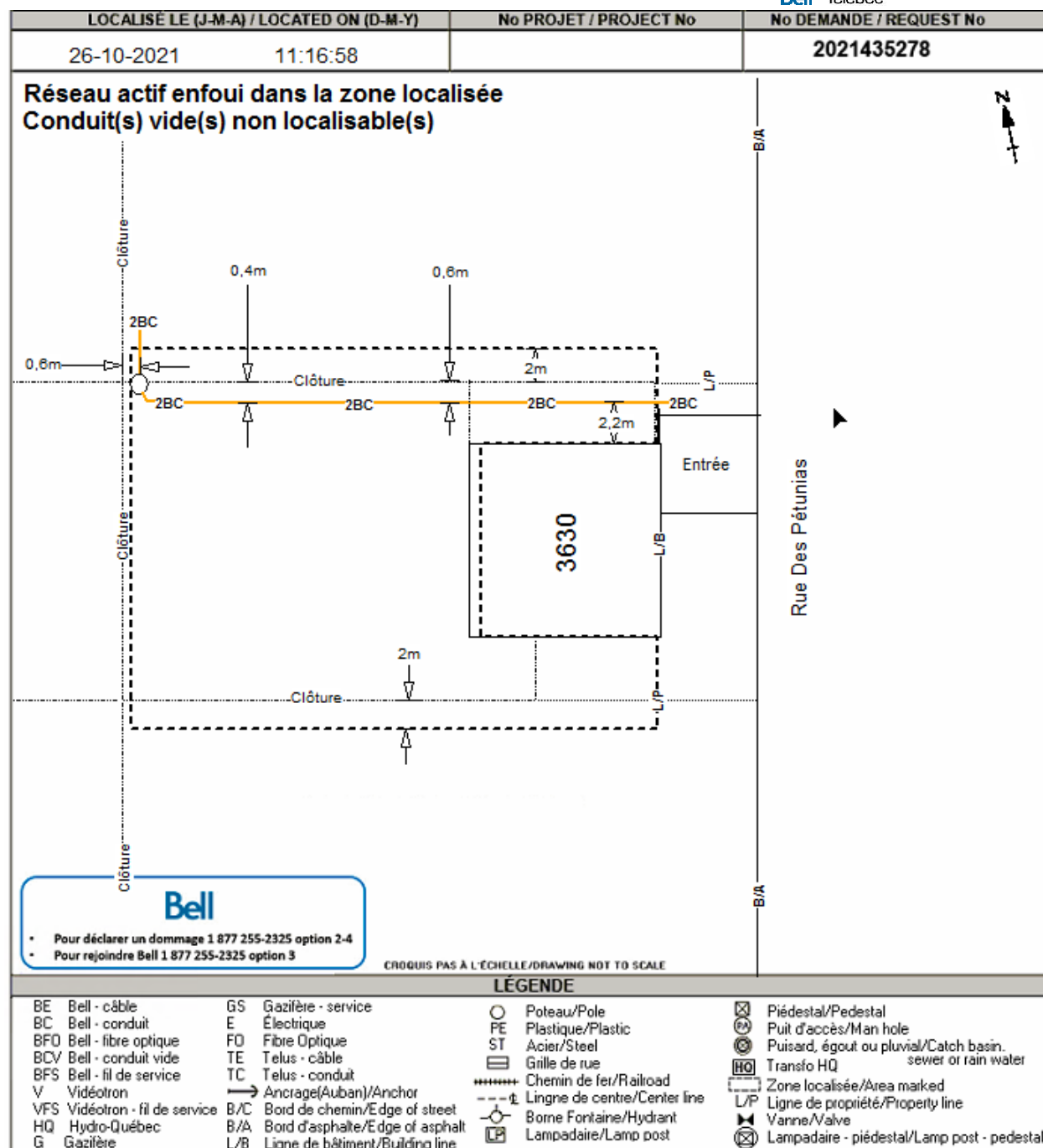


Zone urbaine
Une unité (marquée)
Les arrières-lots non-dépassés.

Pour calculer les unités on doit regarder si on traverse les arrières-lots. Soit par un dépassement de la ligne de propriété ou si on traverse la clôture arrière.



Explication :
Dans cette situation nous ne traversons pas l'arrière-lot.



Zone urbaine

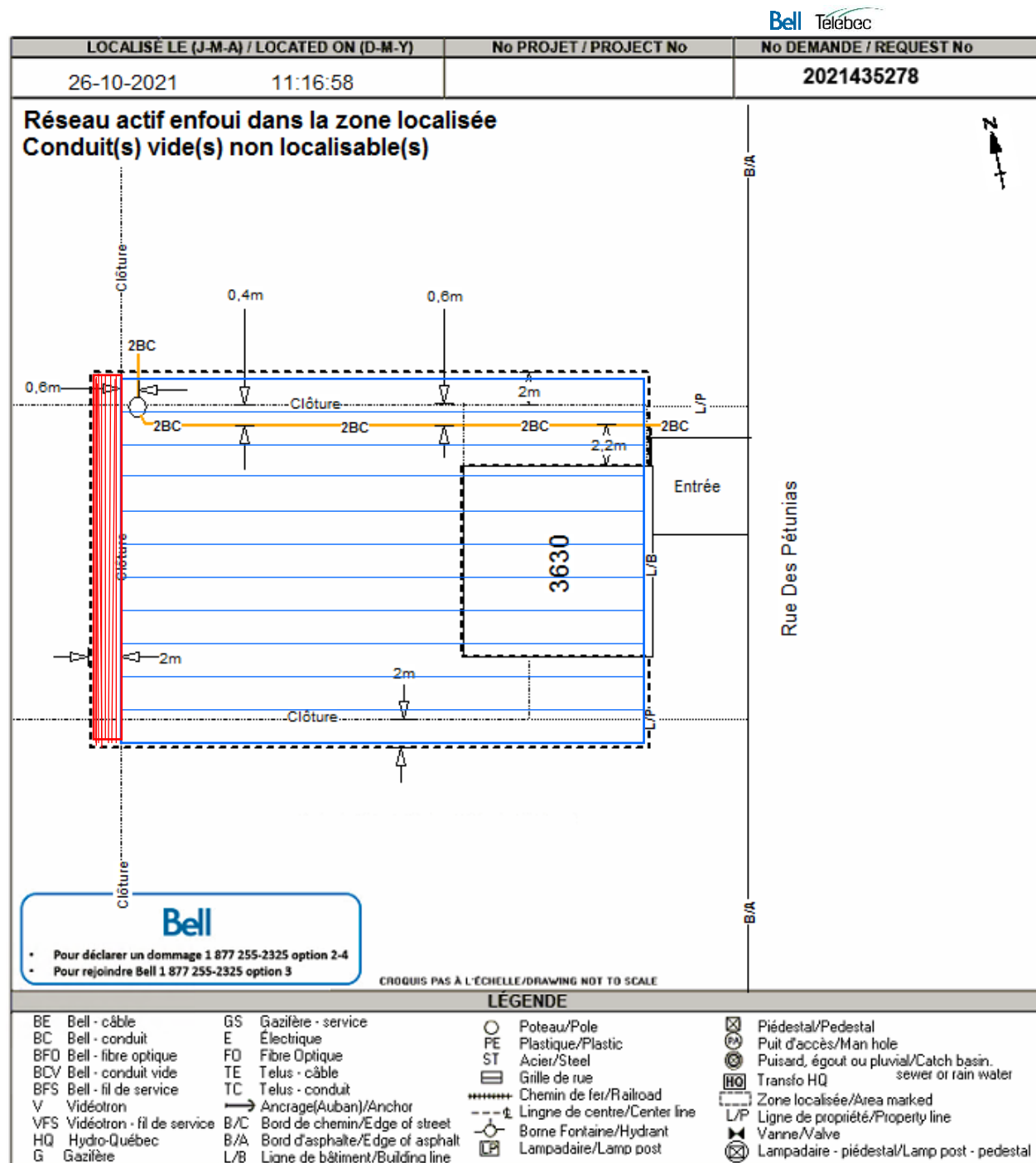
Deux unités (une maquée et une non maquée)

Les arrières-lots dépassés.

Pour calculer les unités on doit regarder si on traverse les arrières-lots. Soit par un dépassement de la ligne de propriété ou si on traverse la clôture arrière.



Explication :
Dans cette situation nous traversons la clôture qui est considéré comme l'arrière-lot du 3630 Des Pétunias. Cela est considéré comme une deuxième unité (en rouge)

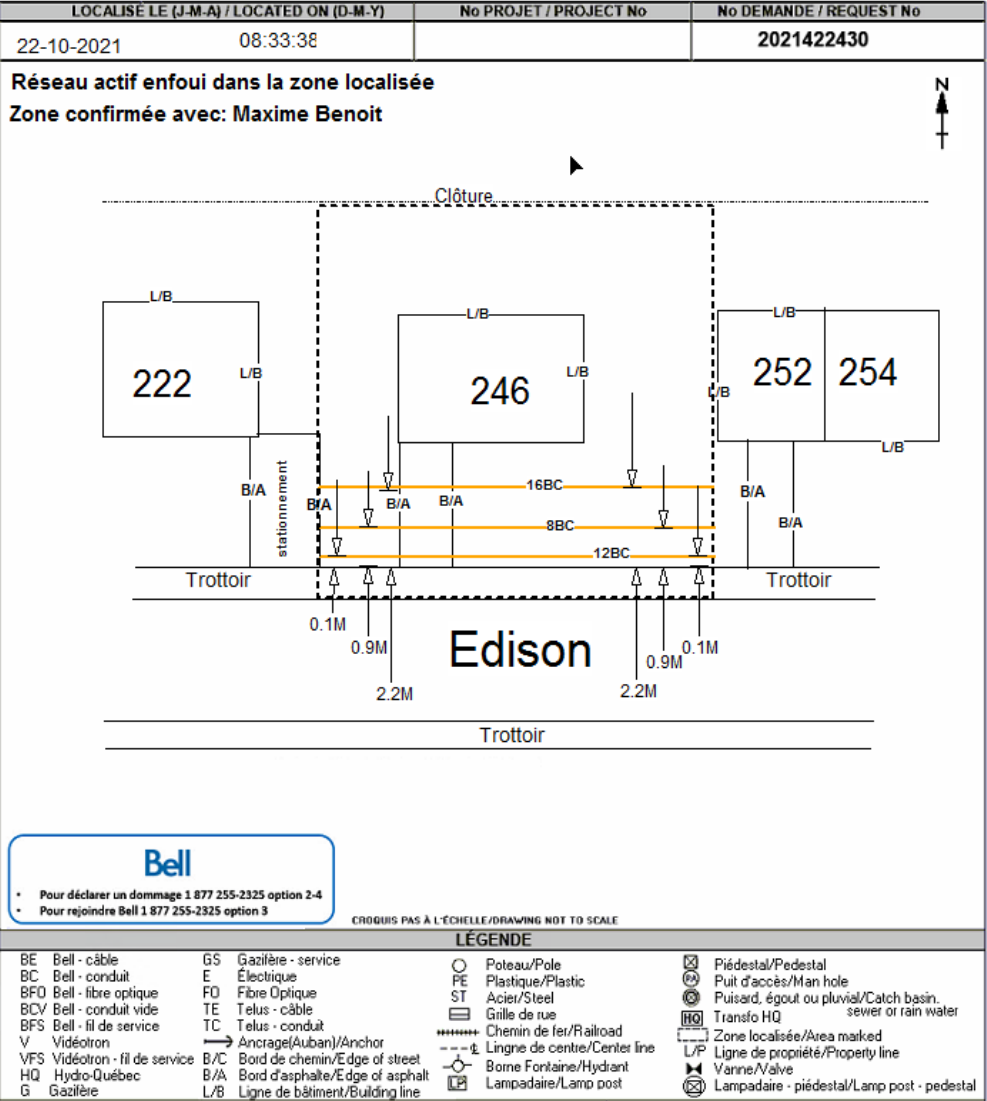
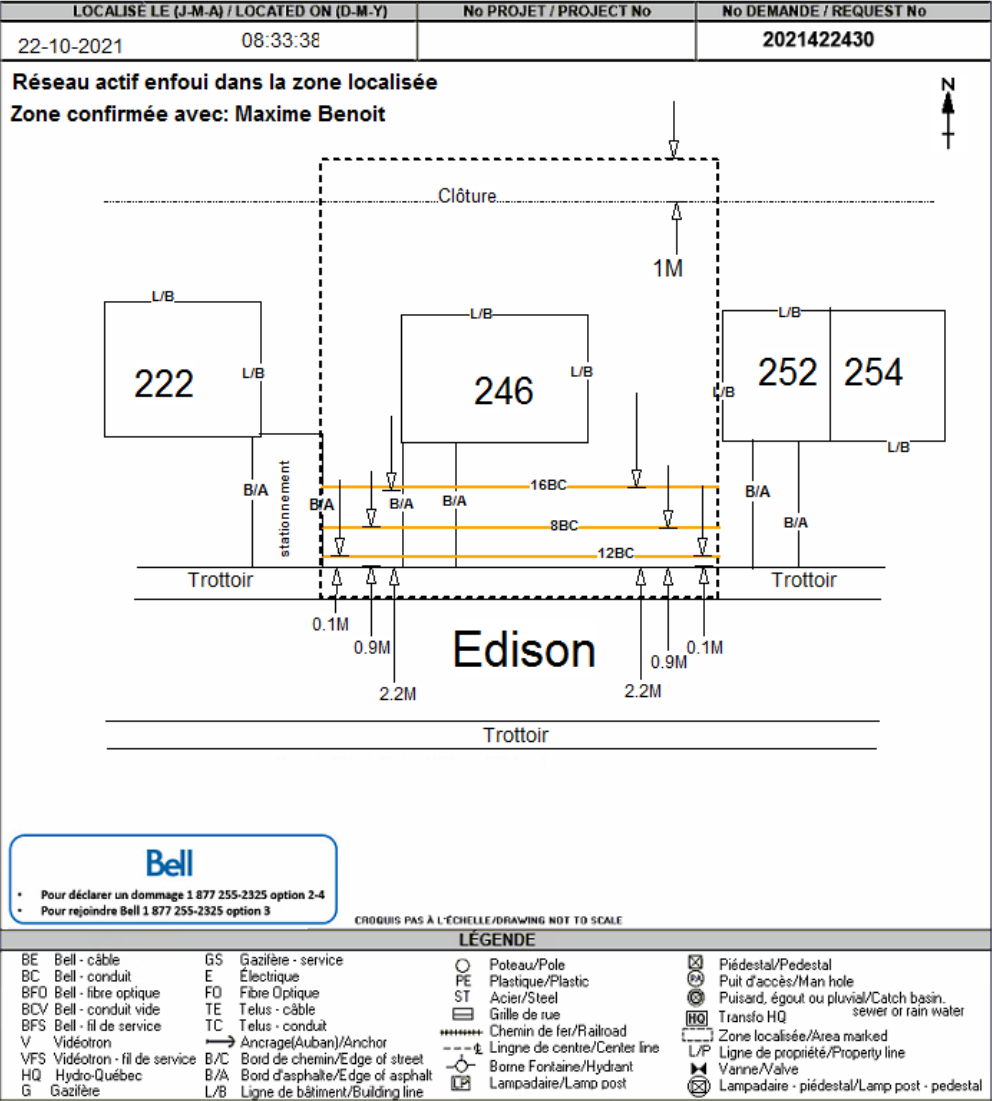


Voir page suivante

Zone urbaine
Exemple : Les arrières-lots.

1 unité marquée et 1 unité non marquée

1 unité marquée





LOCALISÉ LE (J-M-A) / LOCATED ON (D-M-Y)	No PROJÉ / PROJECT No	No DEMANDE / REQUEST No
24-05-2021	07:12:06	2021201889

Réseau actif enfoui dans la zone localisée

N
↑

- Pour déclarer un dommage 1 877 255-2325 option 2-4
- Pour rejoindre Bell 1 877 255-2325 option 3

CRQUIS PAS À L'ÉCHELLE / DRAWING NOT TO SCALE

LÉGENDE

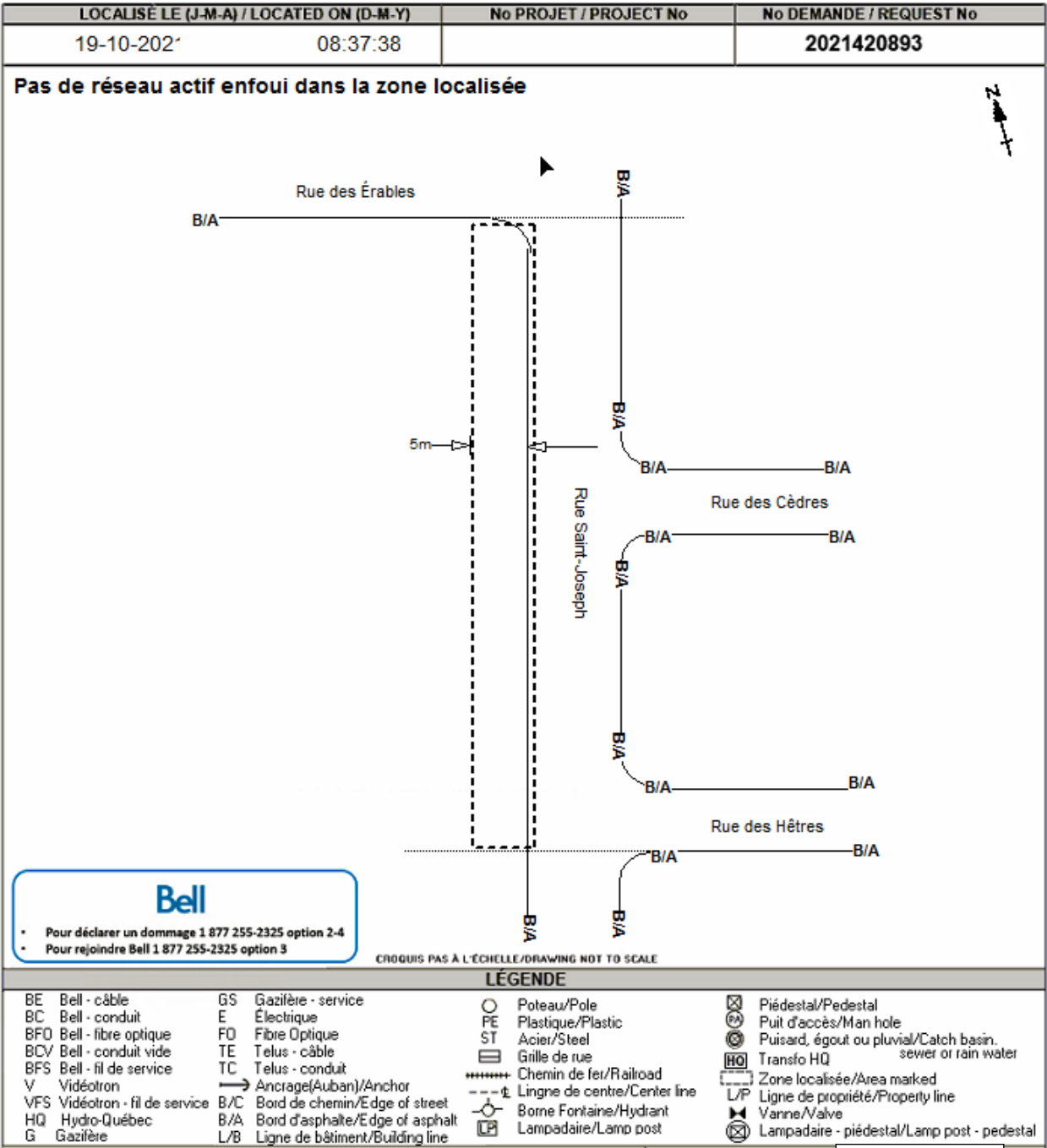
BE Bell - câble BC Bell - conduit BFO Bell - fibre optique BCV Bell - conduit vide BFS Bell - fil de service V Vidéotron VFS Vidéotron - fil de service HQ Hydro-Québec G Gazifère	GS Gazifère - service E Électrique FO Fibre Optique TE Telus - câble TC Telus - conduit → Ancrage(Auban)/Anchor B/C Bord de chemin/Edge of street B/A Bord d'asphalte/Edge of asphalt L/B Ligne de bâtiment/Building line	○ Poteau/Pole PE Plastique/Plastic ST Acier/Steel Grille de rue +++++ Chemin de fer/Railroad - - - Ligne de centre/Center line ⊕ Borne Fontaine/Hydrant ⊞ Lampadaire/Lamp post
		⊞ Piédestal/Pedestal ⊞ Puit d'accès/Man hole ⊞ Puisard, égout ou pluvial/Catch basin, sewer or rain water ⊞ Transfo HQ ⊞ Zone localisée/Area marked ⊞ Ligne de propriété/Property line ⊞ Vanne/Valve ⊞ Lampadaire - piédestal/Lamp post - pedestal

Localiser un seul côté de la rue

Zone urbaine
Une unité (Non-marquée)
Localisé un seul côté de rue.



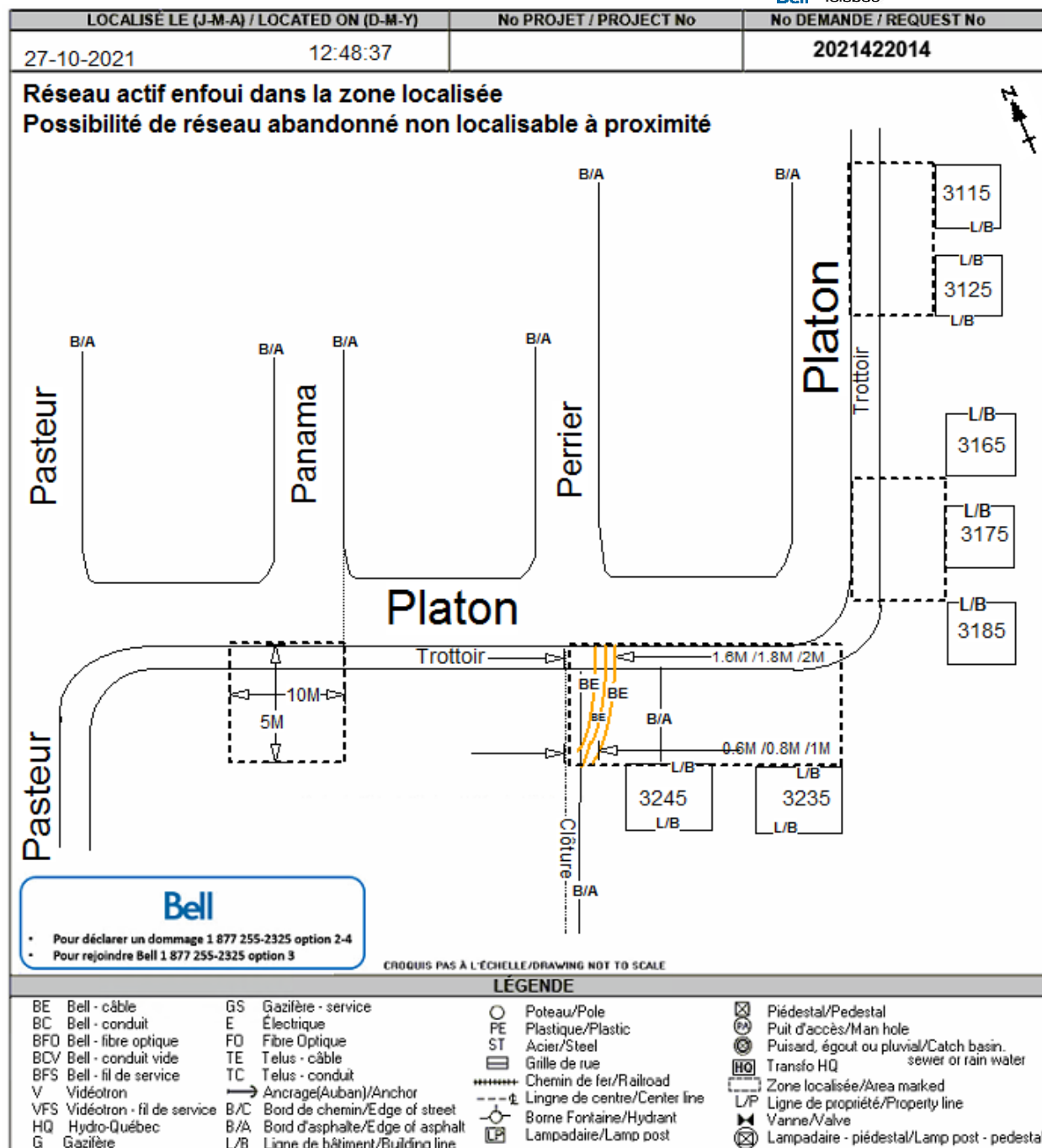
Explication :
Lorsque la zone localisée ne traverse pas le centre de la rue, on ne peut calculer les intersections se trouvant à l'opposées.





Zone urbaine
Une unité (marquée)
Localisé un seul côté de rue.

Explication :
Lorsque la zone localisée ne traverse pas le centre de la rue, on ne peut calculer les intersections se trouvant à l'opposée.
De plus si on retrouve plusieurs zones séparées, cela reste qu'une seule unité. Car nous ne traversons pas d'intersection ni d'arrière-lot.



Zone urbaine

Trois unités

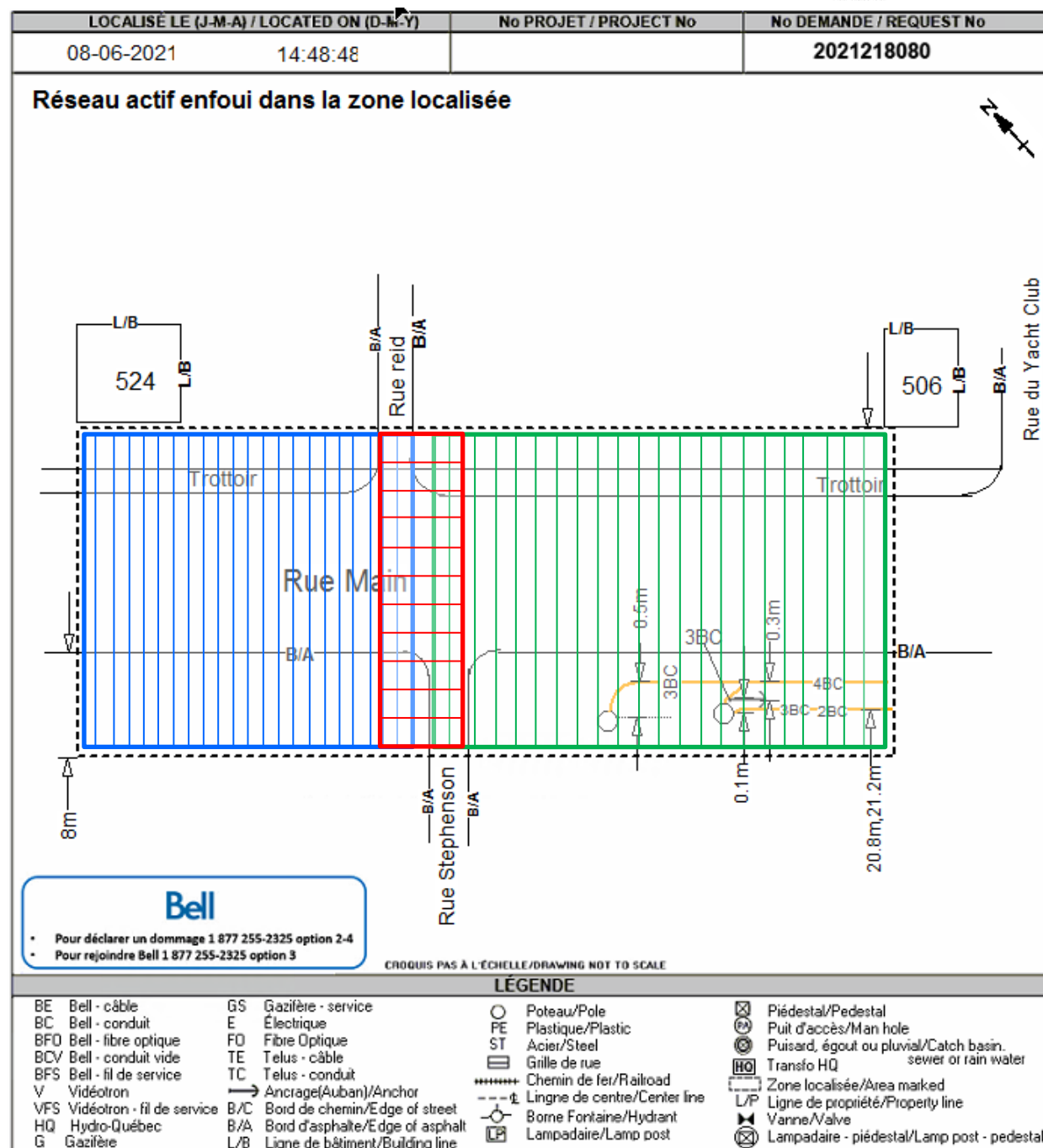
Exemple standard

Ici on a deux unités non marquées (bleue et rouge) et une unité marquée (verte).



Explication :

Dans cette situation, même si les rues sont très rapprochées mais tout de même décalées, on doit calculer une unité supplémentaire.



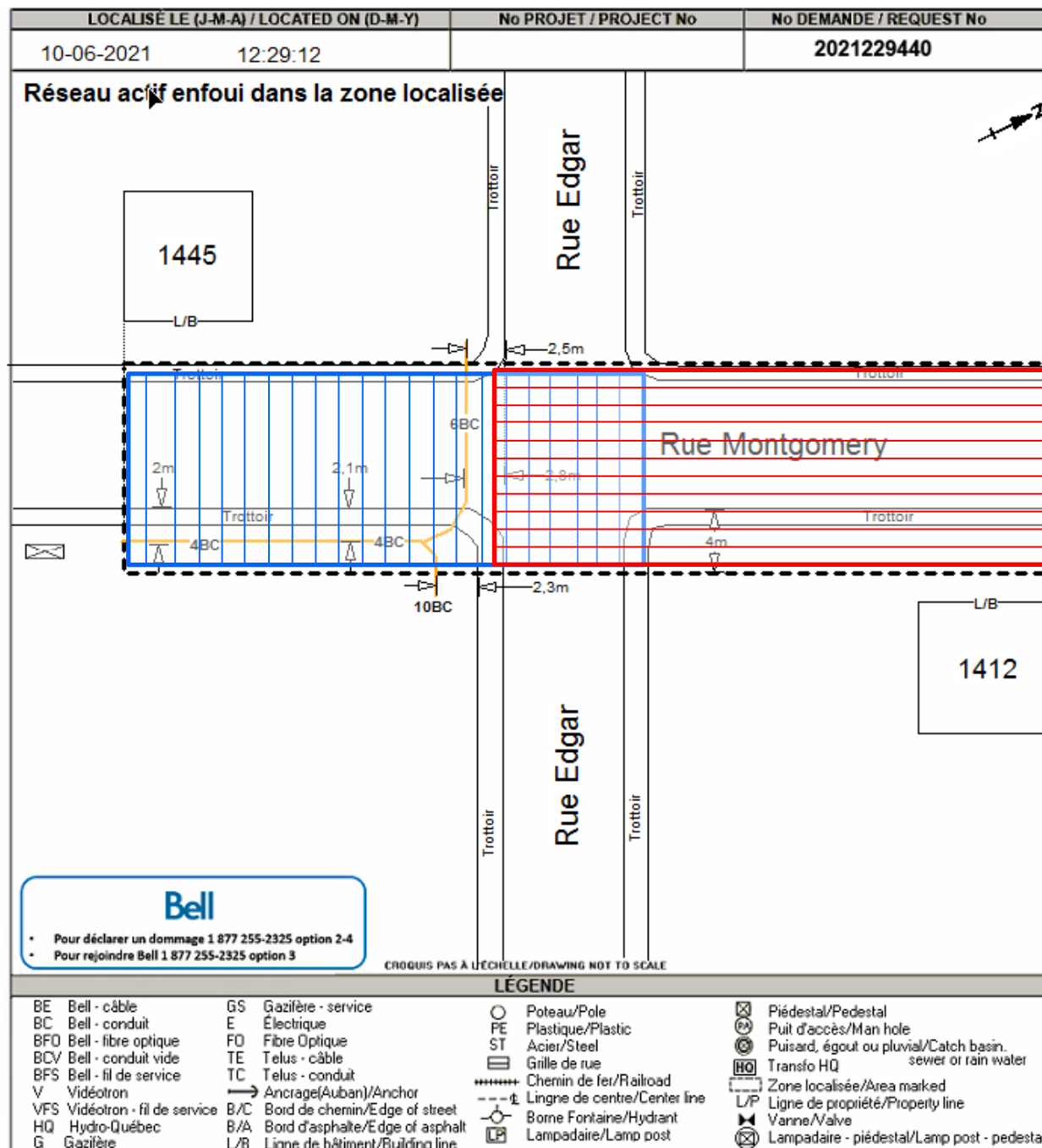
Zone urbaine
Deux unités
Exemple intersection
complète

Ici on a deux unités car nous
traversons le B/A de la rue
Edgar.



Explication :

Dans cette situation, on a
une marquée (bleue) car
aucun réseau dans la zone
rouge et une non marquée
(rouge).



Zone urbaine

Trois unités

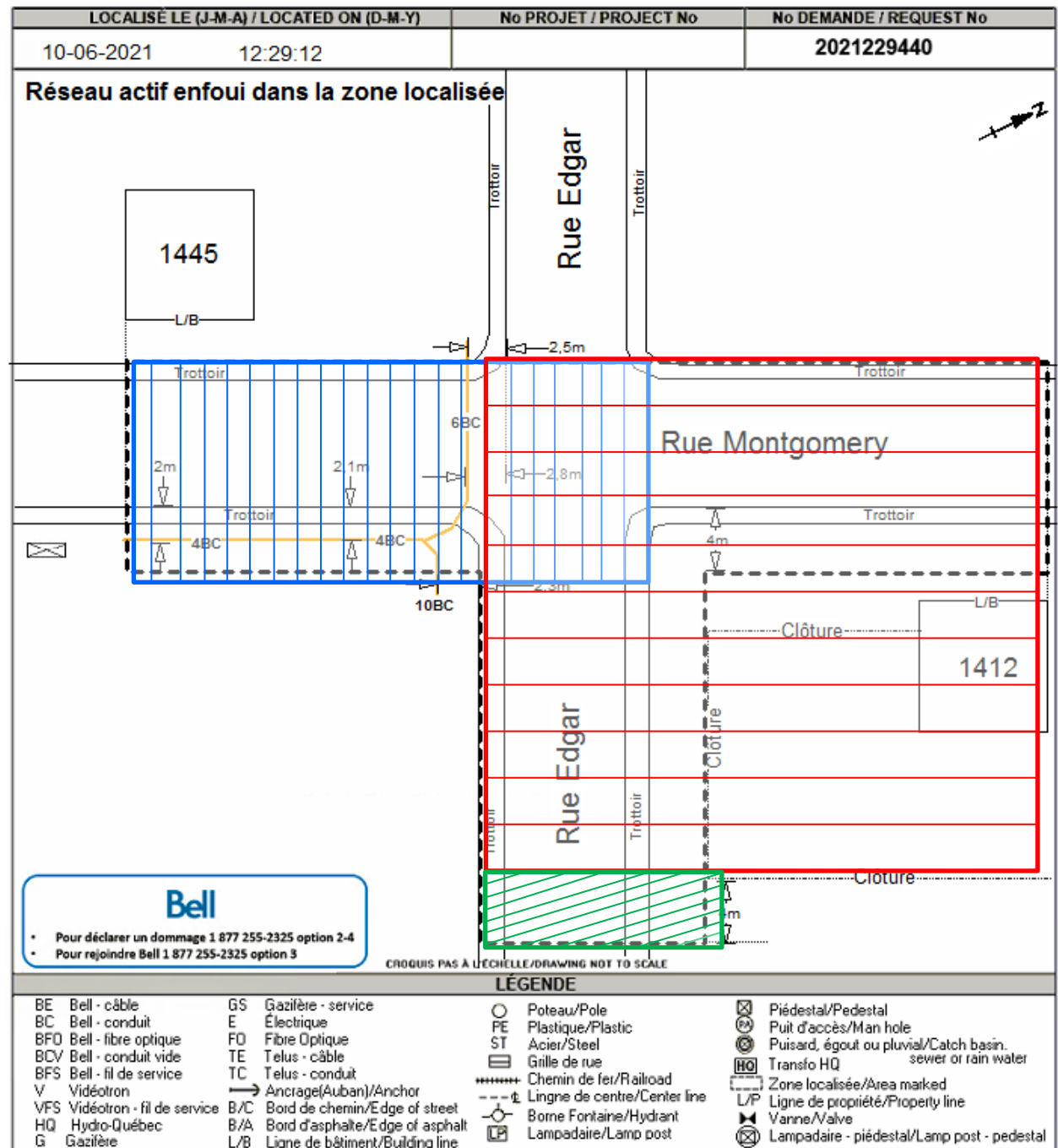
Exemple intersection complète et arrière-lot.

Dans cette situation, il faut se rappeler qu'une unité est d'intersection à intersection et d'arrière-lot à arrière-lot.



Explication :

Donc ici on dépasse l'arrière-lot du 1412 Rue Montgomery. C'est donc une unité de plus (verte). Une marquée (bleue); deux non marquée (rouge et verte)



Plusieurs zones distinctes mais une seule unité

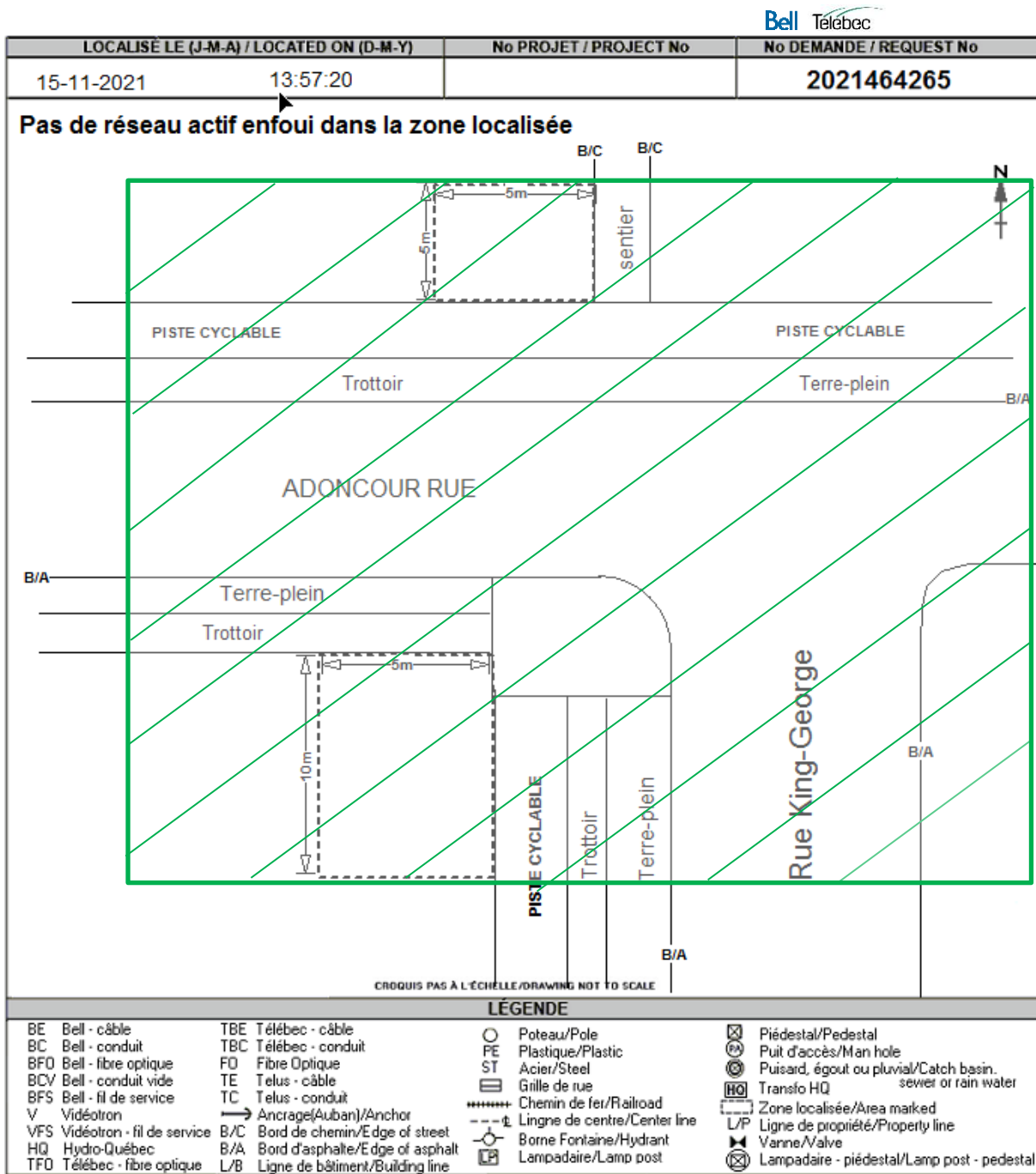


Zone urbaine

Une unité (Non marquée)
Plusieurs zones distinctes
localisées mais une seule
unité.

Explication :

Lorsqu'on localise plusieurs sites distincts il faut s'assurer que ces sites ne font pas partie de la même unité. Ici l'unité complète se retrouve représentée en vert et les deux zones localisées se retrouvent à l'intérieur.





Zone urbaine

Deux unités (Non marquée)

Rue privée (chemin privé).

On ne peut calculer les rues ou chemins qui n'ont pas de noms.

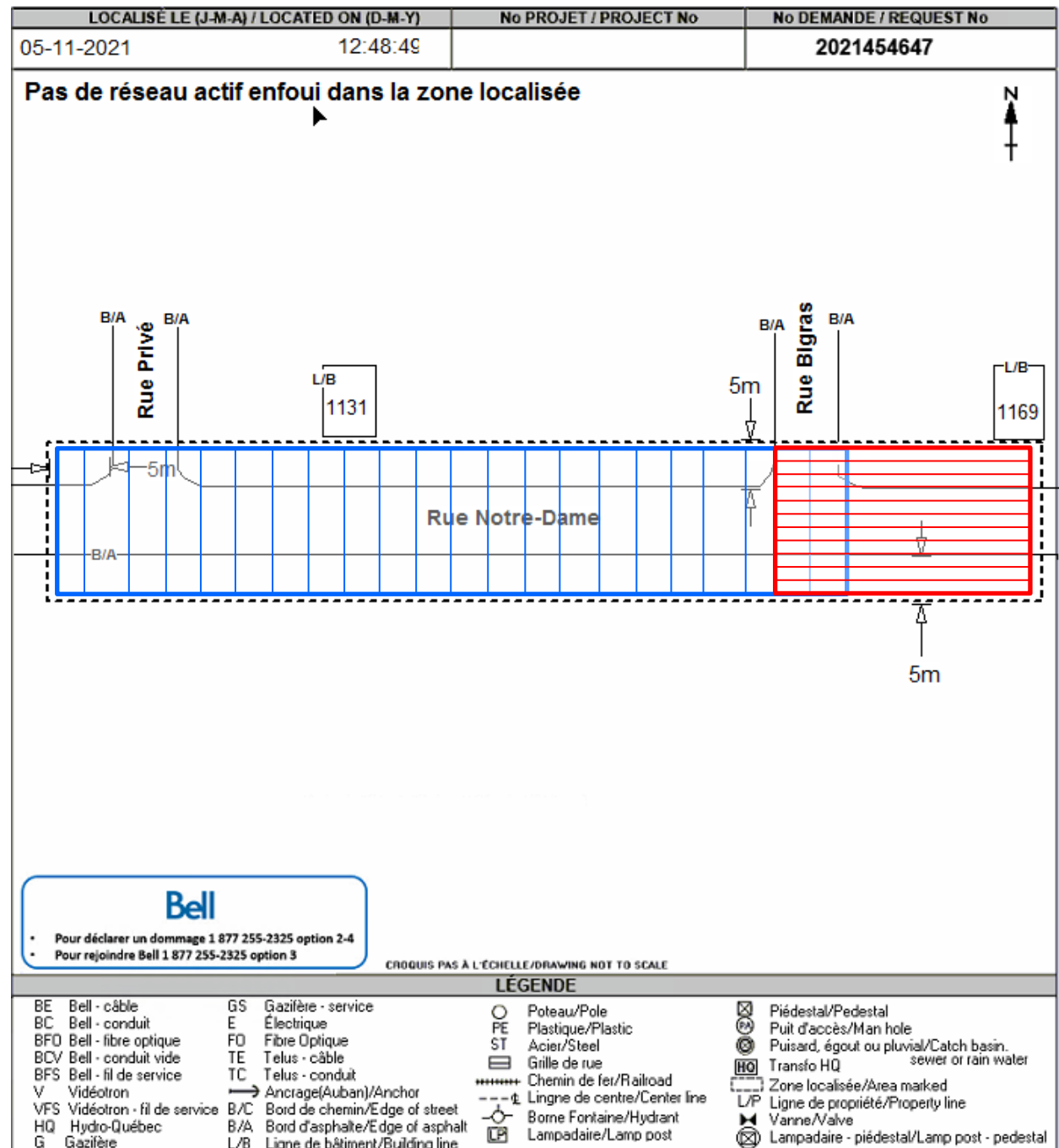
Les chemins privés

Les entrées de stationnements

Les ruelles sans noms de rues.

Explication :

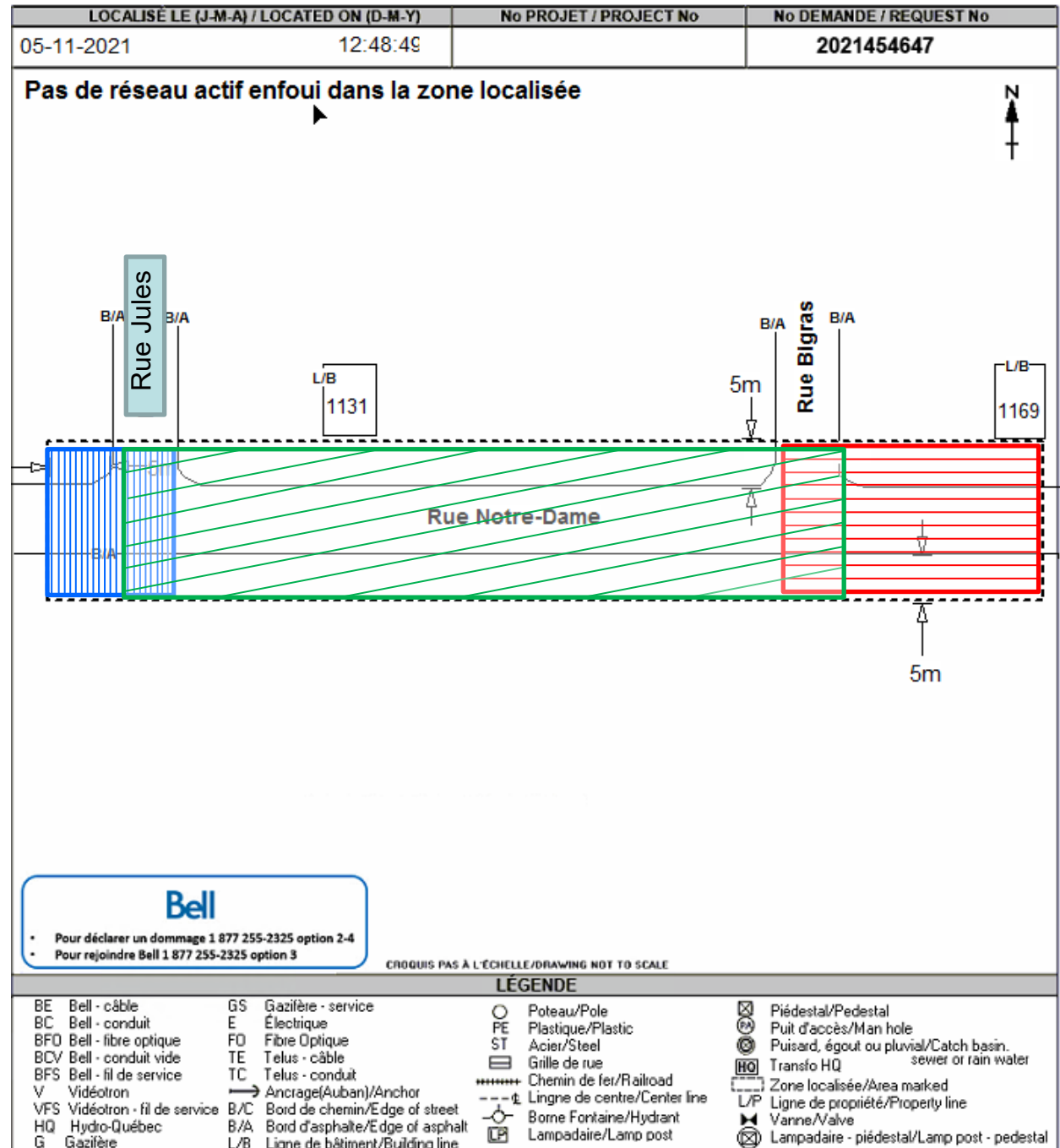
Ici on ne pourra calculer la rue privée, on aura donc deux unités non marquées au lieu de 3.

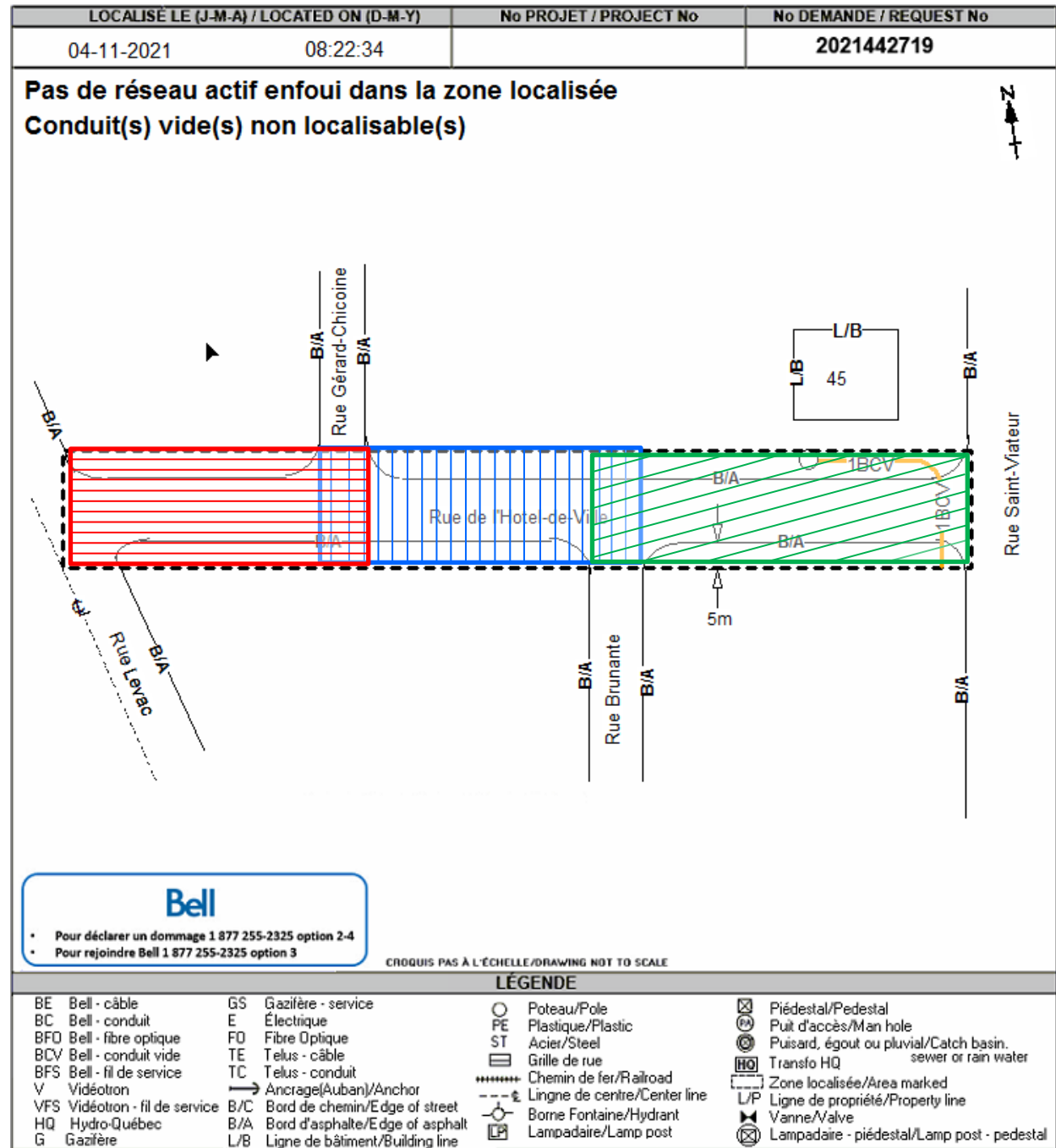


Zone urbaine
 Deux unités (Non marquées)
 Rue privée (chemin privé).
 On ne peut calculer les rues ou chemins qui n'ont pas de noms.
 Les chemins privés
 Les entrées de stationnements
 Les ruelles sans noms de rues.



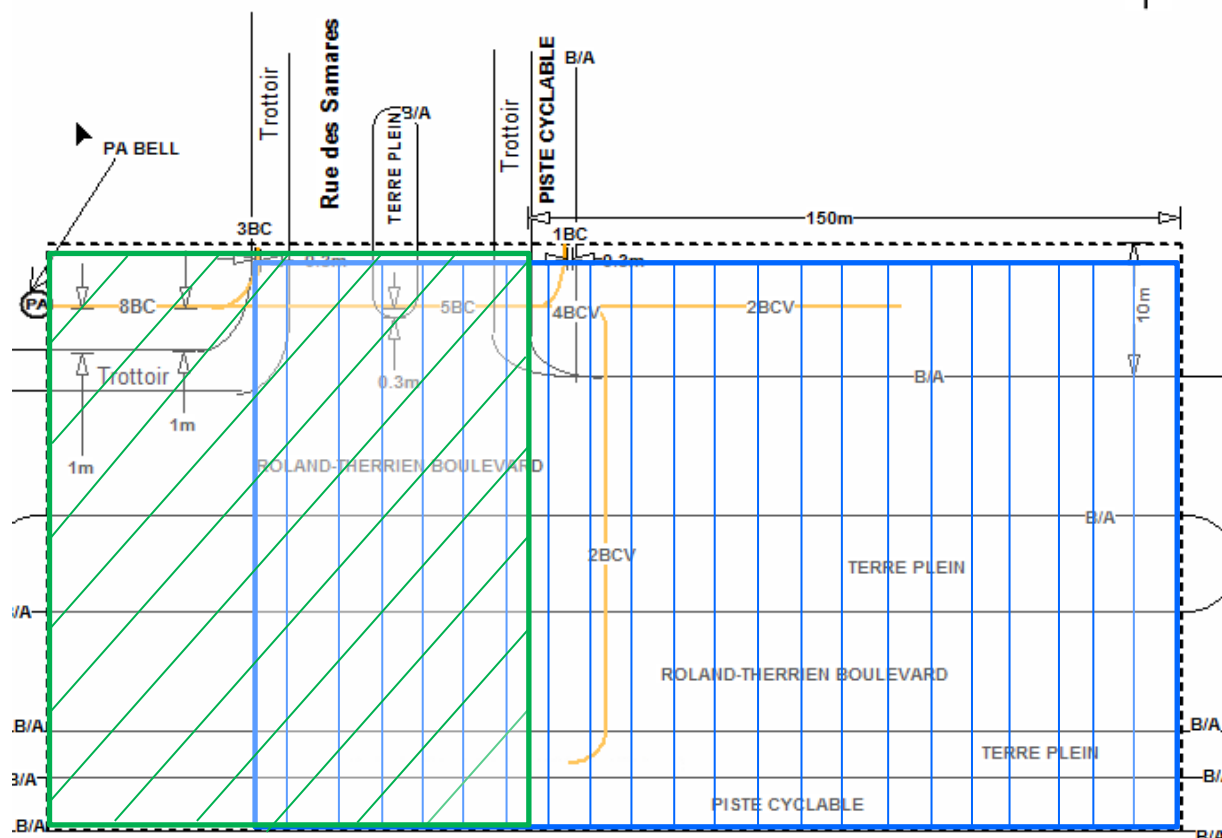
Explication :
 Si on remplace la Rue privée par un vrai nom de rue, Rue Jules, on aurait 3 unités non marquées (bleue, verte et rouge) au lieu de seulement 2.





LOCALISÉ LE (J-M-A) / LOCATED ON (D-M-Y)	No PROJET / PROJECT No	No DEMANDE / REQUEST No
10-06-2021	10:10:46	2021219767

Réseau actif enfoui dans la zone localisée
Conduit(s) vide(s) non localisable(s)



Bell

- Pour déclarer un dommage 1 877 255-2325 option 2-4
- Pour rejoindre Bell 1 877 255-2325 option 3

CROQUIS PAS À L'ÉCHELLE/DRAWING NOT TO SCALE

LÉGENDE

BE Bell - câble	GS Gazifère - service	○ Poteau/Pole	☒ Piédestal/Pedestal
BC Bell - conduit	E Électrique	PE Plastique/Plastic	⊗ Puit d'accès/Man hole
BFO Bell - fibre optique	FO Fibre Optique	ST Acier/Steel	⊗ Puits, égout ou pluvial/Catch basin
BCV Bell - conduit vide	TE Telus - câble	☐ Grille de rue	⊗ Transfo HQ
BFS Bell - fil de service	TC Telus - conduit	----- Chemin de fer/Railroad	☐ Zone localisée/Area marked
V Vidéotron	→ Ancrage(Auban)/Anchor	----- Ligne de centre/Center line	☐ Ligne de propriété/Property line
VFS Vidéotron - fil de service	B/C Bord de chemin/Edge of street	⊗ Borne Fontaine/Hydrant	☐ Vanne/Valve
HQ Hydro-Québec	B/A Bord d'asphalte/Edge of asphalt	☐ Lampadaire/Lamp post	☐ Lampadaire - piédestal/Lamp post - pedestal
G Gazifère	L/B Ligne de bâtiment/Building line		



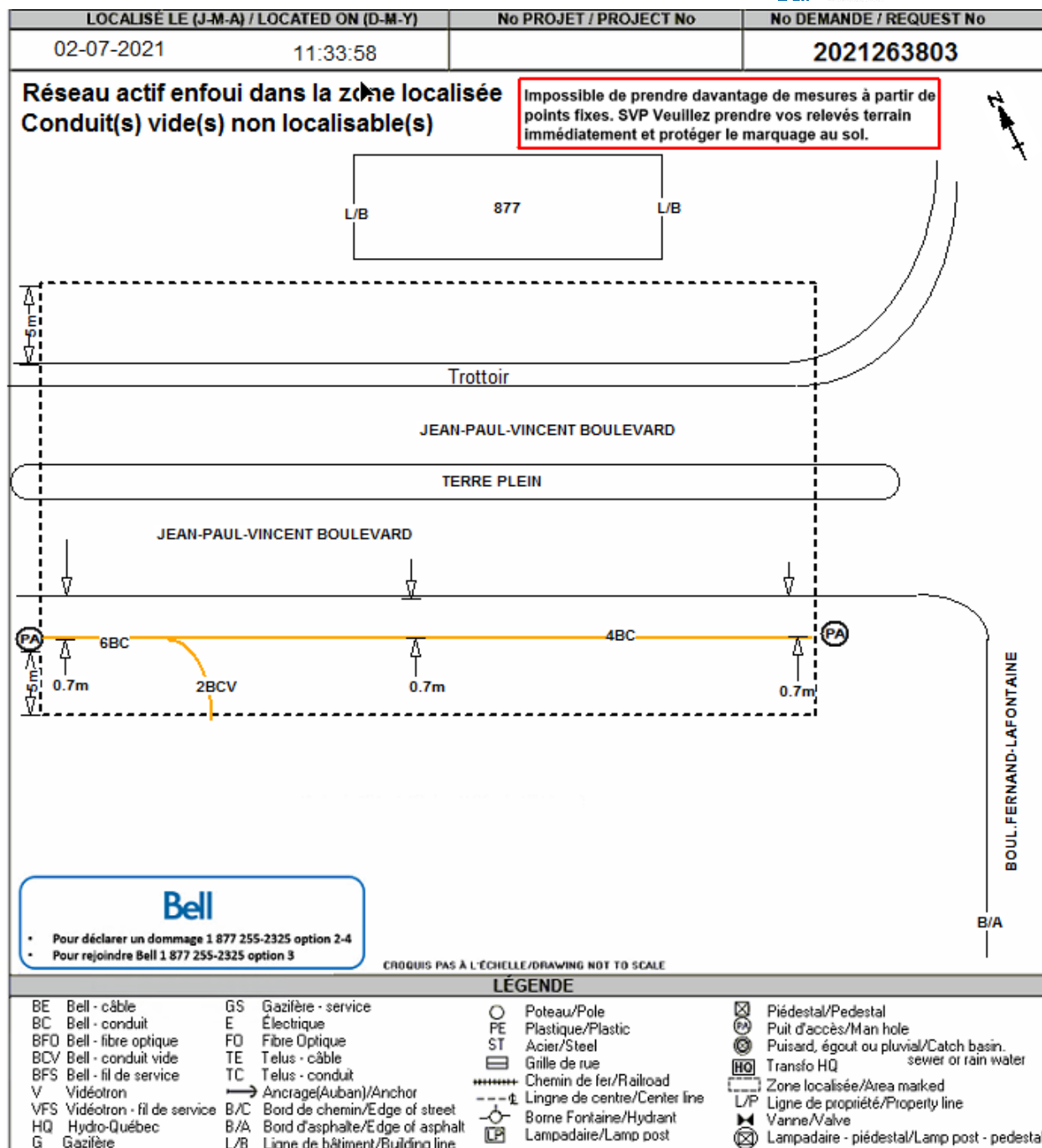
Explication :

Ici on a un conduit (1BC) tout près de la fin de la zone verte, on pourra donc indiquer une unité marquée pour la zone bleue, même si le reste sont des conduites vides.

Zone urbaine
Une unité (marquée).
Gros Boulevard
Lorsqu'on localise des
Boulevards, que ce soit deux
ou trois voies de larges, on
calcul comme une seule rue
normale.



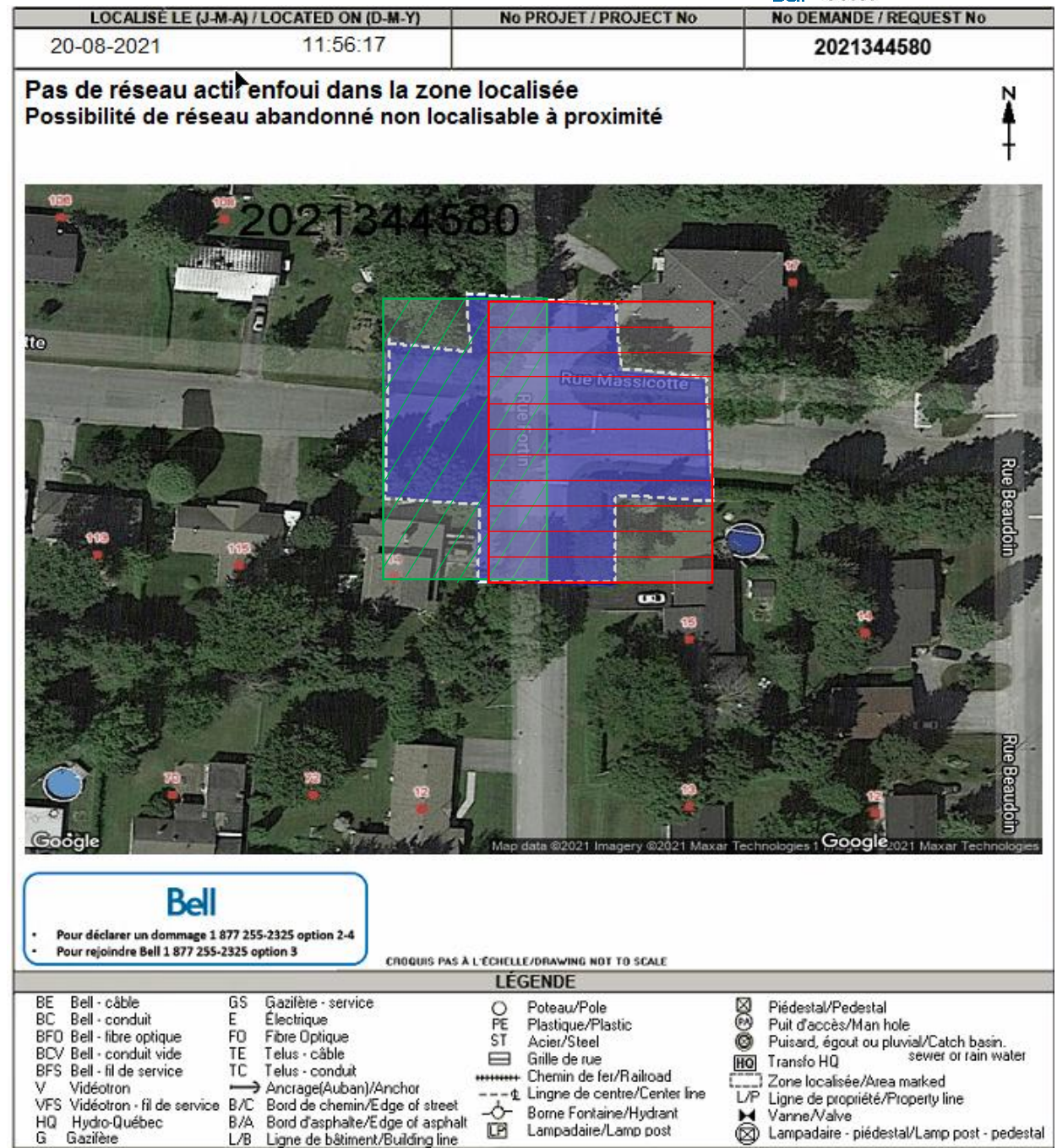
Explication :
Ici une seule unité marquée,
incluant le Boulevard Jean-
Paul Vincent au complet.

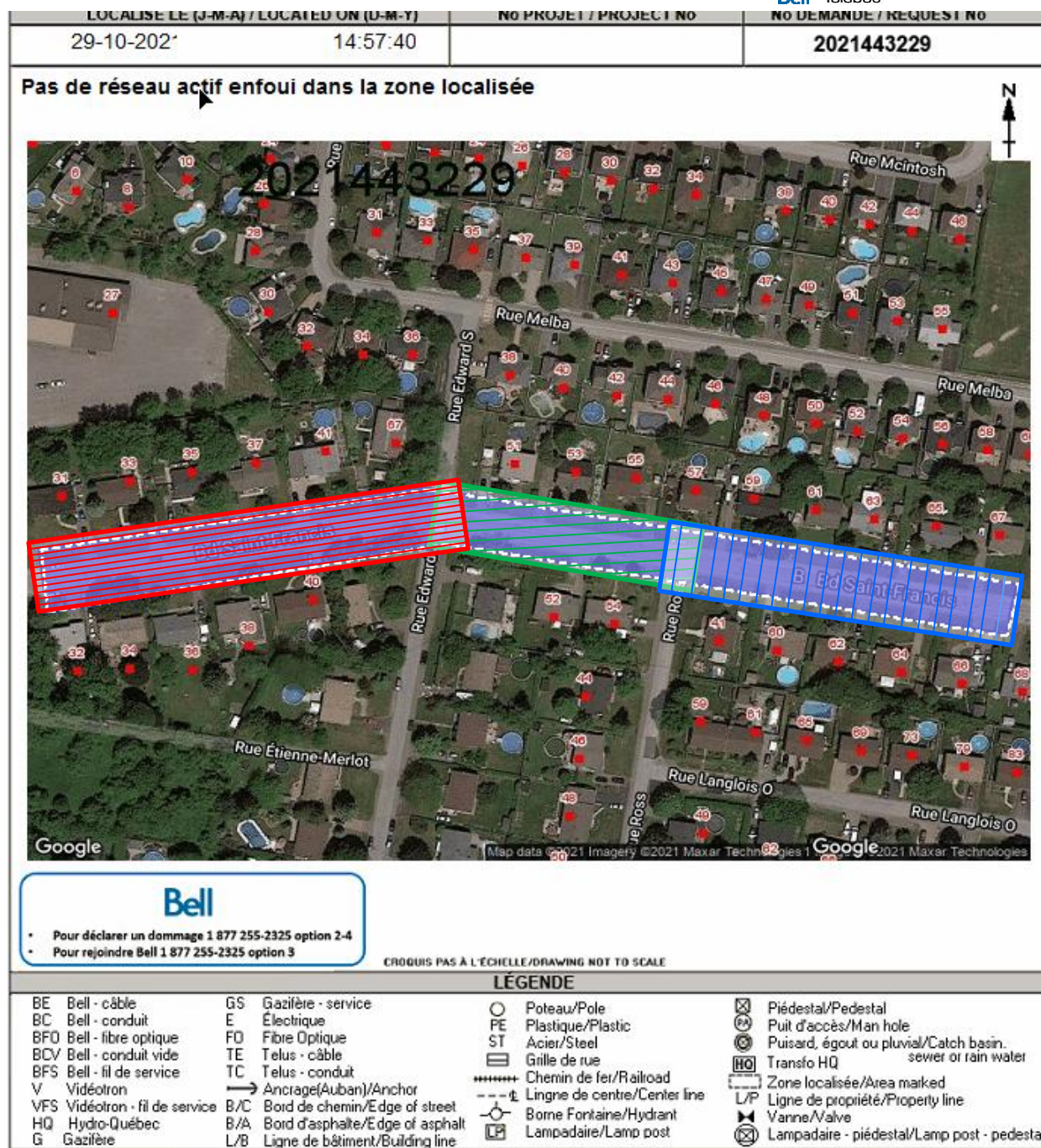


Zone urbaine
 Deux unités (non-marquées).
 Zone Google toujours des
 unités non-marquées
 Lorsqu'on fait des plans pas
 de réseau avec des zones
 Google, on procède de la
 même façon pour calculer les
 unités.



Explication :
 Ici on a deux unités non
 marquées. On ne traverse
 pas d'arrière-lot. (Verte et
 rouge)





Zone urbaine

Trois unités (non-marquées).

Zone Google toujours des unités non marquées

Lorsqu'on fait des croquis pas de réseau avec des zones Google, on procède de la même façon pour calculer les unités.



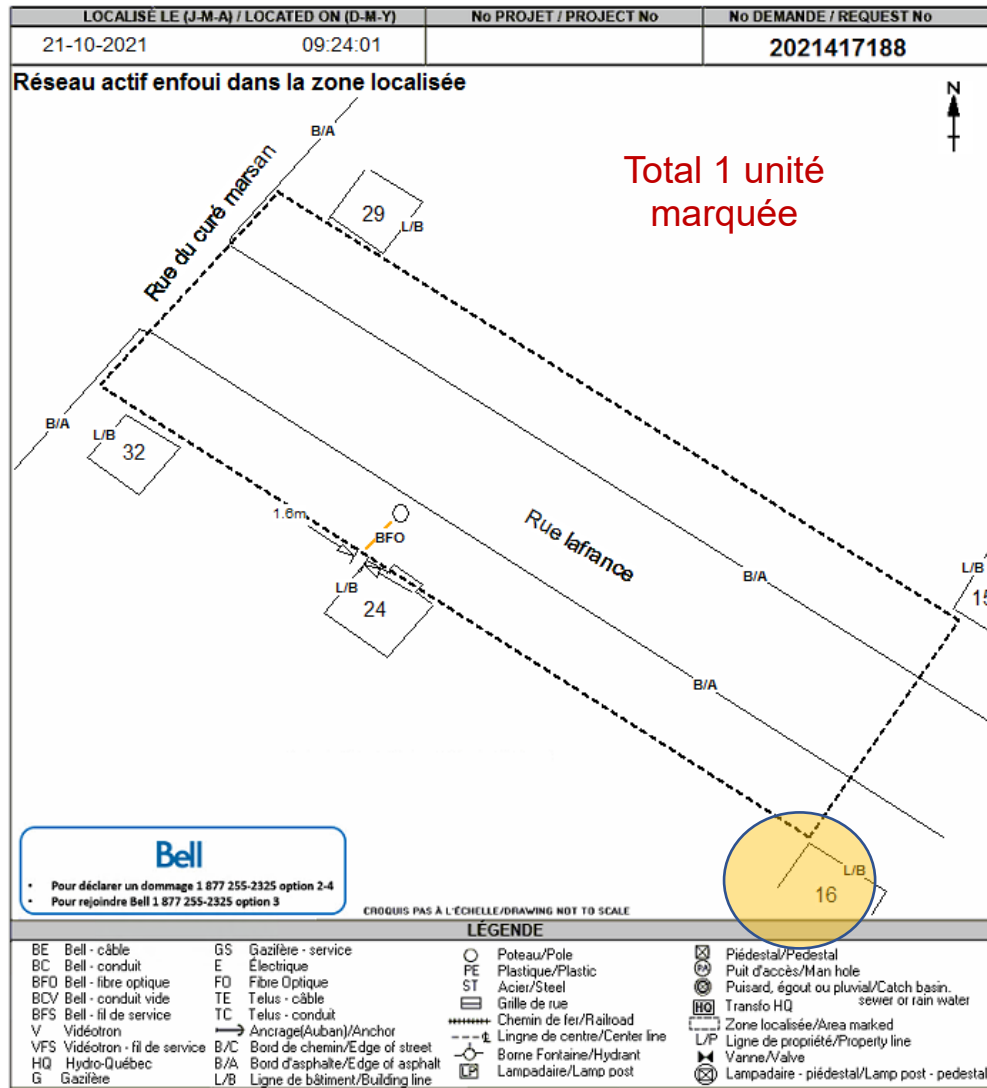
Explication :

Ici on a trois unités (rouge, verte et bleue) car nous traversons la rue Edwards ainsi que la rue Ross. Mais nous ne traversons aucun arrière-lot.

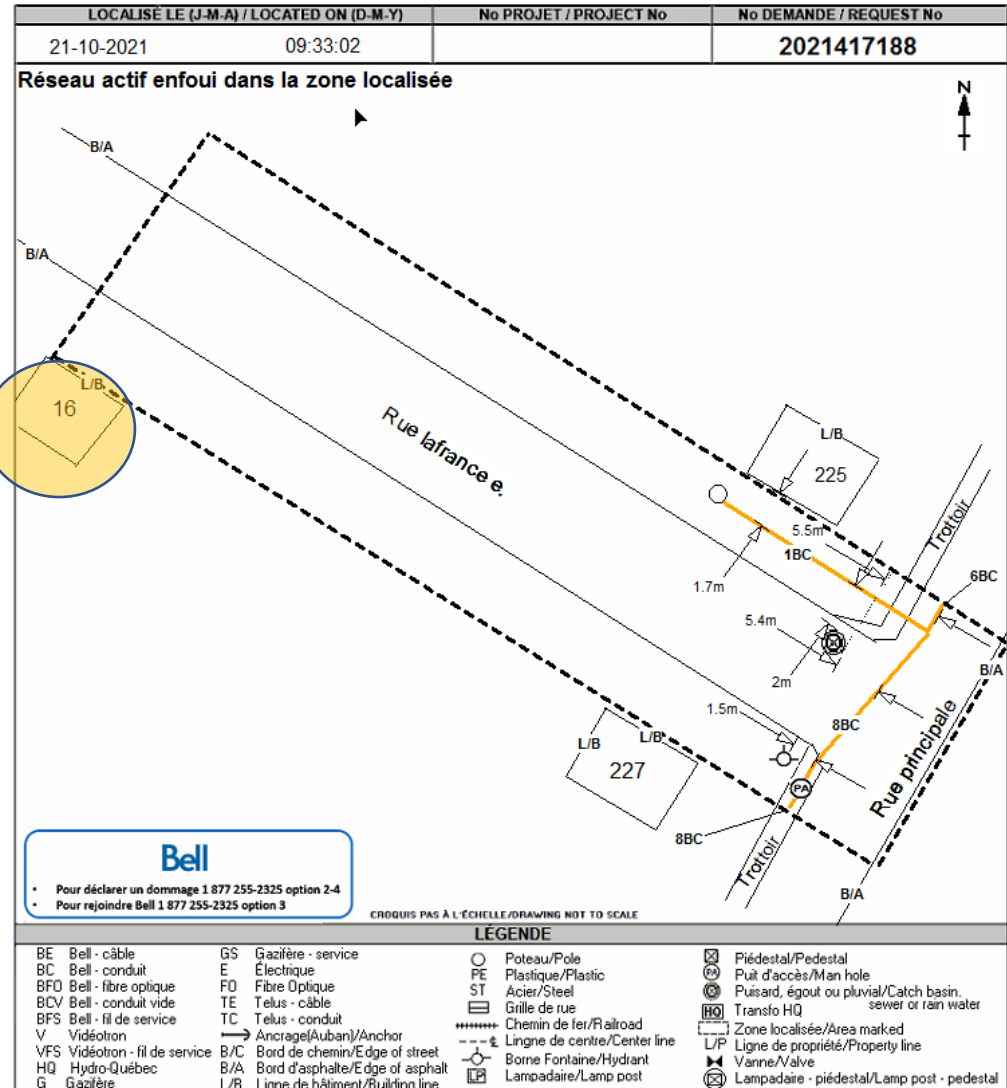
Zone urbaine

Exemple : Plus d'une page de croquis n'égale pas nécessairement plus d'une unité.

Page 1 de 2



Page 2 de 2

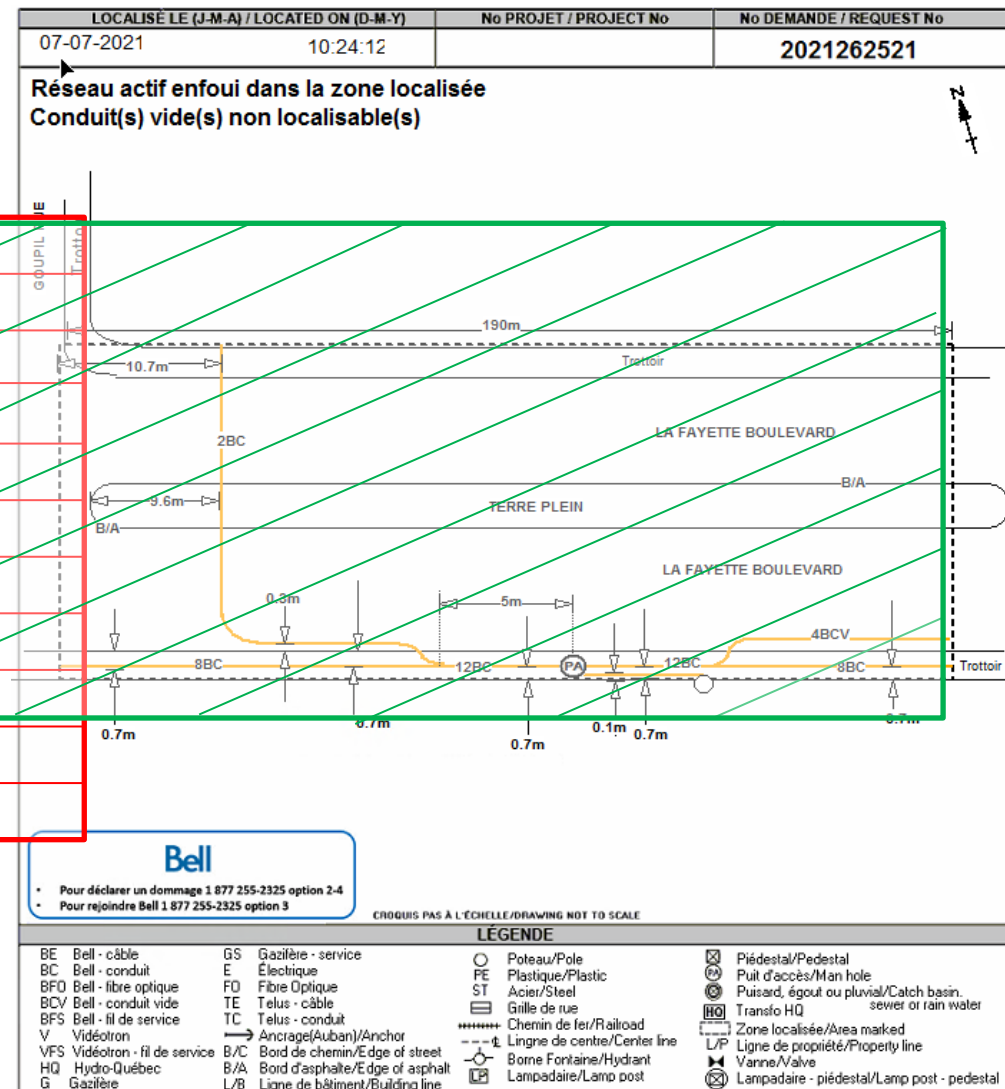
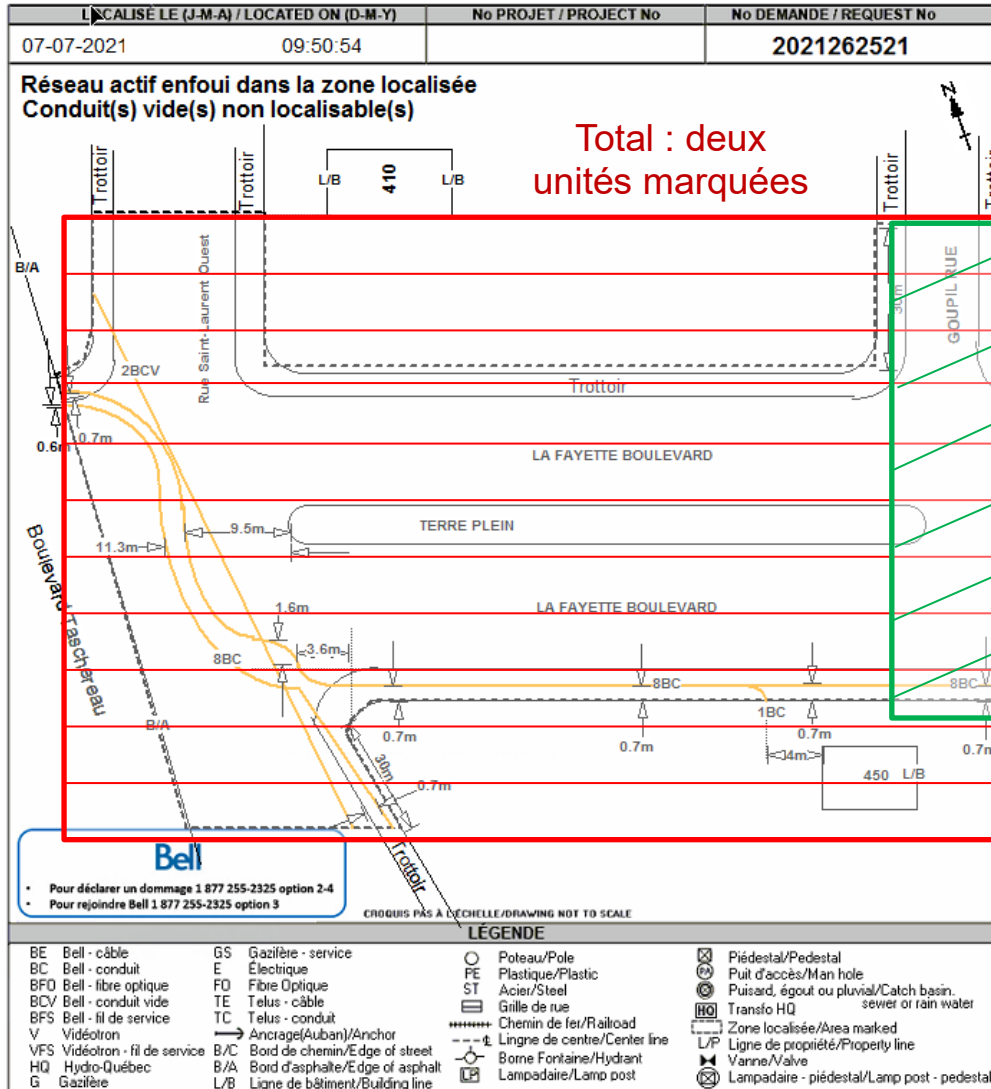


Zone urbaine

Exemple : Plus d'une page de croquis peut aussi éгалer deux unités.

Page 1 de 2

Page 2 de 2



Zone urbaine

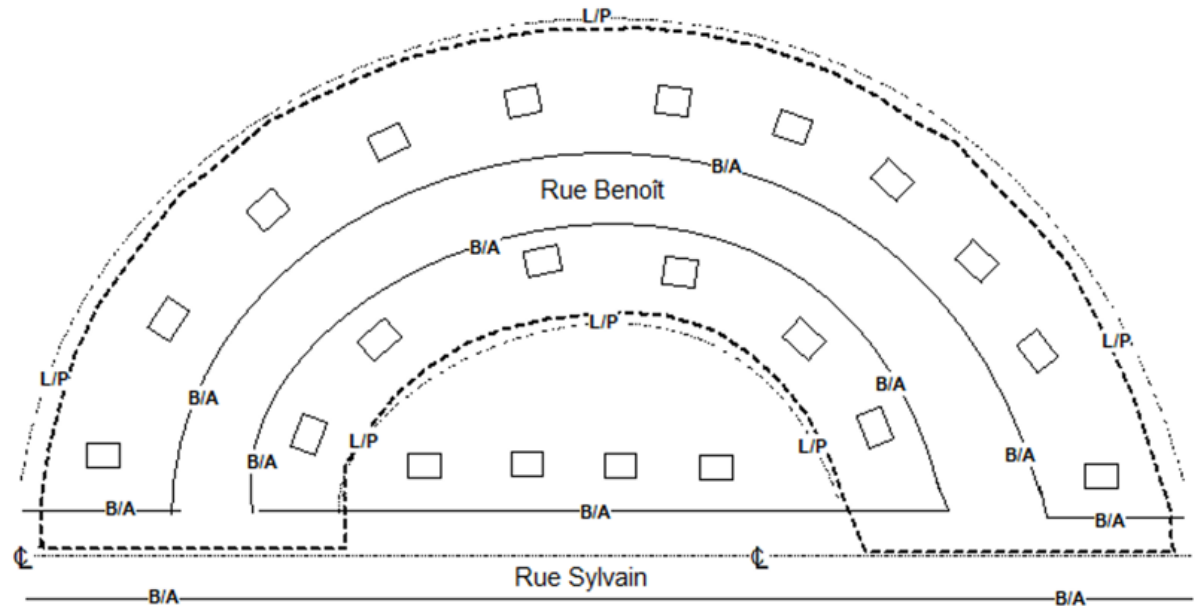
Une unité (marquée).

Les croissants

Lorsqu'on localise un croissant la rue en demi-lune, d'arrière-lot à arrière-lot compte pour 1 unité. Voir la zone en pointillée. Si nous dépassons les arrière-lots d'un côté ou l'autre on ajouterait une unité.



Explication :
Ici une seule unité non marquée.



Zone urbaine

Deux unités (non-marquées).

Les terre-pleins

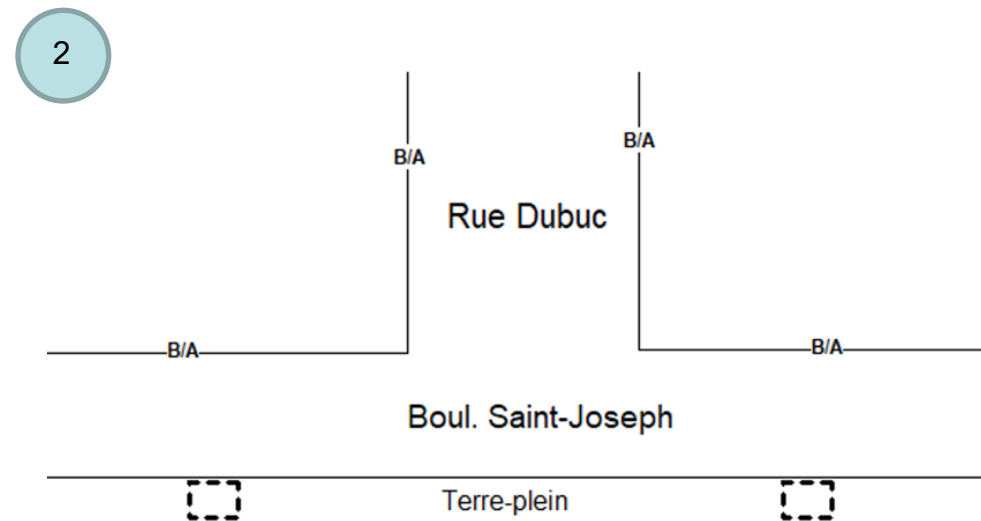
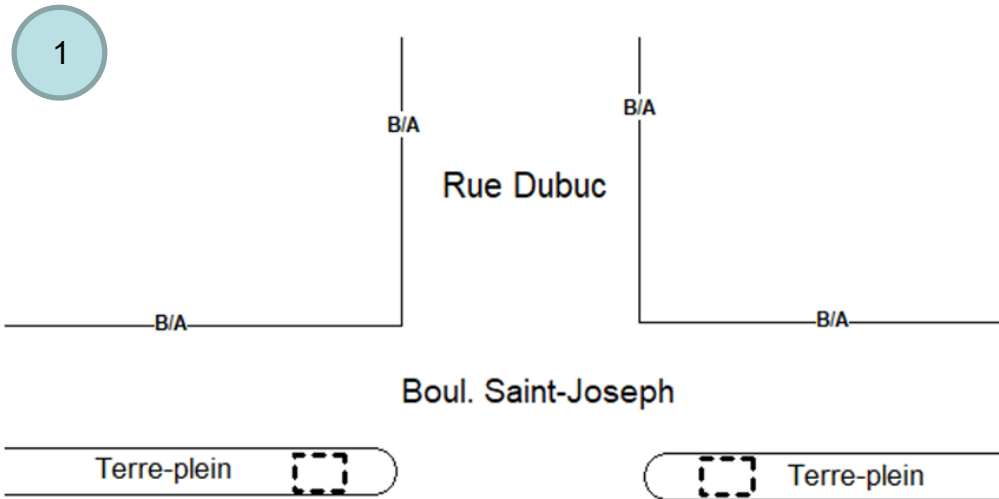
Lorsqu'on localise un terre-plein cela équivaudra à une ou deux unités dépendamment si le terre-plein est coupé face à une rue ou pas. Voir les deux exemples.

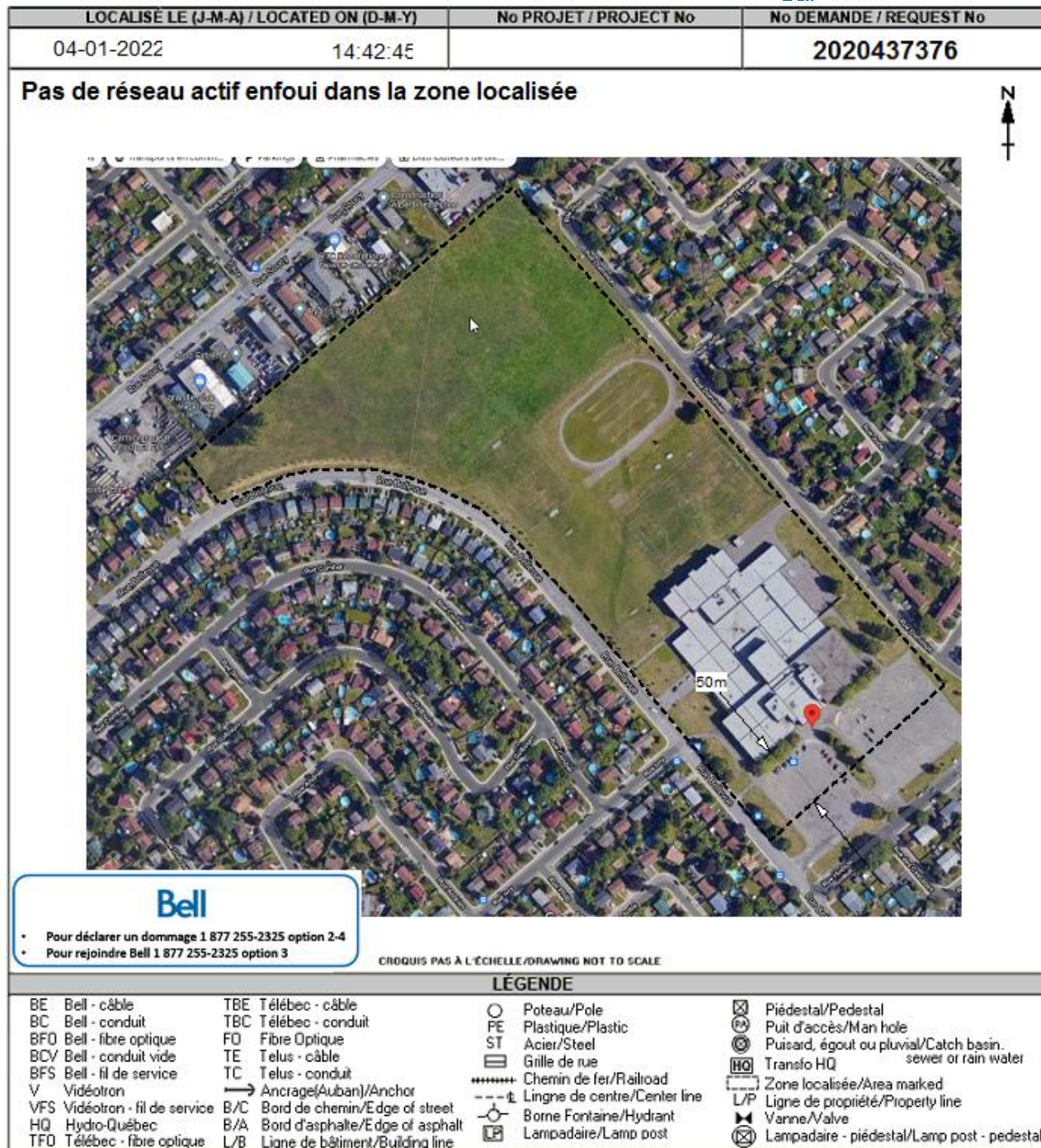


Explication :

Pour le croquis #1, le terre-plein est coupé face à une rue, on peut donc mettre 2 unités (non-marquées).

Pour le croquis #2 le terre-plein est en continu, on ne peut donc facturer qu'une seule unité (non marquée).





NB : Toujours indiquer la distance localisée sur le 1er croquis. Obligatoirement si on dépasse le 300m.



Explication :

Ici on localise 300m le long du chemin St-François, même si nous traversons l'Avenue Bienvenue on calcul seulement une unité (non marquée)

LOCALISÉ LE (J-M-A) / LOCATED ON (D-M-Y)	No PROJET / PROJECT No	No DEMANDE / REQUEST No
15-12-2021 12:11:51		2021510826

Pas de réseau actif enfoui dans la zone localisée
Zone confirmée avec: Philippe Rioux, sur les lieux

Bell

- Pour déclarer un dommage 1 877 255-2325 option 2-4
- Pour rejoindre Bell 1 877 255-2335 option 3

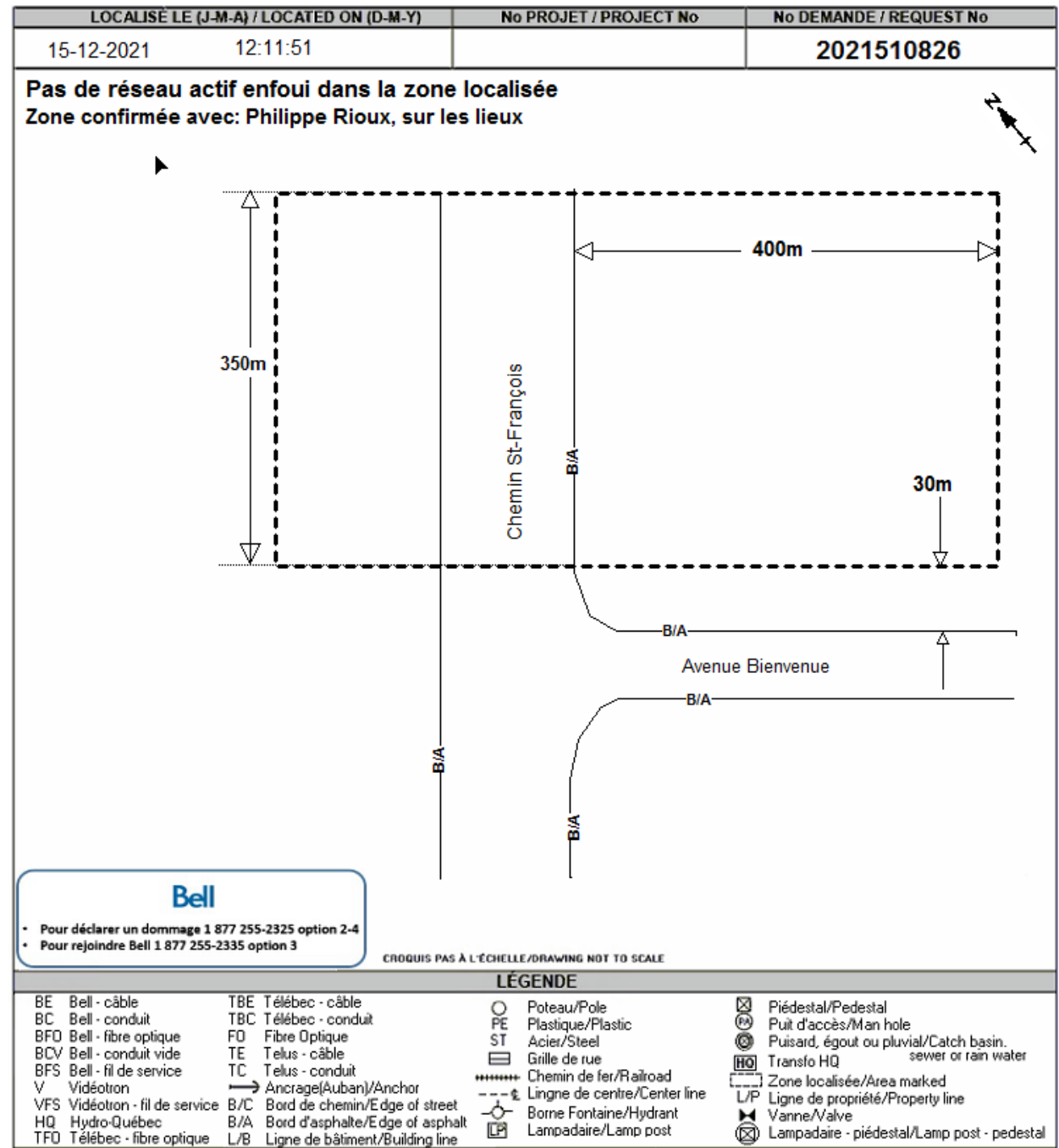
CROQUIS PAS À L'ÉCHELLE/DRAWING NOT TO SCALE

LÉGENDE			
BE Bell - câble	TBE Télébec - câble	○ Poteau/Pole	☒ Piédestal/Pedestal
BC Bell - conduit	TBC Télébec - conduit	PE Plastique/Plastic	Ⓜ Puit d'accès/Man hole
BFO Bell - fibre optique	FO Fibre Optique	ST Acier/Steel	Ⓢ Puits, égout ou pluvial/Catch basin.
BCV Bell - conduit vide	TE Telus - câble	Grille de rue	Ⓜ Transfo HQ
BFS Bell - fil de service	TC Telus - conduit	+++++ Chemin de fer/Railroad	☒ Zone localisée/Area marked
V Vidéotron	→ Ancrage(Auban)/Anchor	---+--- Ligne de centre/Center line	L/P Ligne de propriété/Property line
VFS Vidéotron - fil de service	B/C Bord de chemin/Edge of street	Ⓢ Borne Fontaine/Hydrant	☒ Vanne/Valve
HQ Hydro-Québec	B/A Bord d'asphalte/Edge of asphalt	☒ Lampadaire/Lamp post	☒ Lampadaire - piédestal/Lamp post - pedestal
TFO Télébec - fibre optique	L/B Ligne de bâtiment/Building line		

Zone Rurale
Deux unités (non-marquées)
Les profondeurs.
 Les profondeurs ne sont pas prises en considérations, si elles ne sont pas le long d'un chemin.



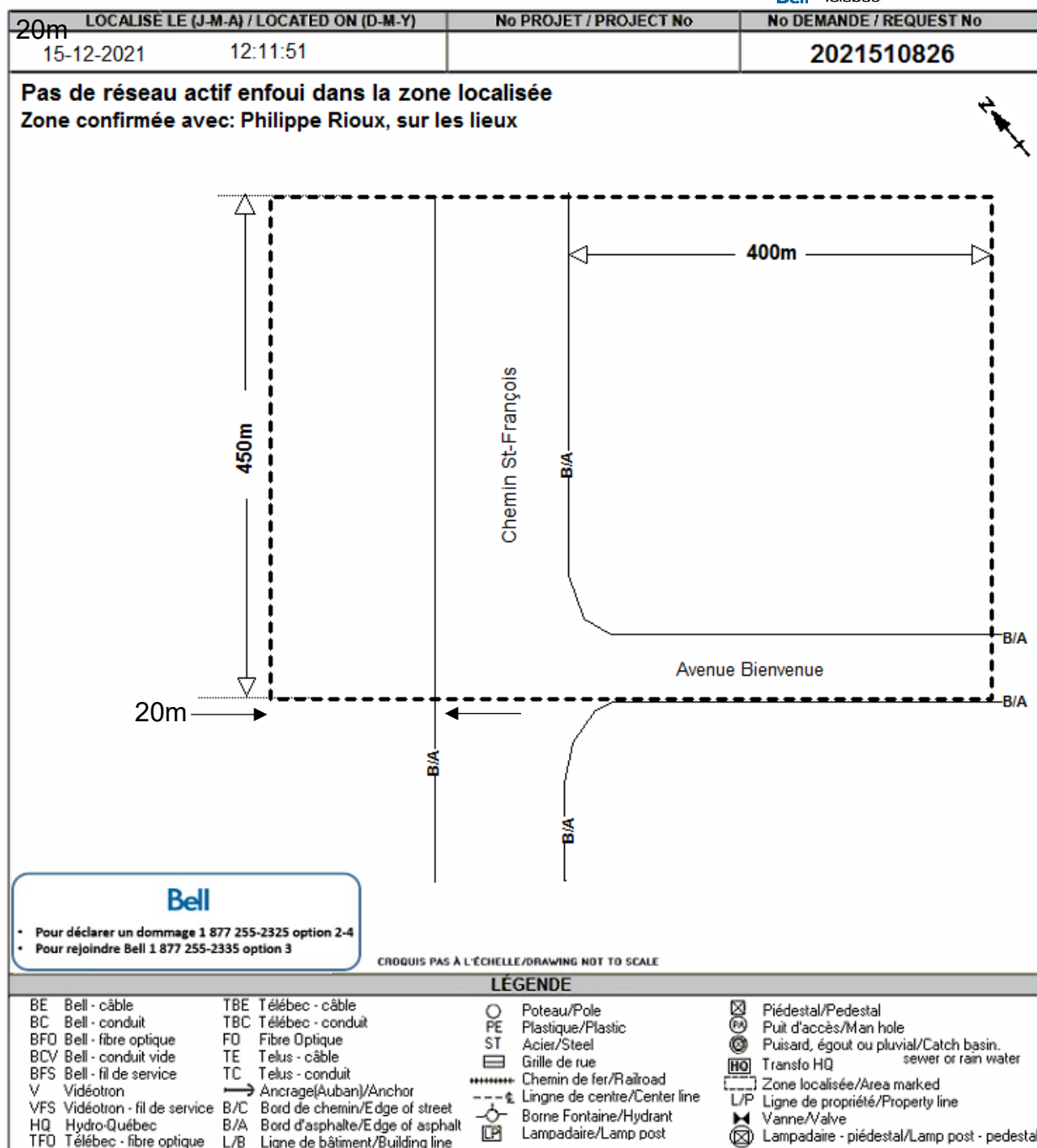
Explication :
 Pour cette demande on aurait deux unités car 350m localisés sur le chemin St-François. Donc $350 / 300 = 1.17$ donc 2.
 Par contre la profondeur de 400m n'est pas prise en considération, car la zone ne se rend pas à l'avenue Bienvenue.

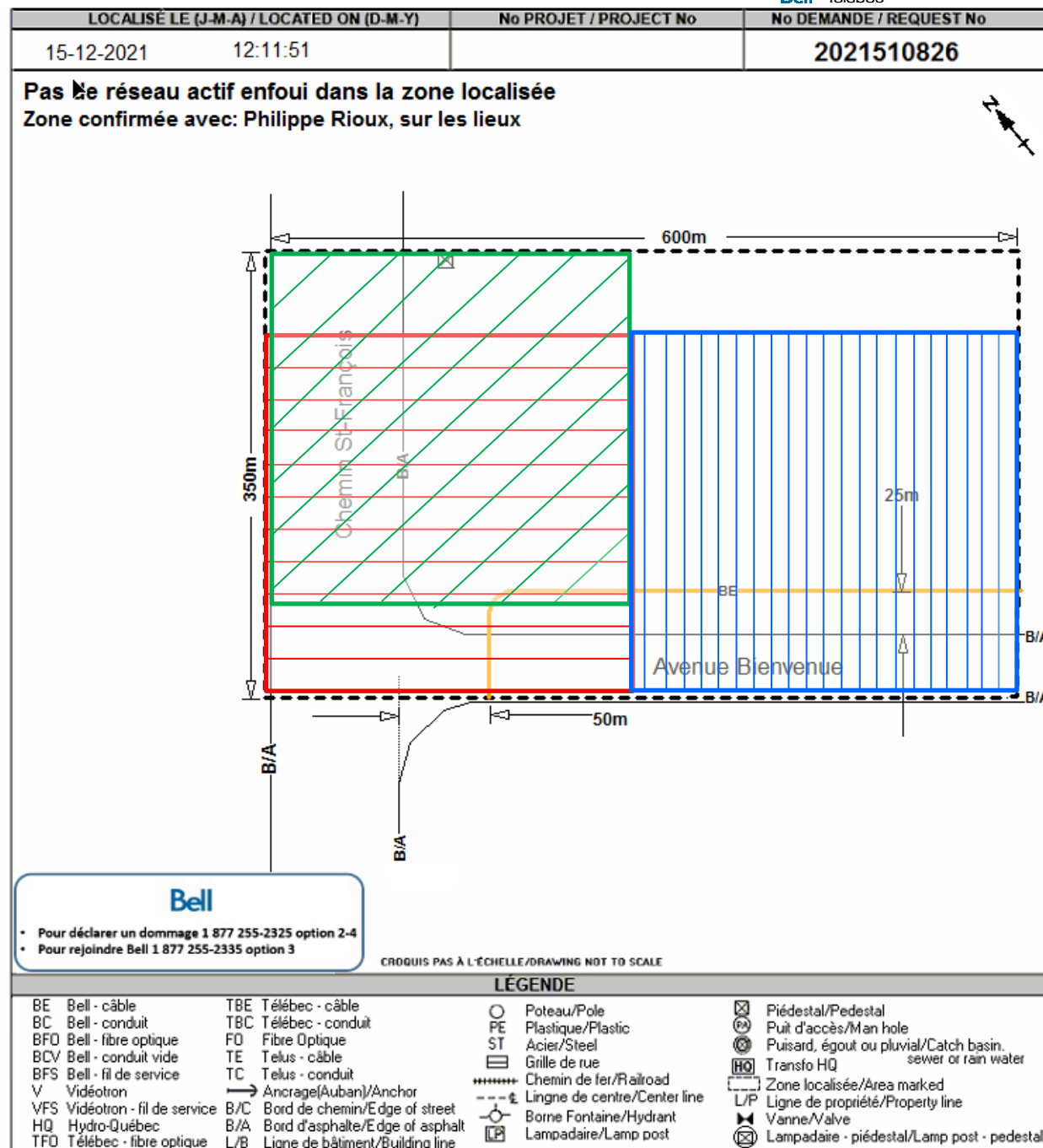


Zone Rurale
Trois unités (non-marquées)
Les profondeurs.
 Les profondeurs seront
 calculées si la zone se rend
 dans la rue adjacente.
 On additionne les distances
 avant de diviser le tout par
 300m (qui représente une
 unité rurale).



Explication :
 Ici on localise 450m sur le
 Chemin St-François et on a
 une profondeur de 400m le
 long de l'Avenue Bienvenue.
 Nous allons donc calculer :
 $450\text{m} + 400\text{m} + 20\text{m} + 10\text{m}$
 (Largeur de rue) = $880\text{m} / 300\text{m} = 2.93$ donc 3 unités.





Zone Rurale

Quatre unités

Les profondeurs.

Les profondeurs seront calculées si la zone se rend dans la rue adjacente.

On additionne les distances avant de diviser le tout par 300m (qui représente une unité rurale).



Explication :

Ici on localise 350m sur le Chemin St-François et on a une profondeur de 600m le long de l'Avenue Bienvenue. Nous allons donc calculer : $350m + 600m = 950m / 300m = 3.16$ unités, donc 4.

Mais on aura deux unités marquées sur les quatre unités totales. Voir encadrés en rouge et bleu.

Zone Rurale

Une unité

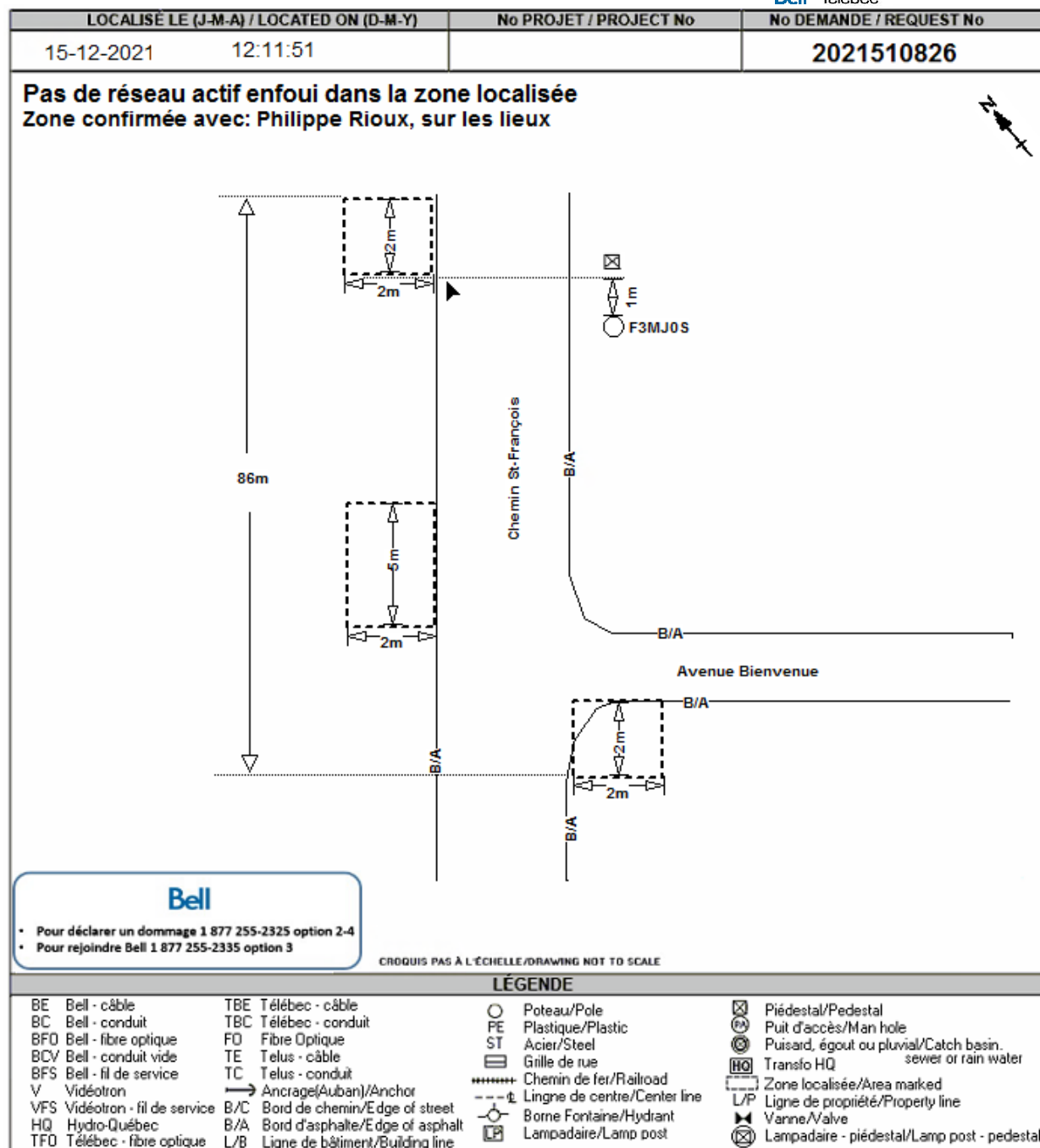
Les zones distinctes.

Si nous n'atteignons pas plus de 300m de zone localisée, même si nous avons 3 zones distinctes, cela vaut seulement une unité.



Explication :

Pour cette zone on localise 86m sur le Chemin St-François, donc une unité seulement. Et aucune profondeur n'est considérée.



Zone Rurale

Quatre unités (non-marquées)

Zone entre deux chemins

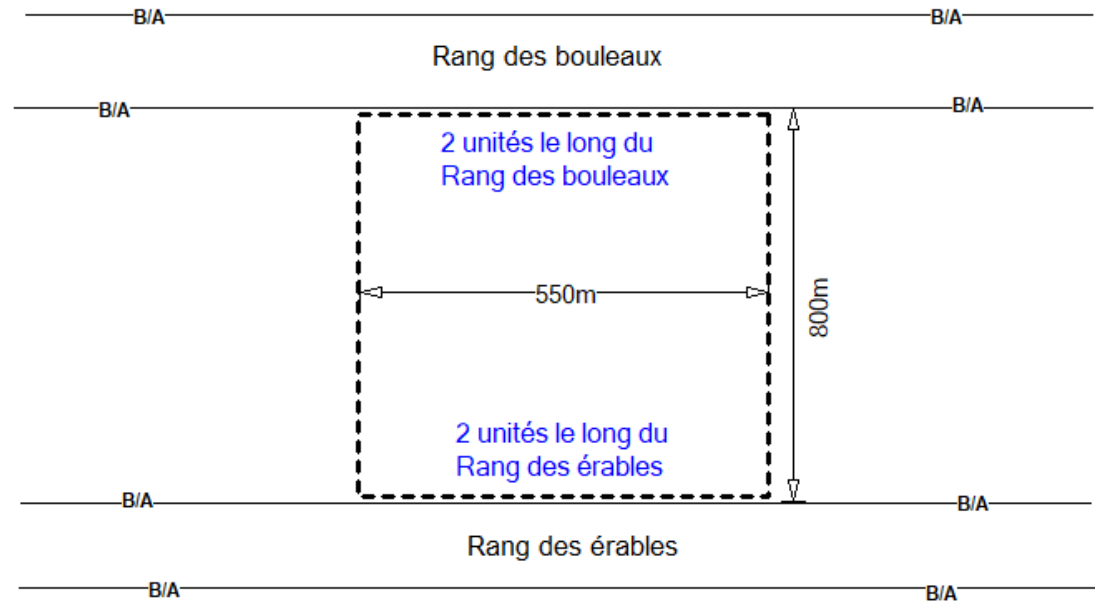
Si la zone rejoint deux chemins, nous calculerons la distance localisée sur chacun des bords de chemins. Étant donné que cela implique que nous fassions un détour pour valider la zone.



Explication :

Ici on localise 550m le long du rang des Bouleaux ($550\text{m} / 300\text{m} = 2$ unités (non marquée)), et 550m le long du rang des Érables ($550\text{m} / 300\text{m} = 2$ unités (non marquées))

Total de quatre unités non marquées.

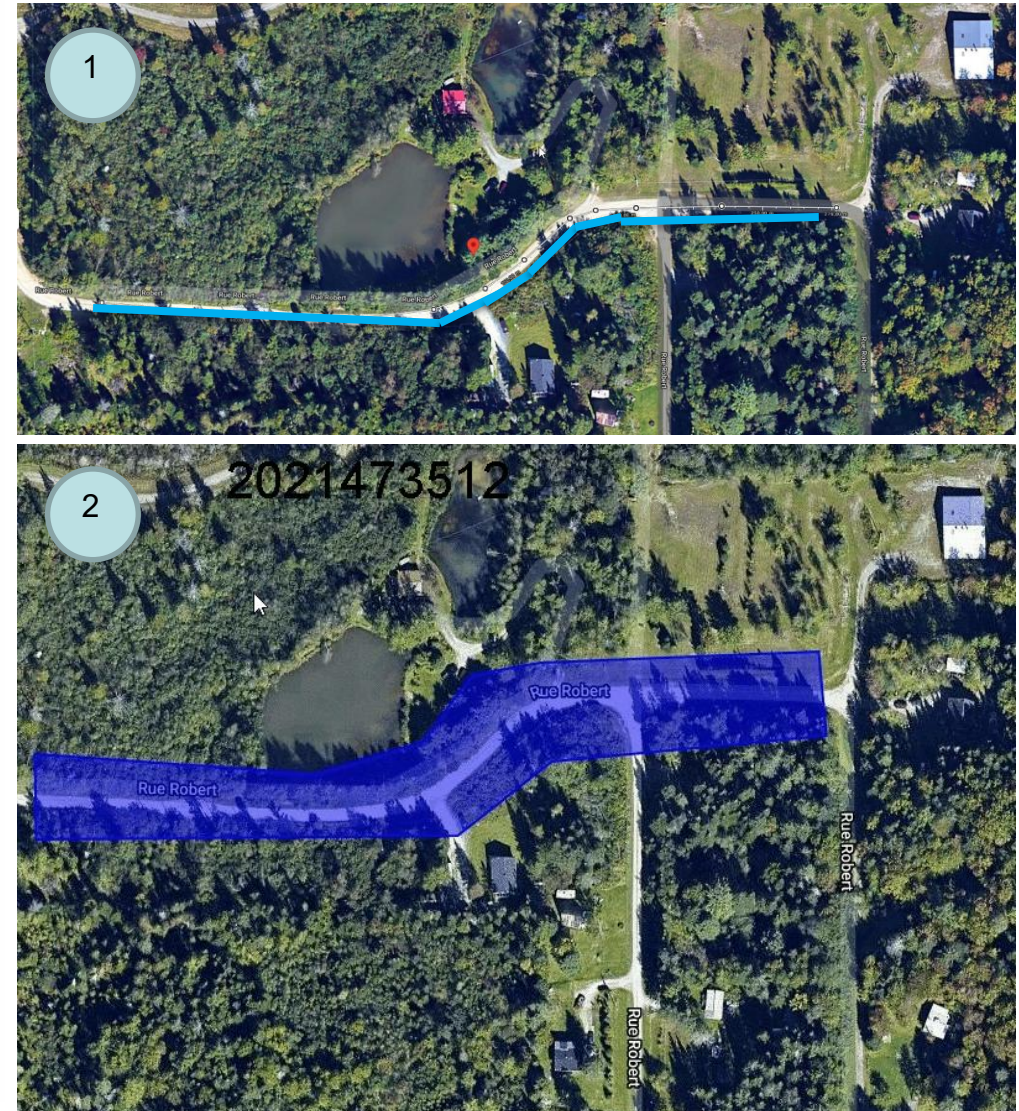
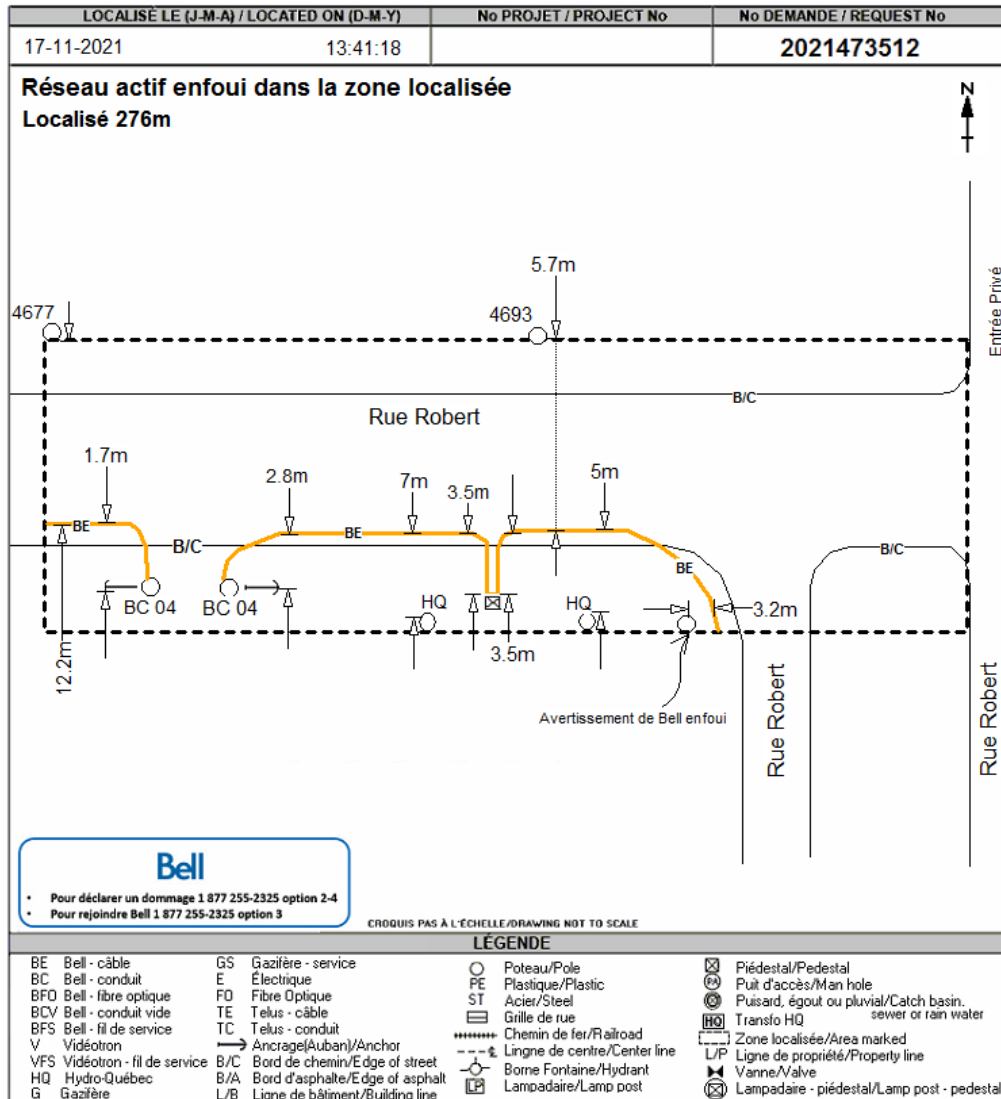


Zone Rurale

Exemple : Distance d'une unité même si traverse une intersection.

1 unité marquée, on doit indiquer la distance localisée sur le croquis.

#1 calculer sur Google map la distance = 276m
#2 zone Google du client dans la demande.



Zone sur autoroute et voie de service

Deux unités (non marquées – en Rural)
Trois unités (non marquées – en Urbain)

Les autoroutes incluent les deux voies ainsi que les bretelles d'accès. Pour calculer les unités on prend la distance totale et on divise par 300m autant pour le rural que l'urbain.

Les voies de services en zone urbaine se calculent aux intersections et en rurale aux 300m comme les autoroutes.



Explication :

Ici on localise la zone verte de 250m sur autoroute 30, cela donne une unité. On localise aussi la voie de service Av. du Parc ce qui donne une autre unité. On traverse la rue Mailloux cela nous donne donc une autre unité en zone urbaine. En zone rurale on n'aurait pas eu droit car les voies de services sont calculées aux 300m aussi.





LOCALISÉ LE (J-M-A) / LOCATED ON (D-M-Y)	No PROJET / PROJECT No	No DEMANDE / REQUEST No																																				
05-02-2021	11:56:04	2021061612																																				
Possibilité de réseau abandonné non localisable à proximité Zone confirmée avec: Mme Mélissa Ruel Longueur total de la zone localisée 310m																																						
Route 116																																						
B/A																																						
Route 116																																						
B/A																																						
Fossé																																						
Fossé																																						
• Pour déclarer un dommage 1 877 255-2325 option 2-4 • Pour rejoindre Bell 1 877 255-2325 option 3																																						
CROQUIS PAS À L'ÉCHELLE/DRAWING NOT TO SCALE																																						
LÉGENDE <table border="0"> <tr> <td>BE Bell - câble</td> <td>GS Gazifère - service</td> <td>○ Poteau/Pole</td> <td>☒ Piédestal/Pedestal</td> </tr> <tr> <td>BC Bell - conduit</td> <td>E Électrique</td> <td>PE Plastique/Plastic</td> <td>⊗ Puit d'accès/Man hole</td> </tr> <tr> <td>BFO Bell - fibre optique</td> <td>FO Fibre Optique</td> <td>ST Acier/Steel</td> <td>⊗ Puisard, égout ou pluvial/Catch basin, sewer or rain water</td> </tr> <tr> <td>BCV Bell - conduit vide</td> <td>TE Telus - câble</td> <td>Grille de rue</td> <td>HO Transfo HQ</td> </tr> <tr> <td>BFS Bell - fil de service</td> <td>TC Telus - conduit</td> <td>Chemin de fer/Railroad</td> <td>Zone localisée/Area marked</td> </tr> <tr> <td>V Vidéotron</td> <td>→ Ancrage(Auban)/Anchor</td> <td>---+--- Ligne de centre/Center line</td> <td>L/P Ligne de propriété/Property line</td> </tr> <tr> <td>VFS Vidéotron - fil de service</td> <td>B/C Bord de chemin/Edge of street</td> <td>⊗ Borne Fontaine/Hydrant</td> <td>Vanne/Valve</td> </tr> <tr> <td>HQ Hydro-Québec</td> <td>B/A Bord d'asphalte/Edge of asphalt</td> <td>☒ Lampadaire/Lamp post</td> <td>☒ Lampadaire - piédestal/Lamp post - pedestal</td> </tr> <tr> <td>G Gazifère</td> <td>L/B Ligne de bâtiment/Building line</td> <td></td> <td></td> </tr> </table>			BE Bell - câble	GS Gazifère - service	○ Poteau/Pole	☒ Piédestal/Pedestal	BC Bell - conduit	E Électrique	PE Plastique/Plastic	⊗ Puit d'accès/Man hole	BFO Bell - fibre optique	FO Fibre Optique	ST Acier/Steel	⊗ Puisard, égout ou pluvial/Catch basin, sewer or rain water	BCV Bell - conduit vide	TE Telus - câble	Grille de rue	HO Transfo HQ	BFS Bell - fil de service	TC Telus - conduit	Chemin de fer/Railroad	Zone localisée/Area marked	V Vidéotron	→ Ancrage(Auban)/Anchor	---+--- Ligne de centre/Center line	L/P Ligne de propriété/Property line	VFS Vidéotron - fil de service	B/C Bord de chemin/Edge of street	⊗ Borne Fontaine/Hydrant	Vanne/Valve	HQ Hydro-Québec	B/A Bord d'asphalte/Edge of asphalt	☒ Lampadaire/Lamp post	☒ Lampadaire - piédestal/Lamp post - pedestal	G Gazifère	L/B Ligne de bâtiment/Building line		
BE Bell - câble	GS Gazifère - service	○ Poteau/Pole	☒ Piédestal/Pedestal																																			
BC Bell - conduit	E Électrique	PE Plastique/Plastic	⊗ Puit d'accès/Man hole																																			
BFO Bell - fibre optique	FO Fibre Optique	ST Acier/Steel	⊗ Puisard, égout ou pluvial/Catch basin, sewer or rain water																																			
BCV Bell - conduit vide	TE Telus - câble	Grille de rue	HO Transfo HQ																																			
BFS Bell - fil de service	TC Telus - conduit	Chemin de fer/Railroad	Zone localisée/Area marked																																			
V Vidéotron	→ Ancrage(Auban)/Anchor	---+--- Ligne de centre/Center line	L/P Ligne de propriété/Property line																																			
VFS Vidéotron - fil de service	B/C Bord de chemin/Edge of street	⊗ Borne Fontaine/Hydrant	Vanne/Valve																																			
HQ Hydro-Québec	B/A Bord d'asphalte/Edge of asphalt	☒ Lampadaire/Lamp post	☒ Lampadaire - piédestal/Lamp post - pedestal																																			
G Gazifère	L/B Ligne de bâtiment/Building line																																					

Plan #1

Zone Rurale et Urbain

Une unité (non marquée)

Zone inaccessible 1^{ière} visite.

Lorsqu'on se rend sur place et que la zone est entièrement inaccessible. Nous facturerons une unité non marquée pour le 1^{er} déplacement. Indiquer dans la

NOTE de la ligne de facturation :

1^{er} déplacement.



Explication :

Nous nous sommes déplacés pour une zone inaccessible. On appose la bonne étiquette et on facture une unité non marquée avec **NOTE**.

Lors de la 2^{ième} visite nous localiserons et facturerons comme convenu et nous laisserons la première ligne de facturation de la première visite.

LOCALISÉ LE (J-M-A) / LOCATED ON (D-M-Y)		No PROJET / PROJECT No	No DEMANDE / REQUEST No
27-10-2021	14:42:41		2021440894
ATTENTION : Il nous est impossible d'accéder à la zone demandée par votre demande de localisation chez Info-Excavation, veuillez communiquer avec notre bureau aux coordonnées indiquées plus haut. Veuillez ne procéder à aucune intervention avant localisation pour la prévention des dommages des infrastructures souterraines de Bell.			
			
• Pour déclarer un dommage 1 877 255-2325 option 2-4 • Pour rejoindre Bell 1 877 255-2325 option 5			
CROQUIS PAS À L'ÉCHELLE/DRAWING NOT TO SCALE			
LÉGENDE			
BE Bell - câble	GS Gazifère - service	○ Poteau/Pole	☒ Piédestal/Pedestal
BC Bell - conduit	E Électrique	PE Plastique/Plastic	⊗ Puit d'accès/Man hole
BFO Bell - fibre optique	FO Fibre Optique	ST Acier/Steel	⊗ Puisard, égout ou pluvial/Catch basin
BCV Bell - conduit vide	TE Telus - câble	☐ Grille de rue	⊗ Transfo HQ
BFS Bell - fil de service	TC Telus - conduit	+++++ Chemin de fer/Railroad	☐ Zone localisée/Area marked
V Vidéotron	→ Ancrage(Auban)/Anchor	---+ Ligne de centre/Center line	☐ Ligne de propriété/Property line
VFS Vidéotron - fil de service	B/C Bord de chemin/Edge of street	⊗ Borne Fontaine/Hydrant	☐ Vanne/Valve
HQ Hydro-Québec	B/A Bord d'asphalte/Edge of asphalt	☐ Lampadaire/Lamp post	☒ Lampadaire - piédestal/Lamp post - pedestal
G Gazifère	L/B Ligne de bâtiment/Building line		

Plan #2

Zone Rurale et Urbain

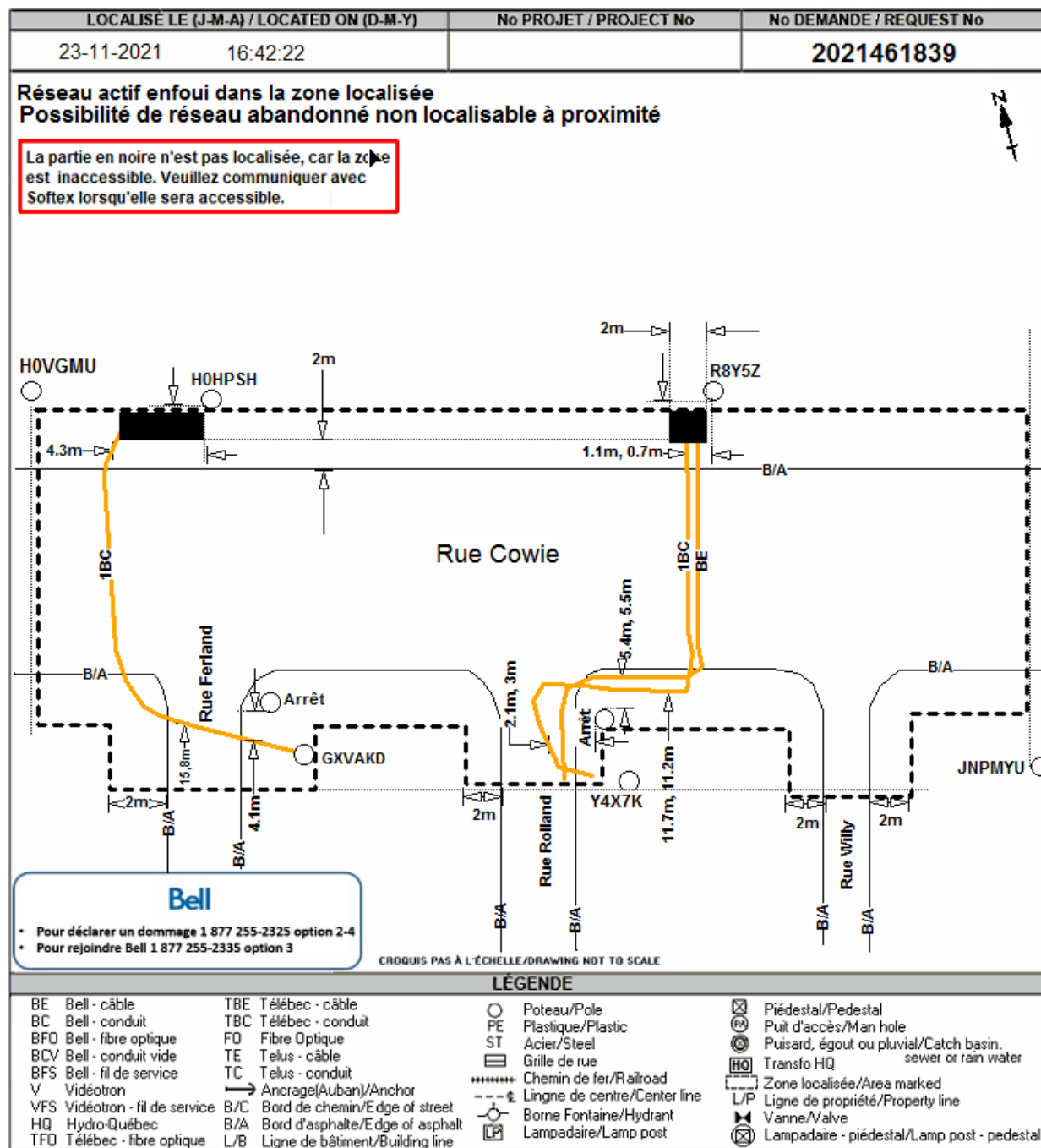
Quatre unités (3 marquées -1 non marquée)

Zone partiellement inaccessible 1^{ère} visite avec réseaux.

Lorsqu'on se rend sur place et que la zone est partiellement inaccessible. Nous facturerons une unité non marquée si le reste du croquis que nous avons pu faire n'a pas de réseau ou une marquée si la partie localisée a du réseau. Et indiquer dans la **NOTE** de la ligne de facturation : **Zone inaccessible**.

Explication :

Nous nous sommes déplacés pour une zone partiellement inaccessible. On localise ce que nous pouvons, on facture 3 marquées et une non-marquée on met aussi l'étiquette de zone inaccessible sur le croquis ainsi qu'une **NOTE** dans la ligne de facturation.



Plan #2

Zone Rurale et Urbain

Une unité (non marquée)

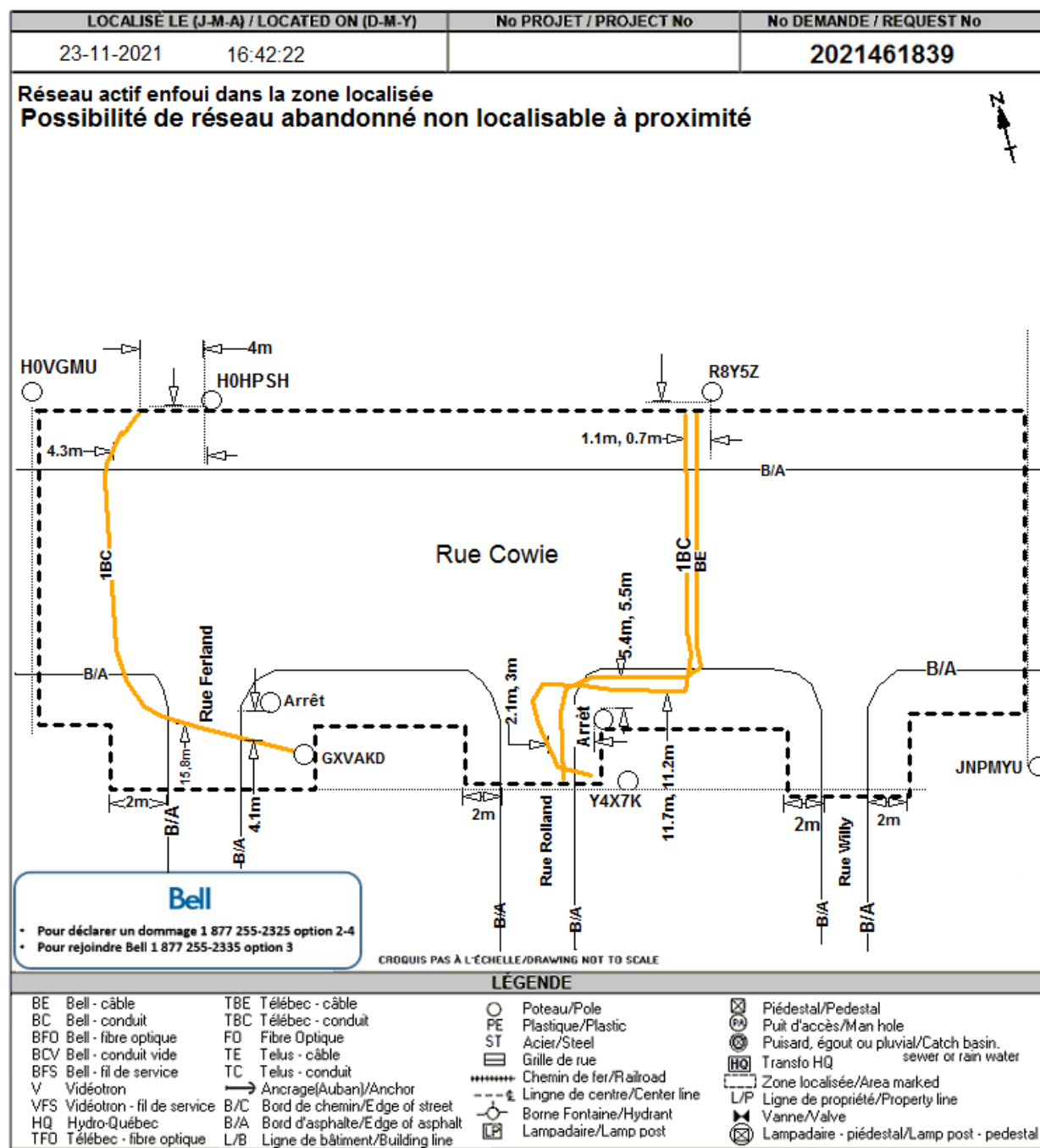
Zone partiellement inaccessible 2^{ème} visite avec réseaux.

Lorsqu'on retourne pour finaliser la localisation. Nous facturerons une unité non marquée si lors de notre retour complétons des zones avec réseaux mais qui avait déjà du réseau à l'intérieur lors de notre première visite.



Explication :

Nous nous rendons pour notre 2^{ème} visite. Dans les zones inaccessibles nous prolongeons du réseau qui a déjà été facturé lors de notre première visite. Donc nous facturerons une unité non marquée pour notre déplacement. Aucune autre zone s'est ajoutée en enlevant nos zones inaccessibles, que ceux qui existaient déjà lors de la première visite.



Zone partiellement inaccessible, 1^{ère} visite sans réseaux

Plan #3

Zone Rurale et Urbain

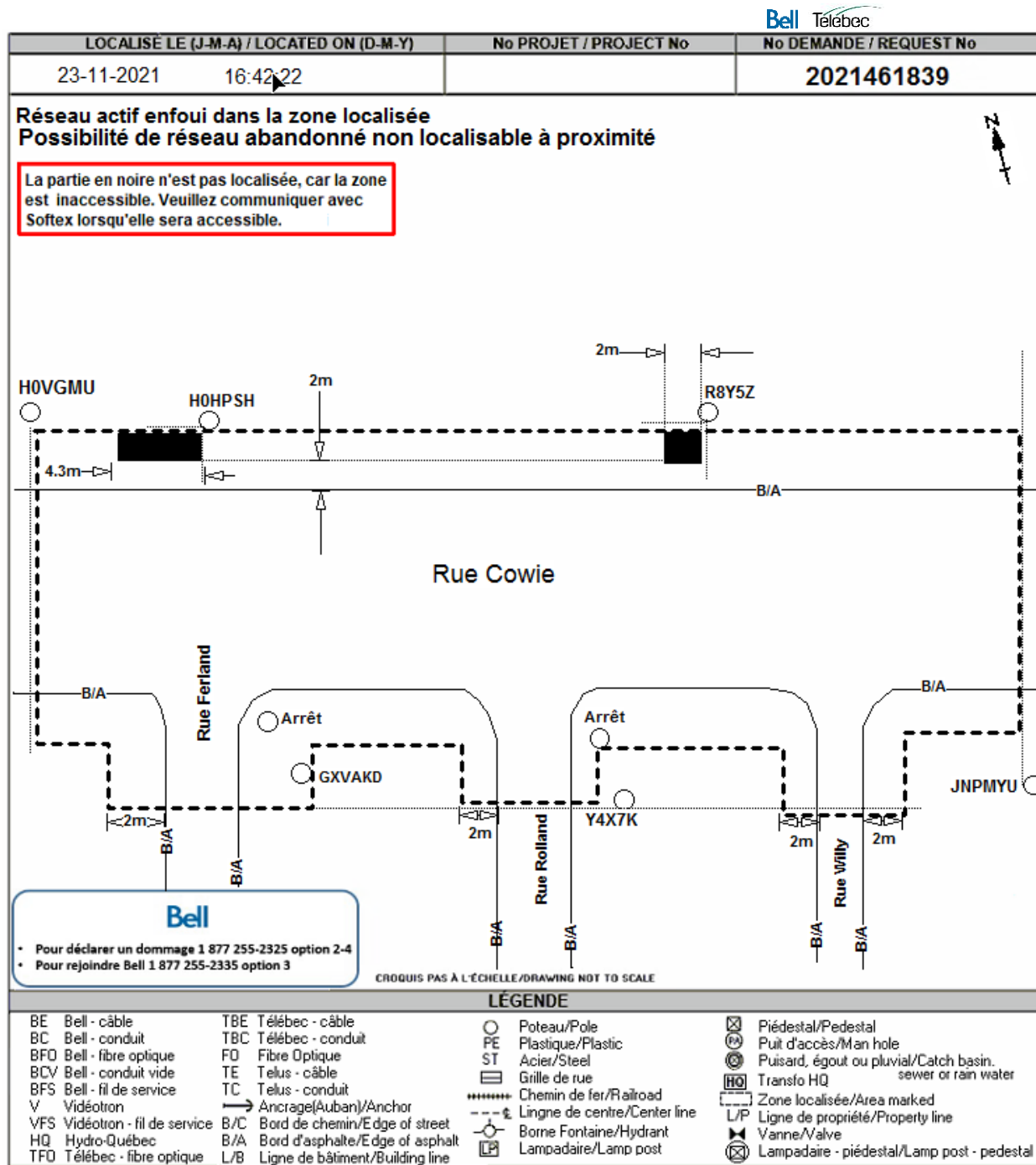
Quatre unités (non marquées)

Zone partiellement inaccessible 1^{ère} visite sans réseaux.

Lorsqu'on se rend sur place et que la zone est partiellement inaccessible. Nous facturerons une unité non marquée si le reste du croquis que nous avons pu faire n'a pas de réseau ou une unité marquée si la partie localisée a du réseau. Et indiquer dans la **NOTE** de la ligne de facturation : **Zone inaccessible.**

Explication :

Nous nous sommes déplacés pour une zone partiellement inaccessible. Nous n'avons aucun réseau à localiser dans la zone accessible, on facture 4 non marquées et on met l'étiquette de zone inaccessible sur le croquis ainsi qu'une **NOTE** dans la ligne de facturation.



Plan #3

Zone Rural et Urbain

Une unité (marquée)

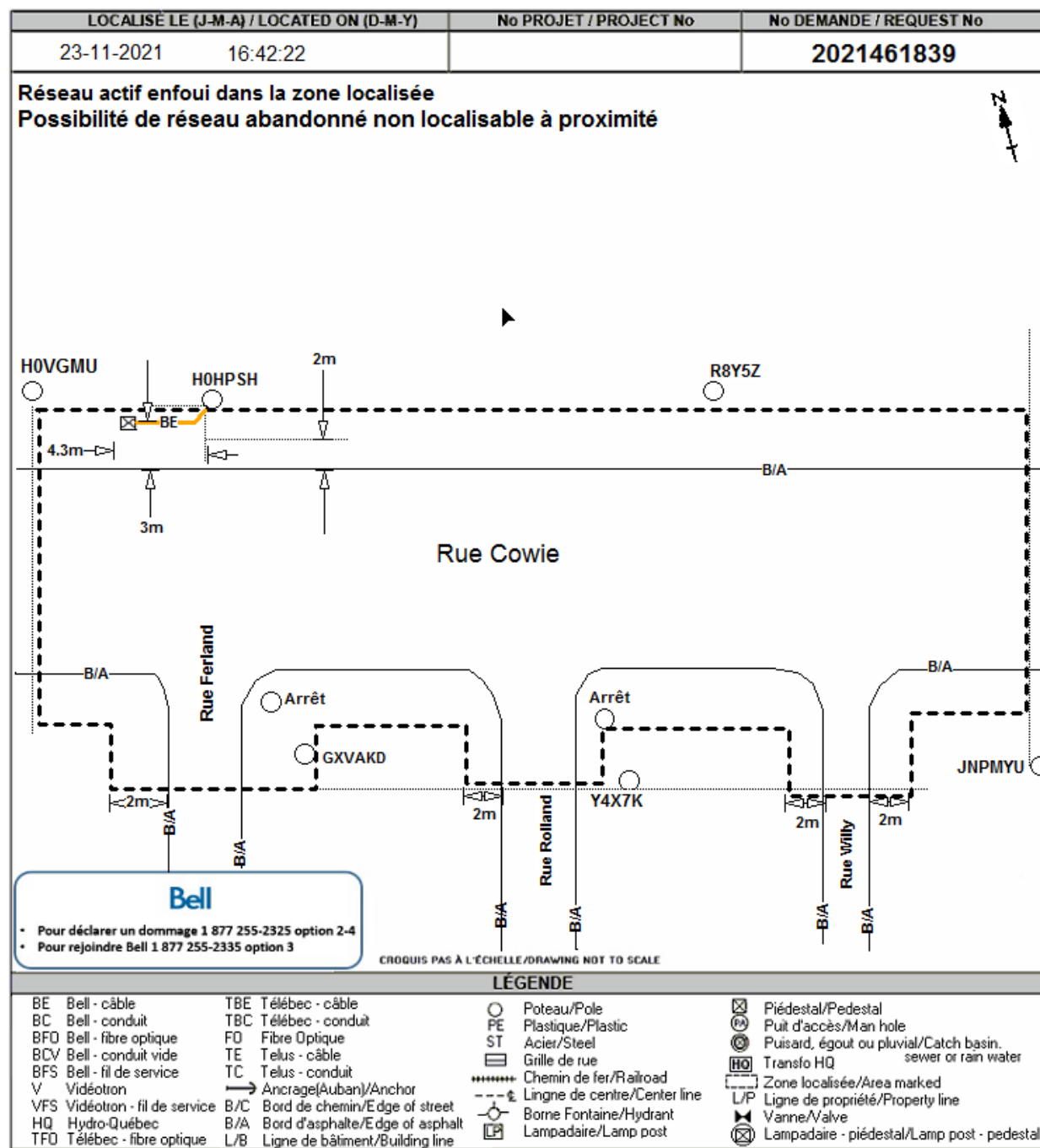
Zone partiellement inaccessible 2^{ème} visite avec réseaux.

Lorsqu'on retourne pour finaliser la localisation. Nous facturerons une unité marquée si lors de notre retour nous avons du réseau dans les zones qui n'étaient pas accessibles.



Explication :

Nous nous rendons pour notre 2^{ème} visite, nous avons un BE à localiser dans une des zones qui étaient inaccessibles. Nous facturerons donc une unité marquée pour notre deuxième déplacement. Les autres unités ont été ou sont comprises dans les unités de notre première visite.



Voici les différents statuts que vous aurez à utiliser lors de création de vos lignes de facturations.

En rouge : ne jamais utiliser, car utilisés par l'administration seulement.

1. **Acquittement** ou Office clear
2. Annulé ou Check
3. **Bureau-Cancel**
4. **Correction de plans** ou Records Update
5. Default
6. Demande d'ingénierie
7. **Investigation**
8. Marqué ou Marked
9. Non-Marqué ou Unmarked
10. Taux horaire ou Man Hour

Annulé : ——— Vous aurez à annuler une demande dans ces situations suivantes :

- Demande annulée par le demandeur sans qu'on se soit déplacé sur les lieux.
- Les travaux sont complétés à votre arrivé et la demande est en retard.

Default : ——— Statut par défaut, ne jamais laissé à ce statut.

Demande d'ingénierie : —→ Statut à utiliser pour les demandes expliquées à la page suivante :

Les demandes d'ingénieries

Marqué : ———→ Lorsqu'il y a du réseau localisé au sol et dessiné sur le croquis.

Non-marqué : ———→ Lorsqu'il n'y a pas de réseau localisé au sol, mais peut en avoir de dessiné sur le croquis (ex: conduits vides).

PS : si la demande ne respecte aucun des critères ci-dessous, on ne peut facturer en demande d'ingénierie. Même si nous avons confirmé avec le client.

Toujours facturer en « Demande d'Ingénierie » et le nombre d'unité sera le nombre d'heure passée à faire le travail incluant le transport, minimum une heure. Si plus grand que 3 heures en aviser votre superviseur.

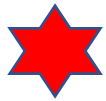
Comment reconnaître une demande d'ingénierie :

- ★ - Par son station code : **SOFT3**
OU
- Par sa Priorité ou son Statut : **DEMANDE D'INGÉNIERIE**
OU
- Par son type de travail : **PSB-PLAN** ou **DEMANDE DE PLAN** ou **ARPENTAGE**
OU
- Par son type de contracteur : **FIRM-CONS** (mais il faut confirmer que ce sont vraiment pour des plans, car il y a des firmes de construction qui seront identifiées ainsi mais pour lequel se sera de réels travaux, exemple des forages.)
OU
- Par une indication dans les informations additionnelles : **PT01...**



Les types de travaux qui sont pour du FTTH (Fiber To The Home)

Lorsqu'une demande est pour du FTTH nous allons facturer en Demande d'ingénierie. Vous verrez cette indication dans le type de travail de la demande, il sera inscrit FTTH. Où tout type de travaux qui s'y apparente et ou Contracteur qui travaillent pour le projet FTTH. En cas de doute, contacter votre superviseur.



Info sur les travaux

Type de travail

FTTH

Info sur les travaux

Latitude = 45.756279

Longitude = -72.35601

Les entrepreneurs sont;

- TCI (FTTH + Contrat Général)
- Mdysta (FTTH + Contrat Général)
- Telecon (FTTH + Contrat Général)
- Tandem (FTTH)
- GTek (FTTH)
- LigneX Telecom (FTTH)
- OPC (Contrat Général)
- Laurin Laurin (FTTH + Contrat Général)
- Technologie Abitibi (FTTH + Contrat Général)



- ★ 1. Pompage PA
- ★ 2. Fichage de conduits
- ★ 3. Localisation qui nécessite un accompagnateur (Signaleur, agent de sécurité, site privé, long des voies ferrées avec accompagnateur etc...)

Toujours facturer à taux horaire (man/hour) et le nombre d'unité sera le nombre d'heure passée à faire le travail incluant le transport, minimum une heure.

Pour les demandes nécessitant deux personnes, vous devez envoyer un courriel à administration@softex.ca (en Cc votre superviseur) et indiquer le nombre d'heure qui doivent être facturées par personne.

Pour les demandes 1 personne, exemple : signaleur, site privé etc...TOUJOURS INSCRIRE DANS LA « **NOTE** » DE LA LIGNE DE FACTURATION LA RAISON DU TAUX HORAIRE (Aéroport, base militaire, prison, voie ferrée etc..).

Lorsque nous facturons à taux horaire pour un pompage de PA on facture aussi la demande en marqué et/ou non-marqué.

Exemple : Paulo et Dino vont localiser une intersection complète et auront à pomper un PA. La durée du pompage sera de 1.5 heure. On aura 4 lignes de facturations :

Voici le détail : 1 marqué et 1 non-marquée (simulation des unités pour l'exemple)

1.5 heure taux-horaire (man/hour) pour Paulo ; **Note : Pompage PA 2 techniciens**

1.5 heure taux-horaire (man/hour) pour Dino ; **Note : Pompage PA 2 techniciens**

à noter que, comme mentionné plus haut, les lignes de facturations, taux horaire se feront par l'admin.



Voir page suivante





Les autres demandes à taux horaire pré approuvées par Bell.

- Sur les pistes d'avions ou zones restreintes sur des sites d'aéroports actifs avec tour de contrôle.
 - Exemple : l'Aéroport de Saint-Hubert.
- À l'intérieur des zones sécurisées, bases militaires, des prisons.
 - Exemple : Prison Cowansville.



Autres demandes à taux horaire qui peuvent être demandés par Bell ou que nous en fassions la demande.

- Localisation de soir ou de nuit nécessaire, compte tenu des lieux ou exigences de la ville ou MTQ. Aviser votre superviseur et le demandeur.
- Directeur de Bell qui demande d'aller filer un conduit vide ou porter assistance à un technicien ou sous-traitant de Bell.
- Toute autres demandes pouvant avoir été faites à Bell (soit par votre superviseur ou admin), et ayant reçues l'approbation de ce dernier. Pour ces demandes envoyer un courriel à administration@softex.ca indiquant le nombre d'heure à facturer (à taux régulier ou en temps supplémentaire) et l'admin se chargera de mettre la ou les lignes de facturation en indiquant une NOTE exemple « Taux horaire supplémentaire autorisé par Estelle Lamarre 2022123456-1.



Frais de transport secteur Abitibi

- Dans le secteur de l'Abitibi, nous aurons à ajouter des lignes de facturation pour des frais de transport pour certaines villes.
- Pour le contrat TELEBEC GAT / STBEC, station code : **STBEC**
- Ces frais sont calculés avec une grille que nous mettons à jour avec Bell (voir ici-bas) la grille, à jour est sur le serveur.

Cette grille se calcule en prenant en considération le nombre de km (aller seulement) parcouru en ayant comme point d'attache : Rouyn-Noranda.

- Ils sont répartis par zone
 - Zone 1 = entre 50 et 150 km Sélectionner dans LA : **Transport 50-150 km**
 - Zone 2 = entre 150 et 250 km Sélectionner dans LA : **Transport 150-250 km**
 - Zone 3 = entre 250 et 350 km Sélectionner dans LA : **Transport 250-350 km**

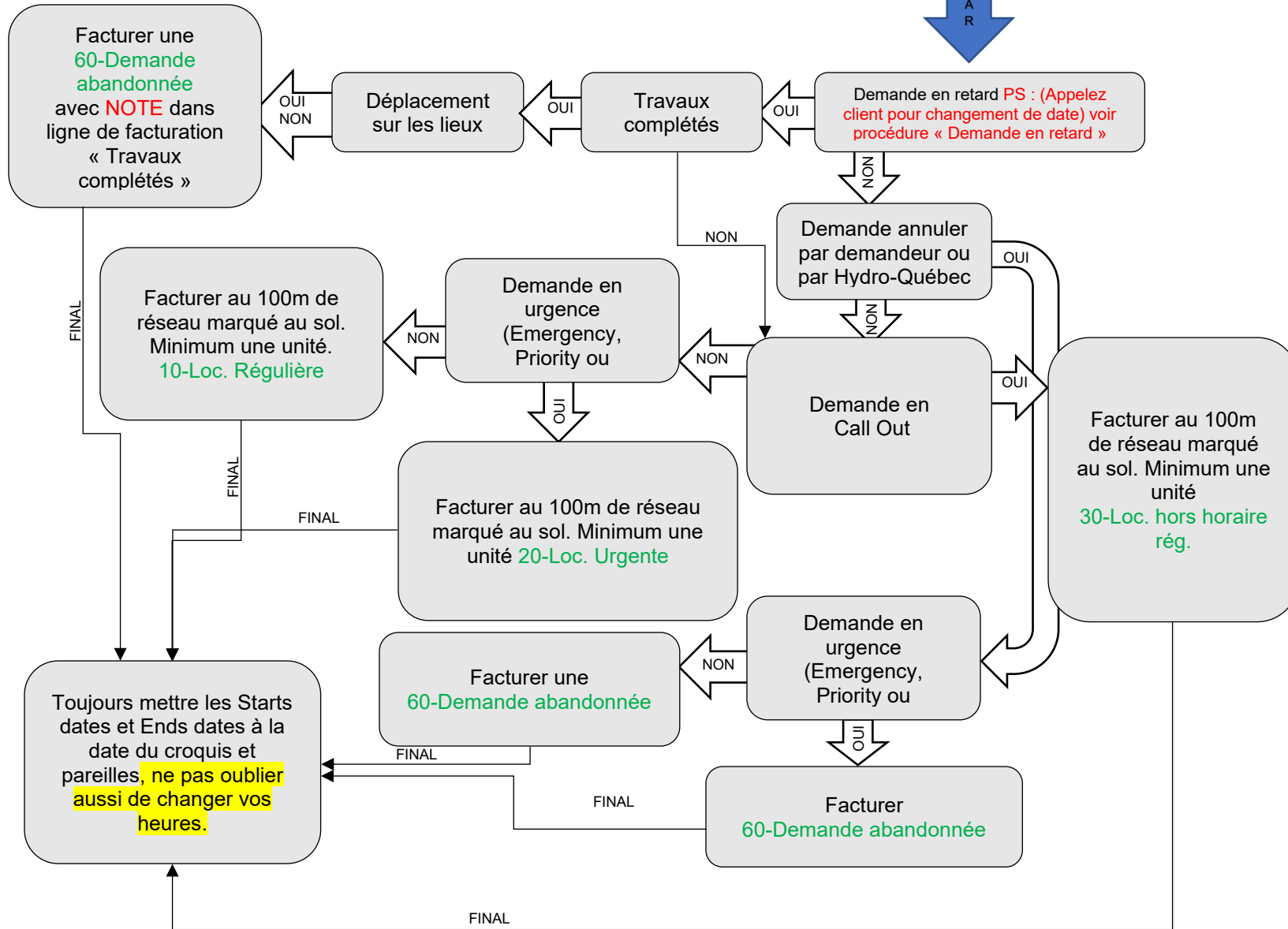


- Voici une partie du tableau, donc si vous avez à aller localiser à Belleterre, vous devriez ajouter une ligne de facturation : Transport 150-250 km.
- NB : un seul déplacement sera approuvé par Bell, par jour, par localisateur. Et si vous faite un acquittement à distance (dessin Google) aucun déplacement ne peut être facturé.

Zone départ Rouyn-Noranda					
Section	Central	Nb km	Zone 1 (50 à 150km)/ 058995NM	Zone 2 (150 à 250km)/ 058996NM	Zone 3 (250 à 350km)/067102NM
Secteur ABITIBI	Amos	104	X		
Secteur ABITIBI	Anglier	93	X		
Secteur ABITIBI	Barraute	151		X	
Secteur ABITIBI	Béarn	131	X		
Secteur ABITIBI	Beaucanton	113	X		
Secteur ABITIBI	Beaudry	Moins de 50km	nil	nil	nil
Secteur ABITIBI	Bellecombe	Moins de 50km	nil	nil	nil
Secteur ABITIBI	Belleterre	156		X	



DÉPAR



NB : Si vous avez des linges de trop lors de votre facturation, veuillez demander à l'administration de les supprimer.

- Ne pas oublier d'écrire le nombre de mètre marqué au sol dans la ligne de facturation, si plus de 100m. Car HQ doit pouvoir le valider.

Zone urbaine ou rural, aucun changement



Zone Urbaine ou Rural aucun changement

Une unité (marquée)

La façon de calculer les unités HQ est le nombre de mètre que vous allez marquer au sol. Une unité tous les 100m marqués, minimum une unité. Les intersections ne changent en rien la sommes des unités.

À titre informatif, dans votre LocateAcess, on vous indique le nombre estimer d'unités qu'Hydro nous a remis pour la demande. Voir encadré ici-bas dans la section Localisation – Statut billet Cancellé. Ici on a indiqué : 4

Localisation

Fermer ✕

Date début loc.

05/05/2022 16:31



Date fin loc.

05/05/2022 16:31



Statut billet From

☐

Statut billet Cancellé

☒

4

Le nombre d'unités qu'Hydro-Québec prévoit. Ce n'est pas nécessairement exact, mais peut vous donner un indice

From

☒

11717615

Numéro d'ordre d'Hydro-Québec, vous ne devez pas décocher ou modifier les informations de cette case

To

☐

Paint

☐

Flag

☐

Left On Site

☐

Stakes

☐

Mark-Fax

☐

Emailed

Zone urbaine ou rurale, une unité



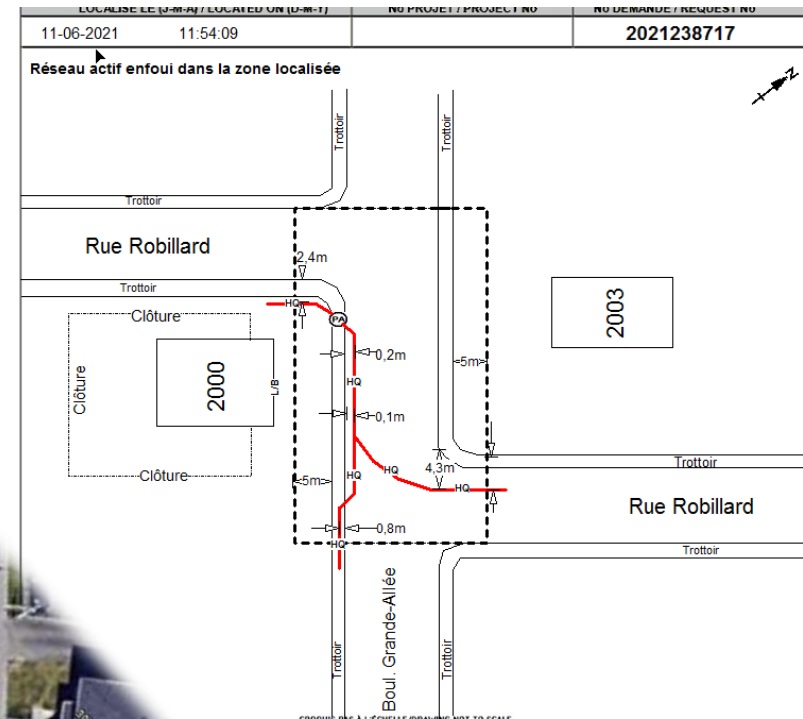
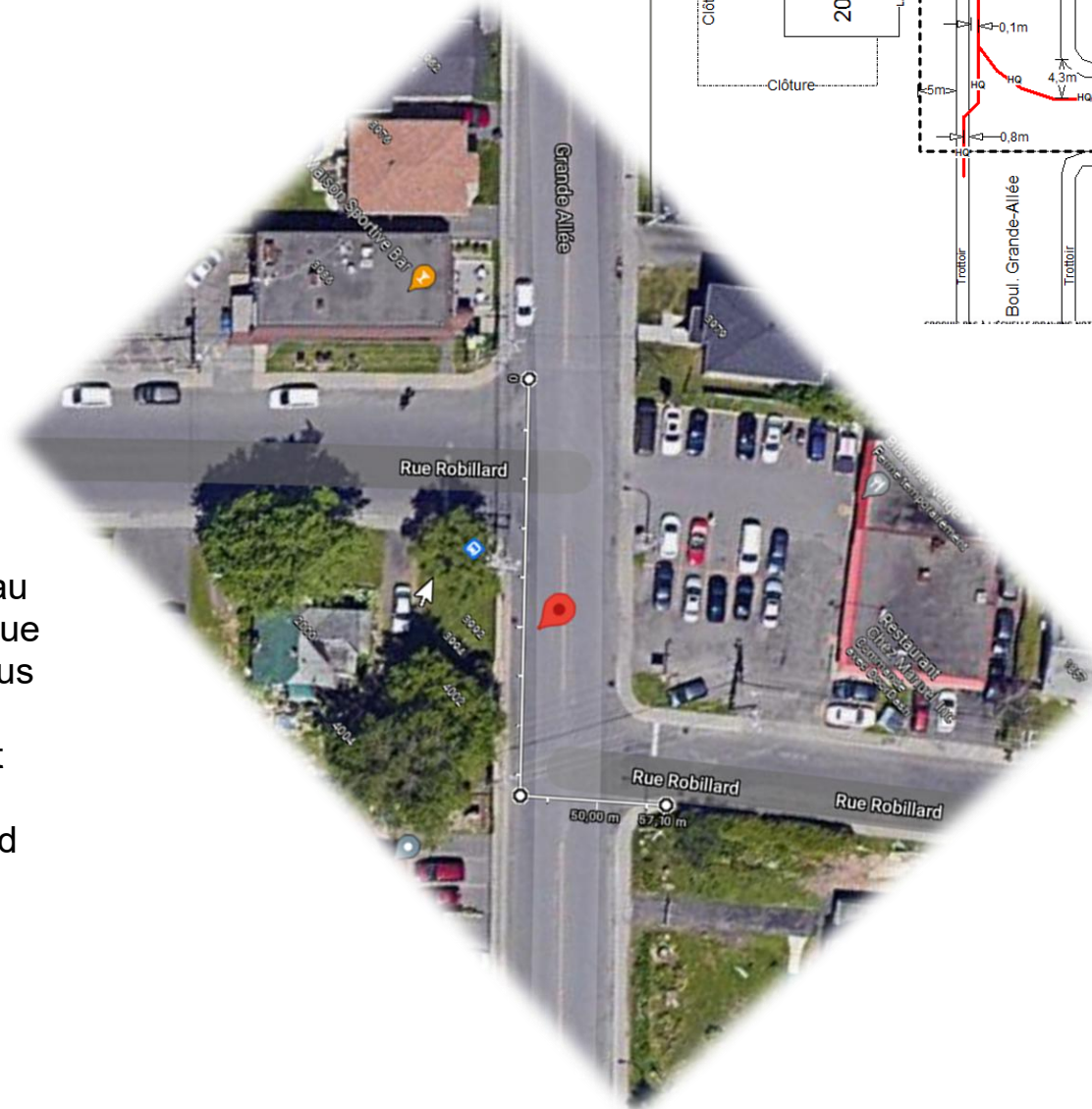
Zone Urbaine ou Rurale Aucun changement

Une unité (marquée)

La façon de calculer les unités HQ est le nombre de mètres que vous allez marquer au sol. Une unité tous les 100m marqués, minimum une unité. Les intersections ne changent en rien la somme des unités.



Ici, si on calcule le réseau marqué au sol, on voit que nous sommes en dessous du 100m. On indiquera donc une unité totale. Et cela même si on avait dépassé la Rue Robillard au N-O.





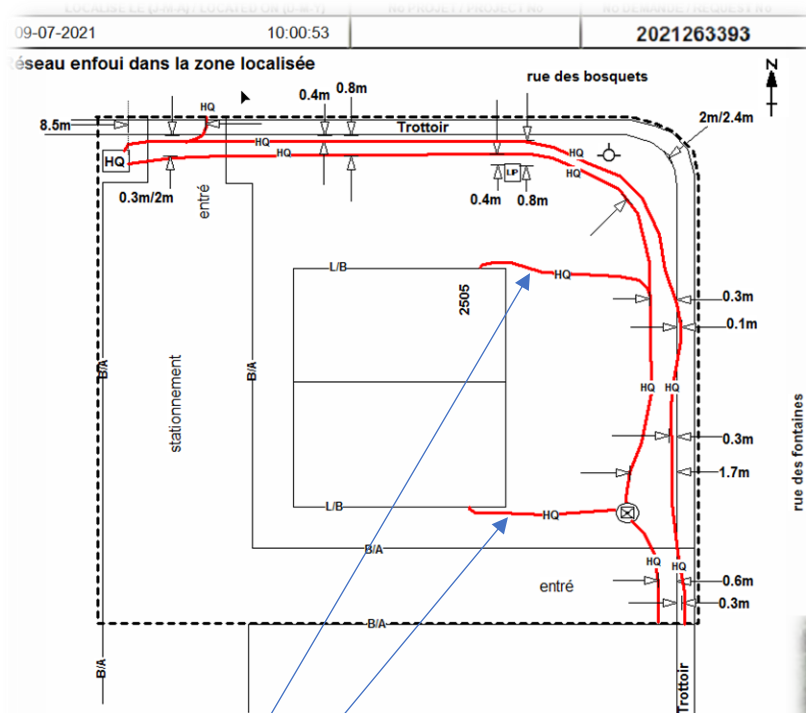
Zone Urbaine ou Rurale aucun changement

Trois unités

La façon de calculer les unités HQ égale le nombre de mètres que vous allez marquer au sol. Une unité tous les 100m marqués, minimum une unité.



Ici, on marque au sol le long de la rue Des Bosquets et le long de la rue des Fontaines. Si on regarde l'image Google on voit qu'un aller simple donne 105.3m. Nous avons marqué au sol une seconde run à côté de la première, ce qui nous donne un autre 105.3m, plus les deux runs qui vont au bâtiment 2505 Des Fontaines qui font environ 10m chacune. Le total serait donc de $105.3 + 105.3 + 10 + 10 = 230.6\text{m}$ qui serait 3 unités totales.



Indiquer dans la **NOTE** de la ligne de facturation, 260.6m localisé.





Zone inaccessible.

Pour les zones inaccessibles, nous devons indiquer avec l'étiquette : « ATTENTION : Il nous est ... » nous facturons une demande régulière : 10-Loc. Régulière **CEPENDANT !!** si nous retournons sur cette demande, car le client a téléphoné. Nous n'allons pas refacturer. Avec Hydro, nous ne pouvons facturer un 2^e déplacement selon le contrat.



Ce sera le même procédé pour les demandes :
Manque d'information,
besoin de signaleur, besoin
d'accompagnateur etc...

LOCALISÉ LE (J-M-A) / LOCATED ON (D-M-Y)	No PROJET / PROJECT No	No DEMANDE / REQUEST No
22-09-2021	10:17:00	2021354966

ATTENTION : Il nous est impossible d'accéder à la zone demandée par votre demande de localisation chez Info-Excavation, veuillez communiquer avec notre bureau aux coordonnées indiquées plus haut. Veuillez ne procéder à aucune intervention avant localisation pour la prévention des dommages des infrastructures souterraines d'Hydro-Québec.

CROQUIS PAS À L'ÉCHELLE / DRAWING NOT TO SCALE

LÉGENDE			
BE Bell - câble	GS Gazifère - service	○ Poteau/Pole	⊗ Piédestal/Pedestal
BC Bell - conduit	E Électrique	PE Plastique/Plastic	⊗ Puit d'accès/Man hole
BFO Bell - fibre optique	FO Fibre Optique	ST Acier/Steel	⊗ Puisard, égout ou pluvial/Catch basin.
BCV Bell - conduit vide	TE Telus - câble	⊗ Grille de rue	⊗ Transfo HQ sewer or rain water
BFS Bell - fil de service	TC Telus - conduit	⊗ Chemin de fer/Railroad	⊗ Zone localisée/Area marked
V Vidéotron	→ Ancrage(Auban)/Anchor	⊗ Ligne de centre/Center line	⊗ Ligne de propriété/Property line
VFS Vidéotron - fil de service	B/C Bord de chemin/Edge of street	⊗ Borne Fontaine/Hydrant	⊗ Vanne/Valve
HQ Hydro-Québec	B/A Bord d'asphalte/Edge of asphalt	⊗ Lampadaire/Lamp post	⊗ Lampadaire - piédestal/Lamp post - pedestal
G Gazifère	L/B Ligne de bâtiment/Building line		



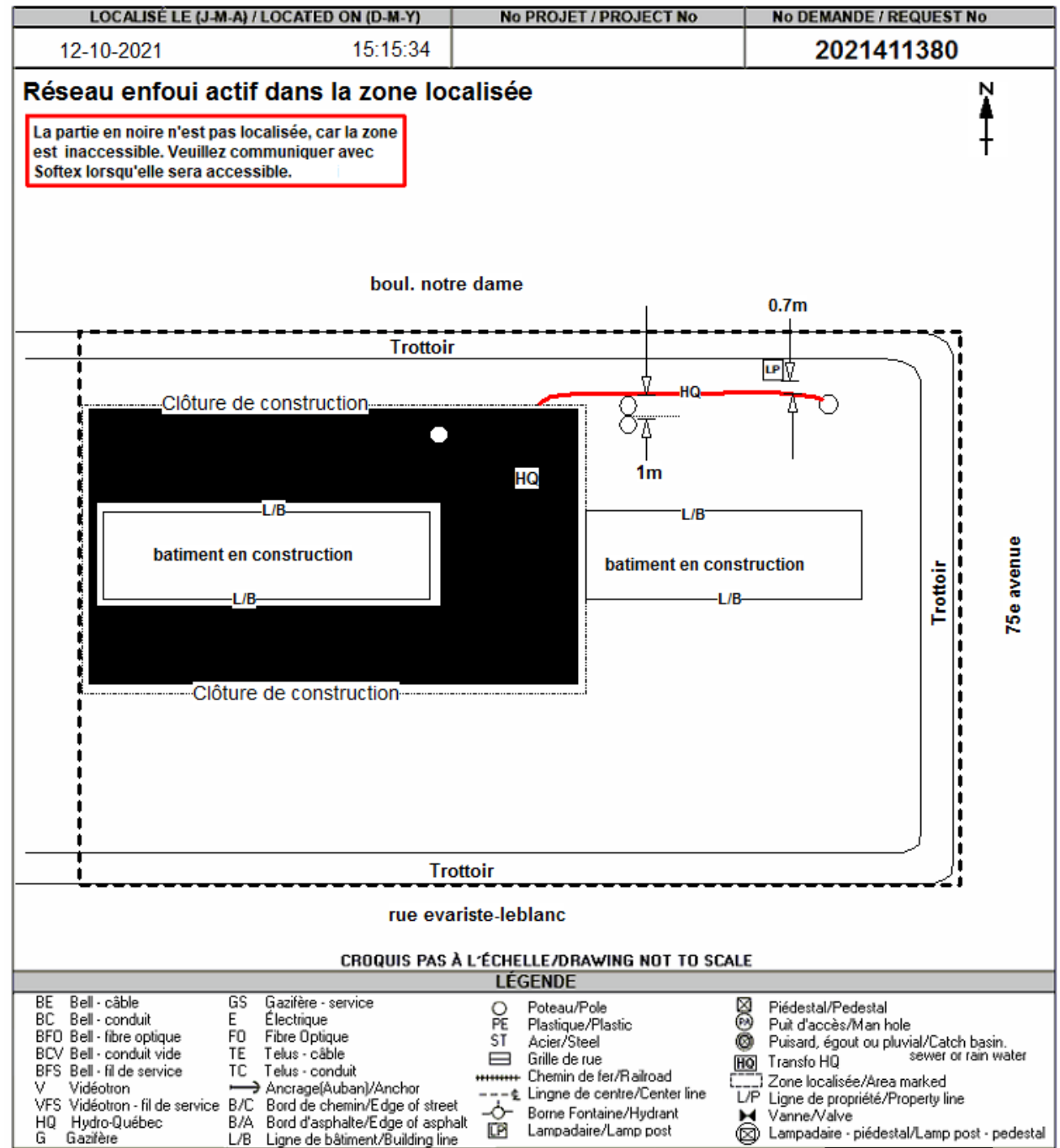
Plan #1

Zone partiellement inaccessible.

Pour les zones partiellement inaccessibles, nous devons indiquer avec l'étiquette : « La partie en noire... » nous facturons une demande régulière : 10-Loc. Régulière et le nombre d'unité, est le nombre de mètre que nous avons localisé. **CEPENDANT !!** si nous retournons sur cette demande, car le client a téléphoné. Nous n'allons pas refacturer. Avec Hydro, nous ne pouvons facturer un 2^e déplacement selon le contrat. Cependant si lors de la 2^e visite vous avez plus d'unité que la première. Alors là vous ajouté une ligne et mettez les unités manquantes.



Ici, on indique avec la bonne étiquette que la zone est partiellement inaccessible on dessine la zone accessible et on facture tel qu'indiqué ici haut.



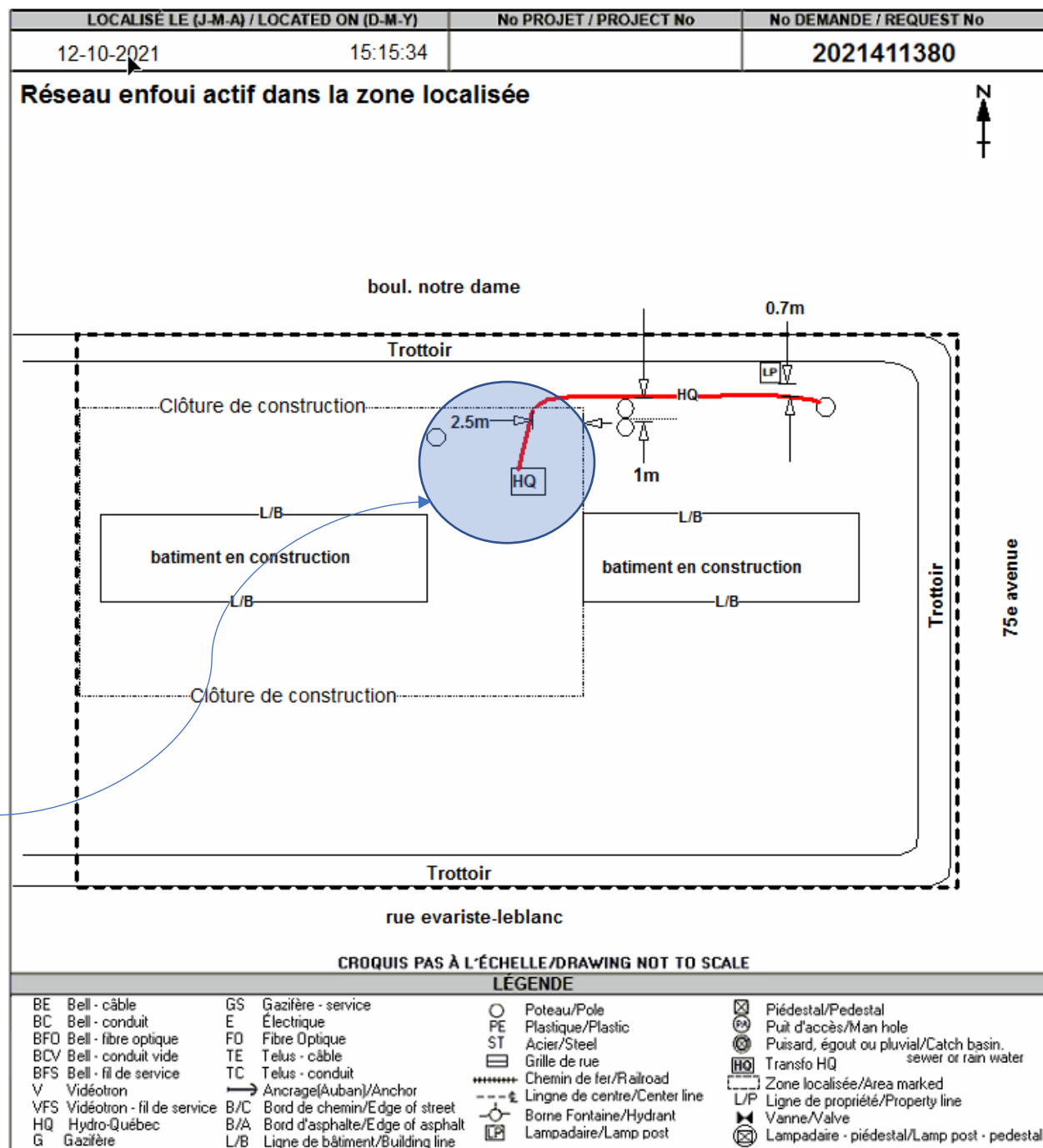
Zone partiellement inaccessible



Plan #2

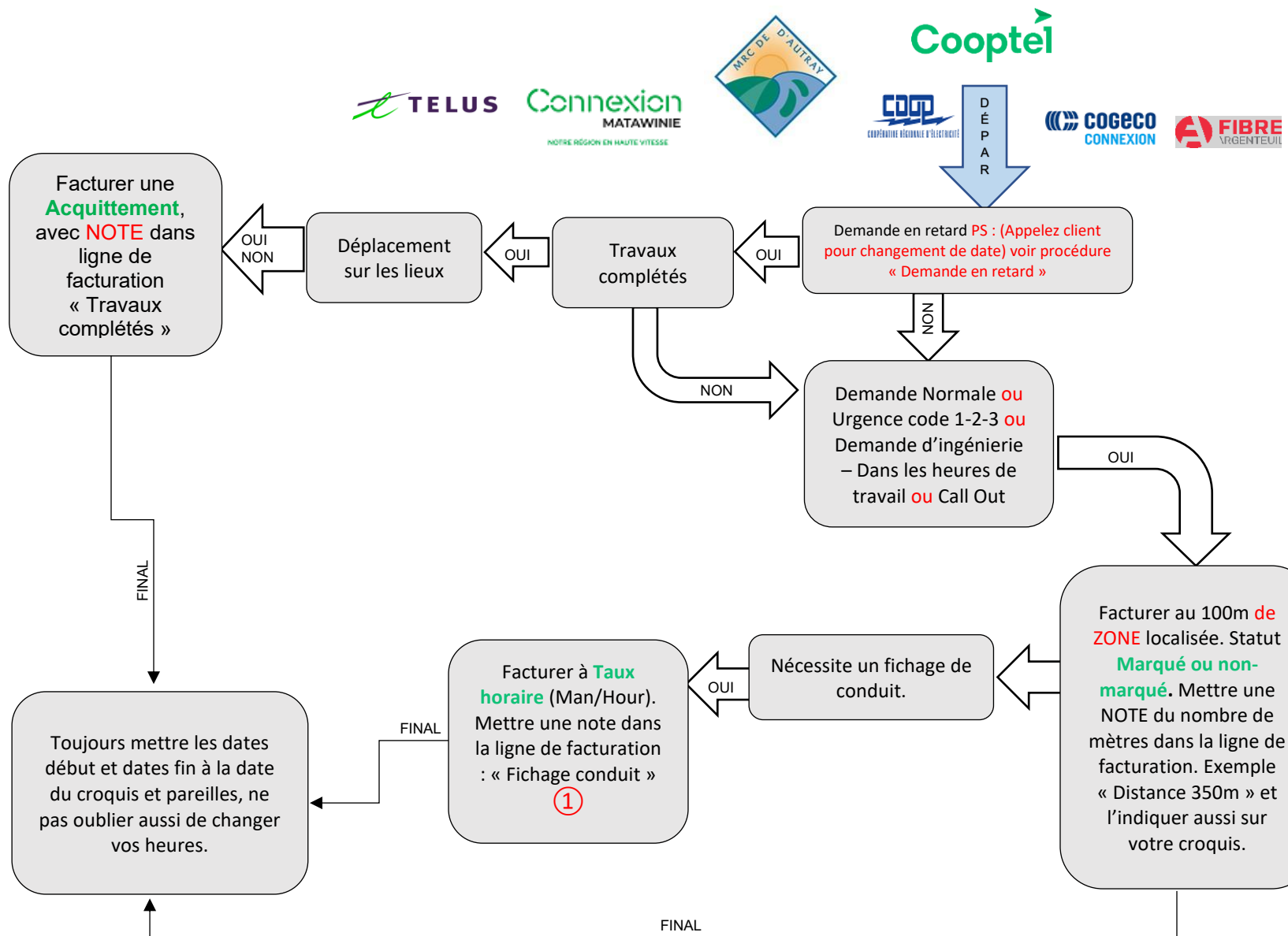
Zone partiellement inaccessible.
Lors de la deuxième visite.

★ Ici, lors de notre 2^{ème} visite on indique le réseau qui était dans la zone inaccessible. Pour la facturation voir page précédente.





Pour les demandes dont nous arrivons sur les lieux, que nous soyons **en retard ou pas** et que les travaux sont **complétés**, ou que le contracteur a **abandonné** les travaux et que nous sommes sur les lieux, nous devons quand même procéder à la localisation à la demande de notre client Hydro Québec.



NB : si le client ANNULE sa demande et qu'elle n'est pas en retard. On facture un acquittement (si pas de déplacement). Et On facture une non marquée si déjà sur place ou en chemin.

NB : Les unités se calculent au nombre de 100 mètres de ZONE que nous localisons.

- Indiquer sur votre croquis la longueur de la zone localisée. Obligatoire si plus de 100 mètres.

① - Pour les demandes demandant un fichage de conduit, facturer à taux horaire. Voir avec votre superviseur.



POUR COGÉCO SEULEMENT, DANS LES CAS DE RÉSEAU NON LOCALISABLE, VOUS DEVEZ INDIQUER UNE NOTE DANS LA LIGNE DE

FACTURATION EXEMPLE : RÉSEAU NON LOCALISABLE CAR CONDUIT VIDE OU RÉSEAU NON LOCALISABLE CAR NON ALIMENTÉ ETC...
Softex 2025

Vous réferez à cet encadré pour savoir quoi facturer et combien, pour chacun de nos petits contrats.

Contrat de facturation :	Status de facturation:	Description
Cogeco/COGECO	Frais de transport	Si une demande est dans un secteur qui n'est pas couvert par Softex, on facture à l'heure les frais de transport en ayant comme point de départ : Trois Rivières
	Marqué	Calculer au 100m linéaire de zone localisée
	Non-Marqué	Calculer au 100m linéaire de zone localisée. ou si travaux complété, en retard ou pas.
	Sélectionnez un Item	Ne jamais laisser à ce status
	Taux Horaire	À la demande du superviseur, approuvée par Cogeco
Coop_Reg_Electricite/CRER; Ville de Drummondville/VDRUM ; Tous les MRC (sauf : MRC_Antoine-Labelle MRC_Bécancour et MRC_Argenteuil)	Acquittement	Analyse et traitement des demandes (sans déplacement). Où si travaux complétés, en retard ou pas.
	Bureau-Cancel	Seulement à l'usage de l'admin
	Default	Ne jamais laisser à ce status
	Localisation Std	Calculer au 100m linéaire de zone localisée. Marqué ou non marqué
	Sélectionnez un Item	Ne jamais laisser à ce status
	Taux Horaire	À la demande du superviseur, approuvée par la COOP
MRC_Antoine_Labelle/MRCAL PS (un frais de transport, par jour, ex: si plus d'une demande à faire le même jour, prendre la destination la plus loin et mettre le nombre d'heure en "Frais de transport", dans une seule demande)	Bureau-Cancel	Seulement à l'usage de l'admin
	Localisation Std	À l'heure pour la durée de la localisation
	Default	Ne jamais laisser à ce status
	Frais de transport	À l'heure, partir de Gatineau (aller/retour)
MRC_Bécancour / MBEC	Bureau-Cancel	Seulement à l'usage de l'admin
	Default	Ne jamais laisser à ce status

POUR **COGÉCO SEULEMENT**, DANS LES CAS DE RÉSEAU NON LOCALISABLE, VOUS DEVEZ INDIQUER UNE NOTE DANS LA LIGNE DE FACTURATION
EXEMPLE : RÉSEAU NON LOCALISABLE CAR CONDUIT VIDE
OU RÉSEAU NON LOCALISABLE CAR NON ALIMENTÉ ETC...

	Localisation Std	À l'heure pour la durée de la localisation
MRC_Argenteuil / ARG	Bureau-Cancel	Seulement à l'usage de l'admin
	Default	Ne jamais laisser à ce status
	Localisation Std	Une seule unité, (frais fixe par localisation)
	Man/Hour	Seulement si autorisation de la MRC
Cooptel/COOP TELUS/ TELQCABITIBI TELQCCSUD TELQCOUEST TELQCMTRL TELQCILEC	Acquittement	Déplacement sur le site, Acquittement sans plan. À Utiliser seulement si nous sommes en retards et travaux complété.
	Bureau-Cancel	
	Default	Ne jamais laisser à ce status
	Marqué	Calculer au 100m linéaire de zone localisée
	Non-Marqué	Calculer au 100m linéaire de zone localisée
	Sélectionnez un Item	Ne jamais laisser à ce status
	Taux Horaire « Cooptel »	À la demande du superviseur, approuvée par la COOPTEL
	Taux Horaire « Telus »	Fichage de conduit. Sinon approuvée par Telus.
C3F/CBF	Default	Ne jamais laisser à ce status
	Sélectionnez un Item	Ne jamais laisser à ce status
	Taux Horaire	Toujours facturer à taux horaire pour ce contrat.
	Transport	Ajouter du transport à l'heure si cela est une demande en dehors de nos bureaux satellites. (Gatineau, Anjou, Victoriaville et Sherbrooke). Calculer aller/retour.
XPLORE NET/DIVEQL, toujours 2 lignes de facturations, voir en vert.	Frais d'appel de service	Toujours à 1 unité
	Localisation std	Le nombre d'heure passé à faire la localisation

Zone urbaine ou rurale

3 unités (marquées)

Pour Cooptel une unité est calculé au 100m de **ZONE** localisée.

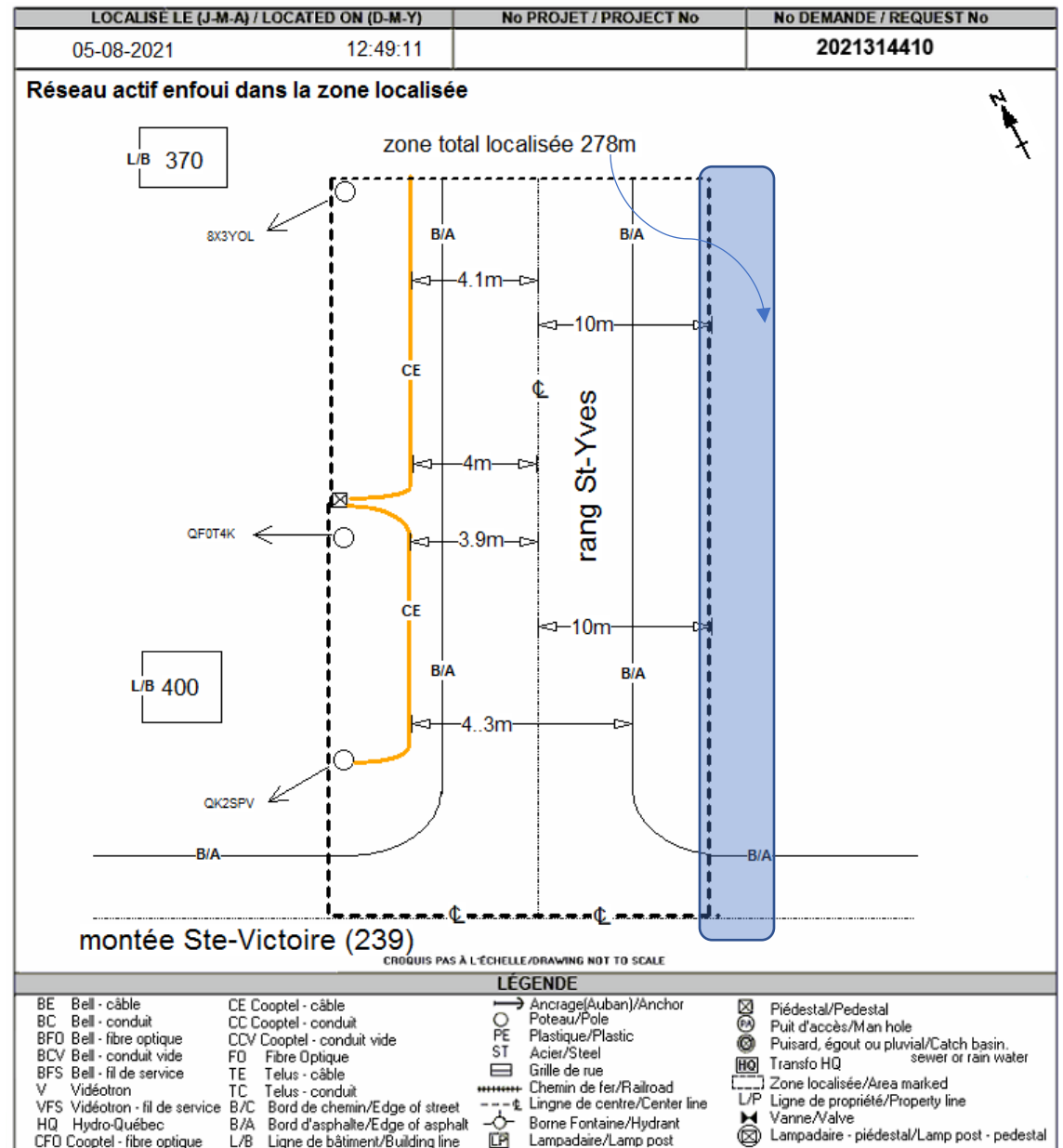
Pour toutes les demandes :

- Normale
- Urgente
- Ingénierie
- Call out

C'est le même principe



Ici on a une **ZONE** d'une distance de 278m si on divise par 100m cela donne 2.78, donc 3 unités. Toujours inscrire sur le croquis le nombre de mètres de **ZONE** localisée.



3 unités marquées (Zone Google)

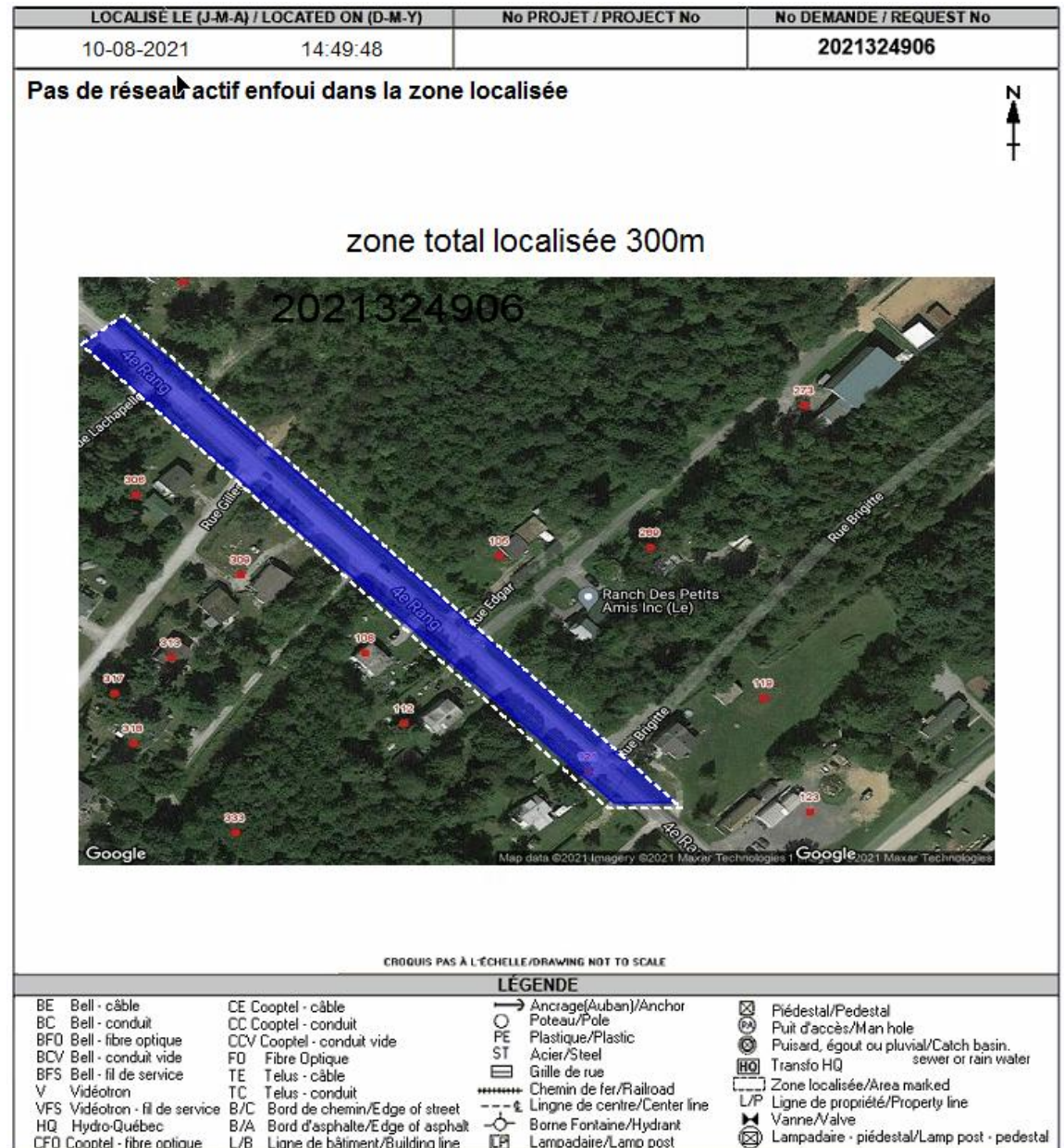
Zone urbaine ou rural
Trois unités (marquées)
Zone GOOGLE

Pour Cooptel une unité est
calculée au 100m de ZONE
localisée.

Même pour un clear.



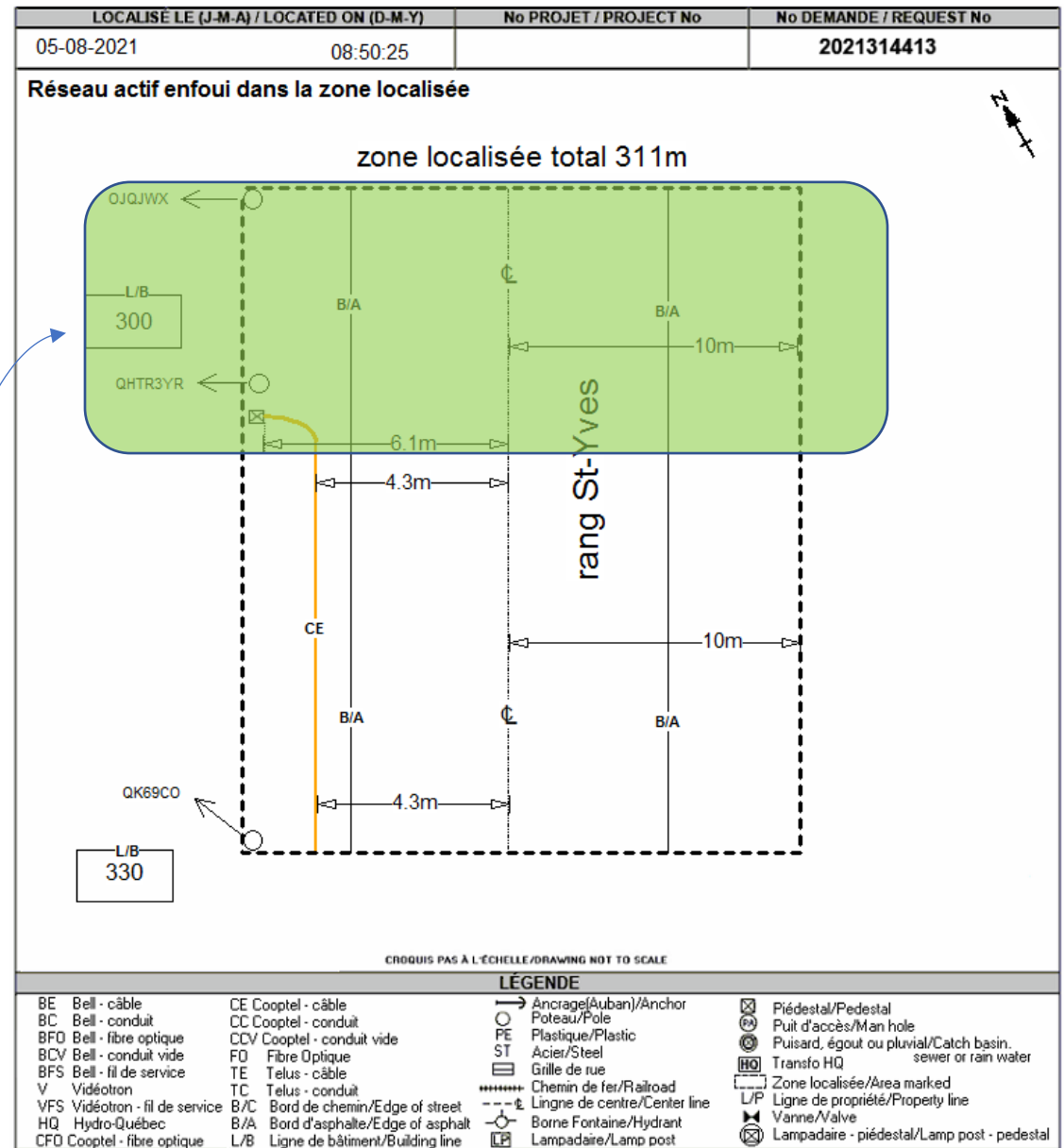
Ici même si cela est un
clear (zone Google) on
calcul la distance tout de
même, on peut se servir de
Google Map pour calculer
la distance totale de la
zone. Sur celle-ci on avait
300m. Donc 3 unités.



3 unités marquées et 1 unité non marquée

Zone urbaine ou rurale
Trois unités (marquées) et
une unité (non-marquée)
Pour Cooptel une unité est
calculée au 100m de ZONE
localisée.
On peut avoir des unités
marquées et des unités non-
marquées sur la même
demande.

Ici on a un total de 311m de
ZONE localisée. Par contre
du poteau QHTR3YR au
poteau OJQJWX on a plus
de 11 mètres. Ce qui fait en
sorte que notre 4^{ième} unité
sera un non-marquée.



Une unité non marquée, demande abandonnée, (travaux complétés)

Zone urbaine ou rurale

Une unité (non-marquée)

Demande abandonnée

Travaux complétés.

Si on s'est déplacé sur les lieux et que nous ne sommes pas en retard, on va facturer un non-marqué. Mais si on est en retard ou que nous ne sommes pas déplacés, on facturera alors un (Acquittement)

Toujours indiquer une NOTE dans la ligne de facturation.

- Demande annulée ou
- Travaux complétés



Pour cette demande nous nous sommes déplacés sur les lieux, Nous avons donc facturé une unité non-marquée. Avec la NOTE : demande annulée.

LOCALISÉ LE (J-M-A) / LOCATED ON (D-M-Y)		No PROJET / PROJECT No	No DEMANDE / REQUEST No																																				
02-11-2021	09:05:59		2021447323																																				
Travaux annulés confirmé avec : Adrien Boulay sur les lieux																																							
CROQUIS PAS À L'ÉCHELLE/DRAWING NOT TO SCALE																																							
LÉGENDE <table border="0"> <tbody> <tr> <td>BE Bell - câble</td> <td>GS Gazifère - service</td> <td>○ Poteau/Pole</td> <td>☒ Piédestal/Pedestal</td> </tr> <tr> <td>BC Bell - conduit</td> <td>E Électrique</td> <td>PE Plastique/Plastic</td> <td>⊗ Puit d'accès/Man hole</td> </tr> <tr> <td>BFO Bell - fibre optique</td> <td>FO Fibre Optique</td> <td>ST Acier/Steel</td> <td>⊗ Puits, égout ou pluvial/Catch basin.</td> </tr> <tr> <td>BCV Bell - conduit vide</td> <td>TE Telus - câble</td> <td>☐ Grille de rue</td> <td>⊗ Transfo HQ</td> </tr> <tr> <td>BFS Bell - fil de service</td> <td>TC Telus - conduit</td> <td>----- Chemin de fer/Railroad</td> <td>☐ Zone localisée/Area marked</td> </tr> <tr> <td>V Vidéotron</td> <td>→ Ancrage(Auban)/Anchor</td> <td>---+--- Ligne de centre/Center line</td> <td>L/P Ligne de propriété/Property line</td> </tr> <tr> <td>VFS Vidéotron - fil de service</td> <td>B/C Bord de chemin/Edge of street</td> <td>⊗ Borne Fontaine/Hydrant</td> <td>⊗ Vanne/Valve</td> </tr> <tr> <td>HQ Hydro-Québec</td> <td>B/A Bord d'asphalte/Edge of asphalt</td> <td>☐ Lampadaire/Lamp post</td> <td>☒ Lampadaire - piédestal/Lamp post - pedestal</td> </tr> <tr> <td>G Gazifère</td> <td>L/B Ligne de bâtiment/Building line</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>				BE Bell - câble	GS Gazifère - service	○ Poteau/Pole	☒ Piédestal/Pedestal	BC Bell - conduit	E Électrique	PE Plastique/Plastic	⊗ Puit d'accès/Man hole	BFO Bell - fibre optique	FO Fibre Optique	ST Acier/Steel	⊗ Puits, égout ou pluvial/Catch basin.	BCV Bell - conduit vide	TE Telus - câble	☐ Grille de rue	⊗ Transfo HQ	BFS Bell - fil de service	TC Telus - conduit	----- Chemin de fer/Railroad	☐ Zone localisée/Area marked	V Vidéotron	→ Ancrage(Auban)/Anchor	---+--- Ligne de centre/Center line	L/P Ligne de propriété/Property line	VFS Vidéotron - fil de service	B/C Bord de chemin/Edge of street	⊗ Borne Fontaine/Hydrant	⊗ Vanne/Valve	HQ Hydro-Québec	B/A Bord d'asphalte/Edge of asphalt	☐ Lampadaire/Lamp post	☒ Lampadaire - piédestal/Lamp post - pedestal	G Gazifère	L/B Ligne de bâtiment/Building line		
BE Bell - câble	GS Gazifère - service	○ Poteau/Pole	☒ Piédestal/Pedestal																																				
BC Bell - conduit	E Électrique	PE Plastique/Plastic	⊗ Puit d'accès/Man hole																																				
BFO Bell - fibre optique	FO Fibre Optique	ST Acier/Steel	⊗ Puits, égout ou pluvial/Catch basin.																																				
BCV Bell - conduit vide	TE Telus - câble	☐ Grille de rue	⊗ Transfo HQ																																				
BFS Bell - fil de service	TC Telus - conduit	----- Chemin de fer/Railroad	☐ Zone localisée/Area marked																																				
V Vidéotron	→ Ancrage(Auban)/Anchor	---+--- Ligne de centre/Center line	L/P Ligne de propriété/Property line																																				
VFS Vidéotron - fil de service	B/C Bord de chemin/Edge of street	⊗ Borne Fontaine/Hydrant	⊗ Vanne/Valve																																				
HQ Hydro-Québec	B/A Bord d'asphalte/Edge of asphalt	☐ Lampadaire/Lamp post	☒ Lampadaire - piédestal/Lamp post - pedestal																																				
G Gazifère	L/B Ligne de bâtiment/Building line																																						

Une unité non marquée, (zone inaccessible ou partiellement inaccessible)

Zone urbaine ou rurale
 Une unité (non-marquée)
 Zone inaccessible ou
 partiellement inaccessible.
 Si nous avons affaire à une
 zone inaccessible ou
 partiellement inaccessible
 on doit se référer à la
 procédure de Bell, ce sera la
 même façon de faire.



Toujours mettre l'étiquette sur le
 croquis si la zone est partiellement
 inaccessible et mettre une **NOTE** :

- Zone inaccessible ou
- Zone partiellement
 inaccessible.

Dans la ligne de facturation.

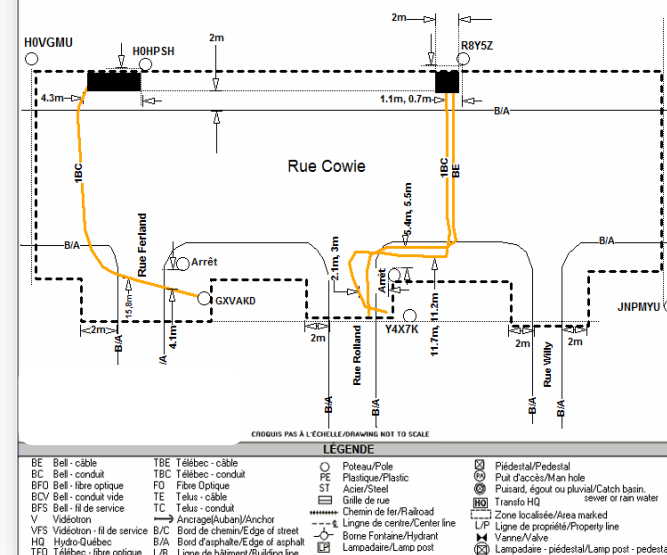
LOCALISE LE (J-M-A) / LOCATED ON (D-M-Y)	No PROJET / PROJECT No	No DEMANDE / REQUEST No
27-10-2021	14:42:41	2021440894

ATTENTION : Il nous est impossible d'accéder à la zone
 demandée par votre demande de localisation chez Info-
 Excavation, veuillez communiquer avec notre bureau aux
 coordonnées indiquées plus haut. Veuillez ne procéder à
 aucune intervention avant localisation pour la prévention
 des dommages des infrastructures souterraines de Bell.

LOCALISE LE (J-M-A) / LOCATED ON (D-M-Y)	No PROJET / PROJECT No	No DEMANDE / REQUEST No
23-11-2021	16:42:22	2021461839

Réseau actif enfoui dans la zone localisée
 Possibilité de réseau abandonné non localisable à proximité

La partie en noir n'est pas localisée, car la zone
 est inaccessible. Veuillez communiquer avec
 Softex lorsqu'elle sera accessible.



Station code de COOPTEL (particularité).

Cooptel et ses deux stations codes :

➤ COOP ou COOP-AJOUT



- À 90% du temps vous recevrez le station code COOP, ces demandes sont acheminées par Info-Excavation.

Lorsque vous verrez le station code COOP-AJOUT, c'est qu'Info-Ex a eu une mise à jour de plan de Cooptel et du réseau a été mis à jour dans le secteur de la première demande reçu.

- Il se peut que la première demande ait été acquittée par Info et que nous ne l'ayons jamais reçue. Par contre suite à une mise à jour du réseau, il se peut que la demande #2 nous soit envoyé, elle aura alors le station code : COOP-AJOUT.
- Dans le second cas on pourrait aussi avoir eu la demande #1 : COOP et la demande #2 COOP-AJOUT, si la COOP n'est pas complétée avant de recevoir la COOP-AJOUT, on annulera la COOP. (On essaie de le faire à l'admin, mais il se peut que vous ayez à envoyer un courriel ou appeler pour que nous vous la cancellions.)
- La dernière situation pourrait être que nous ayons reçu la première demande COOP, (complété). La demande #2 COOP-AJOUT, (complétée). Et recevions une autre COOP-AJOUT car la date de fin des travaux est toujours valide et que de nouveaux plans ont été mis à jour. Nous devrions alors retourner pour s'assurer qu'aucun réseau n'a été installé depuis la dernière localisation que nous ayons faite pour cette demande et on refacture en date du jour.
 - Pour voir la différence entre les deux COOP-AJOUT, vous pouvez regarder dans le champ REMARQUES, il sera écrit AJOUT DE RESEAU #1 pour la première COOP-AJOUT reçu et AJOUT DE RESEAU #2 pour la deuxième et ainsi de suite.

No de la demande	Date reception COOP	Date reception COOP-AJOUT Ajout de réseau #1	Date reception COOP-AJOUT Ajout de réseau #2	Date des travaux	Date de fin des travaux	Date de complétion	Facturation
2022010101	2022-01-12			2022-02-28	2022-06-12	2022-01-15	Oui
2022010101		2022-01-20		2022-02-28	2022-06-12	2022-01-23	Oui
2022010101			2022-03-25	2022-02-28	2022-06-12	2022-03-28	Oui
2022010101	2022-01-12			2022-02-28	2022-06-12	Pas complété avant d'avoir reçu l'autre.	Non appeler l'admin pour annuler
2022010101		2022-01-20		2022-02-28	2022-06-12	2022-01-23	Oui
2022010101			2022-03-25	2022-02-28	2022-06-12	2022-03-28	Oui